HISTOIRE

DU CANTON DE

SENNECEY-LE-GRAND

(SAÔNE-ET-LOIRE)

ET DE SES DIX-HUIT COMMUNES

TOPOGRAPHIE
GÉOLOGIE, ORGANISATION RELIGIEUSE ET ADMINISTRATIVE

PAR

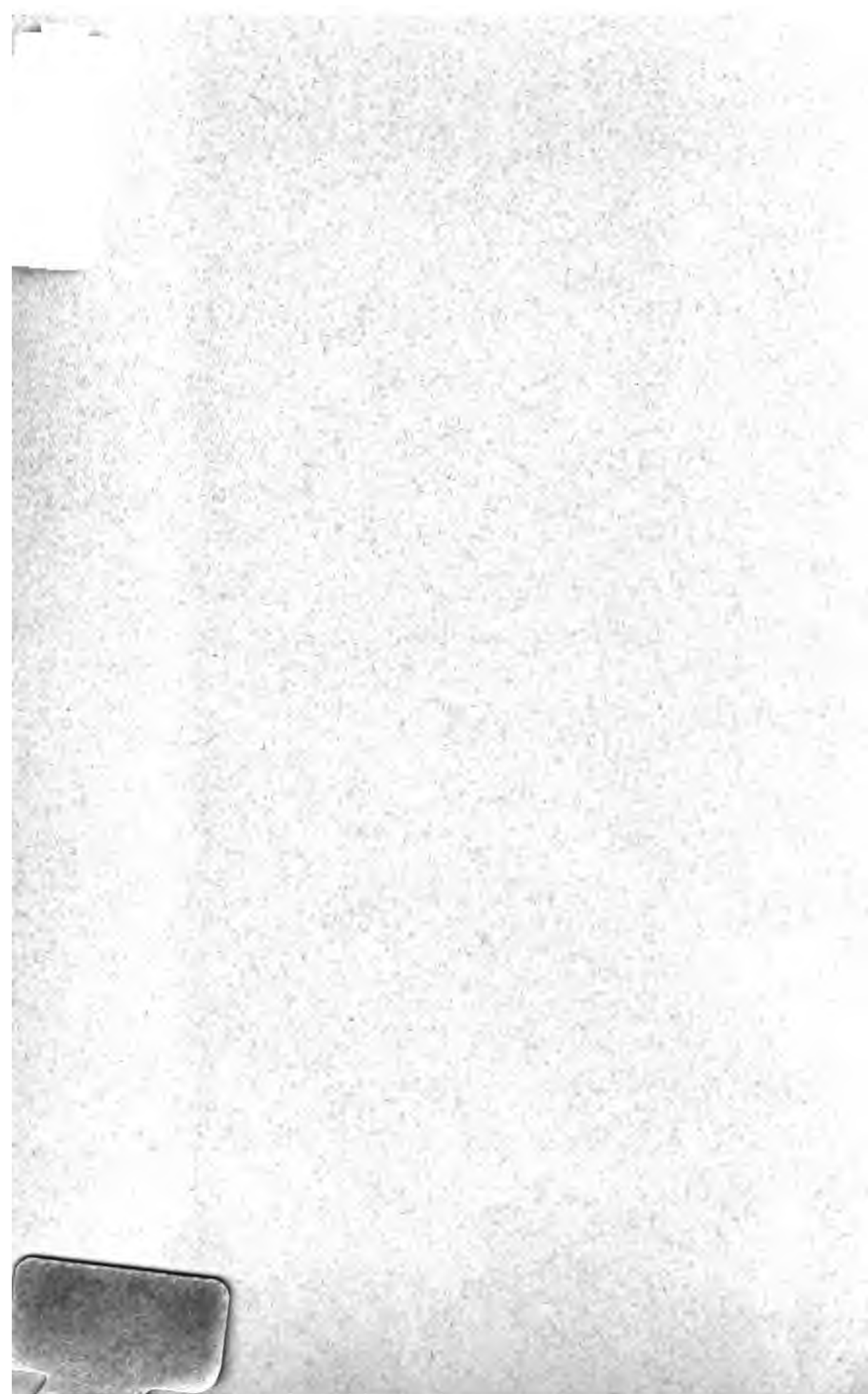
M. LÉOPOLD NIEPCE
Conseiller à la Cour de Lyon, ex-Président de la Société littéraire,
Chevalier de la Légion d'honneur.

TOME TROISIÈME

Publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône
d'après le manuscrit de l'auteur.

CHALON-SUR-SAONE
IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND
5, rue des Tonneliers, 5

1903



HISTOIRE

DU

CANTON DE SENNECEY-LE-GRAND

(SAÔNE-ET-LOIRE)

HISTOIRE

DU CANTON DE

SENNECEY-LE-GRAND

(SAÔNE-ET-LOIRE)

ET DE SES DIX-HUIT COMMUNES

TOPOGRAPHIE

GÉOLOGIE, ORGANISATION RELIGIEUSE ET ADMINISTRATIVE

PAR

M. LÉOPOLD NIEPCE

Conseiller à la Cour de Lyon, ex-Président de la Société littéraire,
Chevalier de la Légion d'honneur.

TOME TROISIÈME

Publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône
d'après le manuscrit de l'auteur.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

5, rue des Tonneliers, 5

1903

AVANT-PROPOS

Le premier volume de cette Histoire a paru en 1875 et le deuxième en 1877. Le troisième volume devait renfermer, outre l'histoire des trois dernières communes du canton de Sennecey, un appendice et des pièces justificatives. L'auteur est mort avant d'avoir pu le donner à l'impression.

La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, ayant acquis le manuscrit de ce troisième volume, a cru devoir le publier, malgré les inconvénients d'une publication posthume et tardive, dans la pensée d'être agréable aux personnes qui possèdent les deux premiers. Il y manque seulement l'appendice et les pièces justificatives, qui n'ont pas été retrouvés.

Si M. Léopold Niepce avait surveillé lui-même l'impression, il aurait fait disparaître, sans doute, quelques imperfections de style, des redites inutiles et complété les références bibliographiques souvent écourtées ; il aurait mis à profit des publications récentes, qu'il n'a pas connues, et rectifié quelques inexactitudes. On lit, par exemple (p. 40), que le comte de Montrevel aurait fait don de son hôtel à la ville de Mâcon, dans l'espoir de sauver sa tête, au moment de la Révolution. Cette légende fut longtemps accréditée en Mâconnais. M. Lex, le savant archiviste du département de Saône-et-Loire, a rétabli les faits (*Notes et Documents pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire*, Mâcon, 1887, p. 109). L'hôtel Montrevel fut en réalité

vendu et non donné à la ville de Mâcon par son dernier propriétaire. Ce n'est pas à Mâcon, mais à Paris, que le comte de Montrevel fut arrêté et mis à mort.

De nombreux renseignements inédits, empruntés par l'auteur aux archives du département, des communes et des familles ou recueillis dans les traditions locales, sont d'un intérêt suffisant pour justifier la publication telle quelle de son manuscrit.

M. Léopold Niepce avait été président de la Société d'histoire et d'archéologie, qui a tenu à rendre ce dernier hommage à sa mémoire.

HISTOIRE DU CANTON DE SENNECEY-LE-GRAND

COMMUNE DE SENNECEY-LE-GRAND

(Suite)

LE HAMEAU DE RUFFEY

Non loin de Sennecey, lorsqu'on a traversé l'agreste hameau de Saint-Julien, groupé autour de sa vieille église paroissiale, on pénètre dans un étroit et frais vallon au fond duquel bruit un rapide ruisseau sur son lit de cailloux bordé de saules.

Comme une sentinelle avancée, un antique château féodal garde l'entrée de ce vallon et semble vouloir en fermer l'accès. Quelques rares maisons de cultivateurs se groupent autour de ce manoir ; des arbres séculaires le couvrent de leurs ombrages, et naguère encore ses tours brunies par les âges portaient de lourds manteaux de lierre, et l'écho de ce lieu solitaire ne répétait d'autre bruit que celui de quelque pierre qui, détachée par le temps de ses murailles, roulait dans ses fossés creusés dans le roc.

Mais il s'est rencontré heureusement un opulent propriétaire, enfant du pays, M. Virey, lequel, en acquérant la vieille *fourteresse*, comme l'appelait l'historien de Thou, a relevé ses ruines avec un soin parfait pour en faire son habitation, en lui laissant son ancien cachet.

Le hameau de Ruffey n'a jamais formé une paroisse distincte, n'ayant toujours eu qu'une bien faible population, mais dès les temps les plus reculés, il y eut là une station dont les habitants se livraient à l'industrie de la taille des silex qui y affleurent le sol et dont une trainée s'étend jusque dans le Mâconnais : ce fait se constate par la rencontre journalière d'éclats de ces pierres, dont on faisait des haches, des flèches et divers ustensiles. Ces industriels avaient même un refuge fortifié, non loin de leur lieu de fabrication. En effet, si l'on remonte du fond du vallon au sommet de la colline

que domine la vieille église de Laives, on voit, d'après l'état des lieux, qu'il y avait sur ce point une station importante, entourée de fossés, là où le terrain n'est pas abrupt. En arrière de ce fossé se dressait un mur aujourd'hui complètement éboulé, mais dont les ruines sont encore indiquées par de nombreux amas de pierres. Dans le fossé dont on peut aussi suivre la trace, on trouve sous une mince couche de terre ou parmi les racines des buis, de nombreux débris de poteries grossières et d'ossements d'animaux de toute sorte, brisés dans le sens de leur longueur, pour en extraire la moelle dont nos pères étaient très friands. Plusieurs de ces os portent aussi des entailles faites avec la scie.

A cette importante station a succédé, avec le temps, un poste fortifié, au moment de la conquête romaine. Pour consolider leur domination, nos conquérants firent dans nos collines un vaste établissement militaire, dont le poste principal fut assis sur la montagne de Sans, la plus haute du pays, de 309 mètres d'altitude, au lieu appelé les Brosses. Dans tous les vieux plans, ce point culminant est appelé le *camp de Sirie*, et ce nom lui a été conservé sur la carte d'État-major. Mais comme on pouvait se glisser vers ce fort pour le surprendre, par le fond de divers vallons qui aboutissent à la montagne de Sans, les Romains eurent le soin de fermer ces vallons par de larges et épais murs transversaux, dont les restes subsistent encore et par des fortifications comme celle de Ruffey, devenue un château au temps de la féodalité (Voir préface du tome II de ce livre, p. x et xi).

Du reste, le séjour des Romains à Ruffey se révèle en maints endroits du pays par des débris de poteries et de grandes tuiles, nos conquérants même prirent la source de la *Gaze*, qui y jaillit à ce lieu, pour conduire ses eaux, par un aqueduc en terre cuite, à leurs splendides villas de *Sans* (Voir t. II).

Ce lieu de la Gaze rappelle aussi un douloureux souvenir. C'est là que, lors de l'invasion de 1814, les Autrichiens posèrent des grands-gardes pour observer nos troupes venant de la vallée de la Grosne; celles-ci refoulèrent cependant ces postes avancés et chassèrent l'ennemi de Sennecey, pendant qu'il incendiait des maisons à Pymont.

Maintenant décrivons le vieux château de Ruffey. L'historien, Saint-Julien de Balleure, nous a conservé, dans ses *Antiquitez de Chalon*, la date approximative de sa construction : « Claude de Lugny, dit-il, ayant eu en partage de son père, Jacques de Lugny,

la terre de Ruffey, feit bastir le chasteau comme on le veoit de present, feit clore le parc, edifia la chapelle en l'eglise Saint-Julien, sa paroche, y fonda des chapelains et feit de grands acquests. » C'était en 1503. Mais Claude de Lugny ne jouit pas longtemps de son œuvre, car une inscription de l'église de Saint-Julien nous apprend qu'en 1504, son fils, *Jean* de Lugny, en fondant des services dans la chapelle de cette église bâtie par son père, déclara « maintenir les services et fondations faites par *feu* messire *Claude* de Lugny, en son vivant seigneur de Ruffey ».

Saint-Julien de Balleure, en parlant du château de Ruffey, ajoute aussi : « Ruffey soûloit estre un Prioré de Dames, dépendance de Lancharre, et *Claude* de Lugny fist son proufit des matériaux du bastiment et appliqua son revenu à son usage. » Toutefois ce même historien s'empresse de dire, en même temps : « N'en ayant aucun tesmoignage que le dire des anciens et une commune renommée, je n'en veux rien asseurer. »

Nous pensons aussi que la tradition se trompait à cet égard, car rien dans les chartes de l'ancien monastère de Lancharre, si bien étudiées par M. Henri Batault[1], ne permet de supposer que le premier château de Ruffey, démoli vers 1503, par Claude de Lugny, ait été un *prieuré*, même momentanément, ou seulement une dépendance de l'abbaye de Lancharre. Ce qui a pu donner lieu à cette erreur « de la commune renommée », c'est qu'en 1408 une *Huguette de Nanton*, de la famille des Nanton, laquelle possédait alors le château de Ruffey, était, à cette date, prieure de Lancharre, et que, plus tard, une nièce ou arrière-petite-nièce de cette *Huguette* de Nanton épousa *Jacques de Lugny*, dont le fils Claude reconstruisit le château actuel de Ruffey.

Aucun document certain ne nous a permis de retrouver la date de la fondation du primitif château de Ruffey, bâti par les Nanton

1. Lancharre est un village situé sur la route de Tournus à Saint-Gengoux. Les sires de Brancion ont été les fondateurs de son abbaye érigée pour des chanoinesses libres, c'est-à-dire pour des filles nobles de la contrée réunies dans une maison commune pour se livrer, dans la retraite aux exercices de piété et y trouver cette douce sécurité de la vie que rarement alors on trouvait dans un château fortifié. Du reste, le site avait été bien choisi. Lancharre est assis dans un vallon d'un aspect triste et sévère, sur les confins de la belle forêt de Chapaize que domine, au levant, la chaîne des montagnes qui sépare les vallées de la Grosne de la Saône. Les seigneurs des alentours qui comptaient dans cette maison plus d'un membre de leurs familles, l'avaient couverte de leur protection.

et peut-être même par les *Brancion*, qu'on peut regarder à juste titre, comme les premiers seigneurs de cette terre. Ces derniers, en élevant un donjon à Ruffey, dans les commencements de la féodalité, y auront, sans doute, trouvé déjà une fortification romaine. Il ressort, en effet, de nos explorations minutieuses dans tout le vallon de Ruffey et dans ses alentours, qu'il y avait dans cette partie de notre canton, au temps de l'occupation romaine, tout un système de fortifications dont je viens de parler et que j'ai décrit dans le tome II de cet ouvrage (page 11 de la préface), et dont Ruffey faisait partie. Du reste, il s'est rencontré dans les champs et les vignes voisins du château actuel de nombreux vestiges romains.

Le château actuel est assis sur un terrain légèrement en déclive dans le fond du vallon. Il ferme presque hermétiquement ce vallon et barre le passage. Pour rendre son accès moins facile, on a creusé dans le roc qui effleure le sol, un fossé large de 14 mètres à l'ouest et 16 mètres au nord et de 7 mètres de profondeur[1]. — Au levant et au midi, il a dû y avoir aussi des fossés qu'on a comblés, sans doute, au commencement de ce siècle.

Ces fossés formaient un parallélogramme régulier, de 75 mètres à l'ouest et de 41 mètres au nord. Dans cet espace on a érigé le château actuel. Son plan primitif n'existe plus, mais d'après un plan moderne, le château formait un carré dont chacun des côtés se composait de bâtiments flanqués de tours aux angles, avec une cour intérieure sous laquelle était creusée une vaste cave voûtée ou magasin, avec un puits au centre.

Au côté *ouest* du château se trouvaient, au delà du fossé, les communs ou dépendances renfermant les écuries, les remises et les magasins. Ces communs étaient fortifiés aussi ; on y voit encore des meurtrières à la naissance du toit, et un chemin de ronde intérieur, lequel communiquait avec une tour carrée en saillie sur la route qui contourne le château.

Les murs extérieurs du château descendent jusque dans les

1. D'après le terrier de Nanton de 1610, les habitants de ce lieu étaient tenus de faire « la *curaison des fossés* de Ruffey avec les autres retrayants, — à la reconstruction et réparation du *pont-tournant*, des murs des dits fossez, jusqu'à fleur de terre et ce, du côté des basses-cours et entretennement des barrières hors du chasteau, — de faire guet et garde au dit chasteau, tant de nuit que de jour, chascun à son tour, en tel nombre suffisant que leur est ordonné » (Arch. de la mairie de Nanton).

fossés. Ces fossés pouvaient-ils être remplis d'eau? On peut le supposer, puisque dans une vigne supérieure se rencontre encore aujourd'hui une source d'eau vive. Ces murs étaient primitivement percés de rares et étroites ouvertures et de quelques embrasures pour des fauconneaux et couleuvrines. Plus tard, au commencement du siècle, on y a pratiqué quelques fenêtres ou élargi les anciennes, en leur enlevant leurs barreaux de fer.

Du côté de la cour, les ouvertures qui éclairent les appartements sont plus nombreuses ; mais inégalement distancées ; des barreaux en fer les garnissaient aussi.

Ce qui reste des anciens bâtiments se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un vaste grenier au-dessus. Il est assez difficile de se faire aujourd'hui une idée exacte de la division de chacun de ces étages et de la décoration primitive des appartements, car on les a modifiés par des briquetages, mais dans quelques pièces, on voit encore des cheminées à vastes manteaux enrichis de gracieuses moulures, au milieu desquelles se détachaient des écussons en cuivre émaillé aux armes des Lugny, mais qu'on a enlevés[1].

Ce qui distingue surtout le château de Ruffey des autres maisons fortes contemporaines, c'est une galerie qui règne à la naissance des toits, et qu'on ne devine du dehors que par de nombreuses meurtrières. Cette galerie qui faisait le tour de tous les bâtiments, forme un long couloir entre deux solides murailles dont l'une est celle du château et l'autre est en pans de bois de chêne. Les défenseurs placés dans cette galerie pouvaient circuler autour de tout le château, sans être vus du dehors, surveiller les approches

1. Tout l'ancien ameublement du château de Ruffey a disparu et paraît avoir été vendu successivement par la dame Jacquerot, qui avec son mari avait acheté le château le 22 vendémiaire an VI. Mais il est à croire qu'il a dû être très luxueux, car, comme nous le verrons plus loin, les barons de Ruffey rivalisaient avec ceux de Sennecey, d'ostentation et de faste. Ils avaient une véritable cour... Jean de Lugny entretenait « une compagnie de harquebusiers à cheval tous habillez de velours et de drap rouge » (Perry, *Hist. de Chalon*). La plupart des appartements étaient tendus de tapisseries, de même que ceux du château de Sennecey, que j'ai pu voir encore ainsi que son splendide mobilier qui fut vendu en 1824.

Les tapisseries du château de Sennecey étaient même si belles qu'en 1626, l'abbaye de Tournus les emprunta pour en orner la chapelle Saint-Georges de l'église de l'abbaye dans laquelle Jacques de Neufchèze, évêque de Chalon, lut solennellement la bulle papale prononçant la sécularisation de cette ancienne abbaye bénédictine (Juénin, *Histoire de Tournus*, p. 310).

et faire le coup de feu, à l'abri des projectiles de l'ennemi, ainsi couverts par cette double muraille. Cette galerie remplaçait avantageusement les terrasses crénelées des châteaux antérieurs à l'invention de la poudre. Toutefois, il est à supposer qu'on se servit encore d'arbalètes et de traits pour la défense du château de Ruffey, car M. Virey a trouvé plusieurs vieux fers de flèches dans cette galerie.

Il ne subsiste plus que deux tours cylindriques des quatre qui flanquaient autrefois le château. Celle *au midi* est restée isolée, par suite de la démolition du corps de bâtiment auquel elle touchait; elle se compose de trois étages voûtés auxquels on accède par un escalier ménagé dans une petite construction accolée contre cette tour. Dans le sous-sol de cette tour est une casemate dans laquelle on descend par une échelle. On y voit des embrasures qui ont vue sur le fond du fossé. Dans le sous-sol de la tour du *nord*, se rencontre aussi une casemate, mais celle-ci offre cette particularité, qu'en la creusant dans le roc, on a conservé *au centre* un pilier qui porte la voûte ; ce réduit a aussi des embrasures pour des couleuvrines.

Primitivement les appartements étaient nombreux dans ce château [1], quoique de dimensions peu considérables, car ses faces n'ont qu'une longueur de 30 mètres sur 20 ; aujourd'hui, on y compte encore 30 pièces.

Un pont de bois remplaça le pont-levis jeté primitivement sur le fossé, à l'ouest, qui sépare le château des communs. Ce pont a été refait par M. Virey. Ces communs se composaient d'un vaste bâtiment avec deux ailes en retour. Ils servaient d'écurie, de remise et de magasins et sans doute aussi de logement aux hommes d'armes. Un chemin de ronde ou galerie règne à la naissance du toit, tout le long de ce vaste bâtiment. Cette galerie à laquelle on accède encore maintenant par un escalier extérieur qui touche à l'aile méridionale était percée de meurtrières et aboutissait à une tour carrée, au nord, d'une construction antérieure à celle du châ-

1. Il est difficile de se rendre compte de l'ameublement de ces appartements au temps de Claude de Lugny. Il est à croire, d'après des crochets qu'on y voyait naguère aux murailles, que ces murs étaient couverts de tapisseries et que le mobilier était des plus simples, car le moment n'était pas encore venu où nos seigneurs, de retour d'Italie avec François Ier se plurent à orner leurs châteaux qu'ils agrandirent ou rebâtirent, dans le goût somptueux de la Renaissance, comme le fut le château de Sennecey par Nicolas et Claude de Bauffremont.

teau actuel. Ces communs entièrement restaurés par le propriétaire actuel, forment maintenant un magnifique cuvage. A l'aile nord se voit encore le reste d'une grande porte qui donnait accès dans la basse-cour ; elle était défendue par une tourelle à demi engagée dans la muraille. Il serait à désirer que cette tourelle fût refaite.

Quoique les sires de Lugny se fussent construit dans l'église Saint-Julien pour leur usage personnel une splendide chapelle, dont j'ai donné la description dans le tome II, de cette histoire, ils en possédaient aussi une dans leur château de Ruffey, mais ce n'était qu'un petit oratoire suspendu en dehors des murs, du château. Elle existe encore aujourd'hui.

A ce château touchait aussi un vaste parc ou garenne, dont les murs en ruine se voient encore çà et là sur la colline boisée qui s'élève au levant du château. Ce parc avait une grande étendue et était rempli de lapins, de lièvres et de chevreuils, mais les parcs appelés aussi *buissons à connils*, finirent par constituer de si grands abus que les Coutumes des XVI[e] et XVII[e] siècles durent défendre aux seigneurs d'avoir des *garennes* ou *connières*. Le cerf n'était pas admis dans les parcs. Les ordonnances des ducs de Bourgogne le probihaient, et on lit dans le commentaire de la Coutume de Bourgogne par Jean de Pringles, p. 326 : « Encore que les seigneurs haut-justiciers ayent droit de chasse en leur territoire, il en faut toutefois excepter les bêtes fauves, comme les *cerfs* et les *biches*, desquels la chasse est défendue à tous seigneurs. » Mais ces derniers avaient le droit de faire juger par leurs juges les délits de chasse commis sur les terres de leurs seigneurs. — Les appels ressortissaient au bailli du Roi et de là au Parlement[1].

1. Mais il était bien rare que les condamnés fissent appel au Parlement, à cause de l'énormité des frais.

Habituellement on ne prononçait la peine de mort que pour « les meurtres, larcins et voleries, mais en certains cas, malgré les ordonnances, on pendait les robeurs de lièvres, les chasseurs de conins, perdrix et aultres sauvaigeries quand ils n'étoient pas habiles de chasser, c'est-à-dire que ils n'estoient pas de race noble, laquelle pouvoit seule entretenir des breuils ou parcs de gibier, et parcourir les terres avec faucons, chiens, arbalètes, filets et aultres harnois ou engins ».

Aujourd'hui, le gibier a presque entièrement disparu de notre canton, surtout par le fait des braconniers qui au lieu de se livrer à un travail honnête passent les nuits à tendre des lacets pour prendre les lièvres et à tendre de grands filets dans lesquels tombent des compagnies entières de perdrix. Le produit de ces chasses prohibées ne va pas à la famille, mais au cabaret. On peut leur appliquer ce mot de saint Jérôme : « Venatio ars nequissima et venatores nefarium genus. »

J'ai peu à dire du hameau de Ruffey. Il ne se compose que de quelques maisons assises le long du chemin montueux qui conduit à Montceaux[1]. Une source jaillit[2] près de ces maisons, et ses eaux après avoir alimenté un lavoir, traversent le parc actuel du château et se réunissent à celles du ruisseau appelé le Bief. Naguère elles faisaient mouvoir en petit moulin aujourd'hui en ruine.

Le hameau de Saint-Julien-les-Sennecey ayant un certain temps fait partie de la seigneurie de Ruffey, il me semble intéressant aussi de dire quelques mots de sa population à diverses époques. On trouve à cet égard, des renseignements fort curieux aux archives de Dijon, dans les registres intitulés : « *C'est le papier de la cerche des feux du baillage de chalon,* » mais incomplets. Le premier de ces papiers est à la date de 1360. Je n'en extrais que ce qui concerne Saint-Julien et Ruffey.

A Saint-Julien

En 1360

1 feu franc.
1 feu misérable.
15 feux taillables[3].

En 1399

12 serfs solvables.
7 serfs misérables.

En 1405

9 feux solvables.
3 feux insolvables.
4 serfs misérables.

En 1406

13 feux serfs solvables.
4 feux serfs misérables.

En 1413

Saint-Julien, ville champestre, n'a ny foire, ni marchef, ni fourteresse[4].
4 feux serfs taillables à volonté.

1. Il y a quelques années un crime horrible fut commis dans ce hameau. Un riche habitant vivant seul dans sa maison fut assassiné la nuit, dans son lit, sans défense, et le meurtrier pour faire croire à un accident mit le feu à la maison et s'esquiva. Blotti dans un bois sur une hauteur voisine, il regardait l'incendie; mais le feu épargna le cadavre, et la justice ne tarda pas de se saisir de l'assassin qui se pendit dans la prison de Chalon.

2. M. Virey, en restaurant le château a établi sur ce ruisseau une machine hydraulique laquelle élève une partie de ses eaux jusque dans un bassin dans les combles du château d'où elle est répartie dans chaque appartement.

3. En 1456, il y avait encore des serfs dans la seigneurie de Ruffey, car on voit alors « Guillaume de Sercy, seigneur de Champalement, écuyer du duc de Bourgogne, bailly de Chalon, affranchir Oudot Grouard, homme taillable, exploictable, haut et bas, de main-morte et de serve condition de Katherine de Dyo, dame de Lugny, Ruffey et Allerey, veuve de messire Jacques de Lugny, le dit Oudot disant qu'il ne veult plus estre affecté de la servitude et condition et qu'il considère *que la liberté est chose inestimable* » (Arch. départ. Mâcon, E, 1257).

4. Les foires et marchés paraissent avoir été établis entre 1413 et 1423,

5 feux misérables.
4 feux mendiants.
A Saint-Julien qui est à Madame de Ruffey, où il n'a foire, marchef, ni forteresse.

En 1423

3 serfs taillables abonnez.
10 serfs misérables.

En 1426

A Saint-Julien, ville champestre à la Dame de Ruffey, n'y a ne foire ne marchef ne forteresse.
3 feux francs taillables à volonté, solv.

En 1430
Saint-Julien

2 feux serfs taillables à volonté.
5 feux misérables.
1 feu mendiant.

En 1431

4 feux serfs taillables à volontè, misérables.
3 feux mendiants.

1433

4 feux taillables à volonté.
5 feux misérables.
6 feux mendiants.

1449

4 feux francs.
16 feux serfs.

1461

5 feux francs.
13 feux serfs.

1470

A Saint-Julien où il y a paroche sont hommes francs et serfs des seigneurs de Thoulongeon[1], de Wellanfant[2] et de Ruffey.

1475

7 feux francs.
13 feux serfs.
Ils sont hommes francs et serfs des seigneurs de Toulongeon de Vuillafant, de Chassignoles et à Jean de Tenay.

car il est dit dans une enquête faite en 1423 « qu'il y a trois foires l'an, et marchef chascun mardy qui guère ne vault ». Cette création fut due à Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne qui avait rendu de grands services au duc. Du reste, à cette époque, nos princes cherchaient à donner à toutes nos foires une grande importance, en vue des avantages qu'elles procuraient aux localités et des sommes importantes qu'elles faisaient tomber dans leur Trésor. En 1430, les foires de Saint-Julien avaient déjà un certain renom, « mais le marchef qui a lieu chacun mardy est de petite valeur ». Dans le registre de 1470 il est dit « qu'il y a *trois* foires, le mardy avant la feste Dieu, le mardy avant la Toussaint et le mardy avant la Chandeleur. » Le droit perçu pour le compte du seigneur s'élevait à 75 livres, en 1745 : la perception s'en faisait par un sergent de la justice.

1. *Toulongeon*, seigneurs de Sennecey, originaires de la comté de Bourgogne, établis à Sennecey. *Vuillafant* ou *Vellanfant* originaires d'Arlay, en comté.

2. En 1461, les villages de notre canton comptant des feux *francs* et *serfs* étaient : Chazeaux, Gigny avec ses hameaux de l'Épervière, de Lampagny et de la Colonne, Sennecey, Saint-Julien avec ses hameaux de Sans et la

1543	1400
27 habitants, hommes.	12 serfs solvables.
1 franc.	4 serfs insolvables.
1 misérable.	**1435**
15 feux taillables.	14 feux francs.
4 feux misérables.	16 feux serfs.

Pour l'intelligence de ce tableau, il importe de dire que Sennecey au moyen âge ne formait pas une paroisse distincte. Il n'y eut d'abord, en ce lieu (*in Siniciaco*), qu'un château fort, élevé par une famille chevaleresque du nom de *Senecé* et plus tard *Sennecey*.

Ce ne fut que plus tard que se forma, peu à peu, un groupe de maisons à l'entour des deux châteaux forts, élevés à Sennecey, presque l'un à côté de l'autre, fait bien insolite dans l'histoire de la féodalité. Mais déjà existent à proximité du bourg un centre de population, au pied de la montagne, appelé *Saint-Julien*, puis ensuite *Saint-Julien-les-Senecé*. Cette localité est mentionnée dès le VIe siècle. Le roi Gontran en dispose en faveur de l'abbaye de Saint-Marcel près Chalon. Alors Saint-Julien a déjà une chapelle (capellam) et s'administre lui-même par les soins d'échevins (scabini, vires probi). Mais d'autres groupes de population s'étaient formés aussi autour de Saint-Julien. Il y eut celui de Ruffey, près de son château; celui de Sans, d'origine romaine, comme l'attestent les ruines de ses anciennes villas; celui de Lafarge (Farges) ou la Branche, et enfin celui de Vielmoulin, mais qui a toujours appartenu à la paroisse de Laives, quoique situé au delà de la montagne. Tous ces groupes finirent par former la commune ou paroisse de *Saint-Julien-les-Senecé*, mais relevaient de plus d'un seigneur. Ainsi, Sennecey était aux seigneurs de ce nom et à ceux de la famille Vuillofant; à Saint Julien dominaient les seigneurs de Sennecey et de Ruffey; Vielmoulin appartenant aux seigneurs de Laives, sans parler de diverses grandes familles qui avaient des droits dans chacun de ces hameaux, droits dont il

Farge, Monteeaux, Sermaizey, hameau de Laives, Vincelles, Servelles Nanton, Champlieu.

Les lieux reconnus *serfs* étaient Ruffey, Corlay, Lalheue et Bresse (Arch. départ de Dijon, registre des feux).

est impossible de bien établir l'origine, à défaut des registres terriers et des chartes que la Révolution a brûlés. Ce ne fut qu'en 1830 que Sennecey est devenu le siège de l'administration municipale et de l'autorité religieuse. A ce moment, le culte fut transféré de Saint-Julien dans la nouvelle église bâtie, à Sennecey, sur l'emplacement de l'ancien château ; le curé quitta sa cure de Saint-Julien pour habiter une dépendance du vieux château, et la mairie fut installée dans un autre pavillon.

Comme on le voit, la population de Ruffey et même celle de Saint-Julien furent longtemps bien faibles et ne se composaient guère que de serfs ; pourtant les seigneurs en affranchirent souvent. Ainsi, en 1455, Jean II de Toulongeon, seigneur de Sennecey, en affranchit un grand nombre qui lui remirent du blé et du vin et 4.000 francs. Toutefois, il ne put le faire qu'avec la permission du duc qu'il dut aller voir en Flandres. Ce voyage lui coûta plus de 1.000 fr. (Arch. de la Côte-d'Or, Chambre des comptes).

En 1560, les seigneurs de Sennecey n'avaient pas encore affranchi tous leurs serfs, car alors ceux de Sagi et de Collonges adressèrent la supplique suivante à Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey et à Denyse Patarin, sa femme, disant :

« Que à cause de leur servitude ils doivent porter lettres hors et dans le royaume, — garder les prisonniers qui sont menez au chastel de Crusilles, — qu'ils sont tellement mesprisez de leurs voisins que les jeunes hommes des dits lieux ne *peuvent trouver party selon eux* hors des dits villages et qu'il est advenu quelque fois que aulcuns *ont été tués* faisant les dits voyages. » En conséquence, ils demandent que cette servitude soit changée en une redevance de 40 livres et 13 lichets de froment (Arch. départ. de Mâcon, E. 1560).

Du reste, à cette époque, le mépris des populations affranchies pour celles qui étaient encore serves, était général, et voici également des doléances semblables à celles des villages de Sagi et Collonges que les gens des paroisses voisines de Lyon adressèrent aux chanoines du Chapitre de la cathédrale de cette ville.

Ils exposèrent « que leurs enfants, à cause de cette servitude, ne peuvent *trouver parti en mariage* avec ceux de leurs *voisins refusans d'allier et donner leurs fils et filles libres à ceulx envelopez de servitude,* — que si cette servitude étoit levée, chacun des habitans *vendroit* et *acheteroit librement,* et *logeroit ses enfants aux maisons des voisins libres, etc...* »

Déjà dans le 1er volume de cette histoire, j'ai fait un exposé de la situation de la population de tout notre canton dans les hauts temps de la féodalité. Depuis lors, j'ai réuni de nouveaux documents sur cet intéressant sujet et surtout en ce qui concerne l'ensemble des groupes de population dont on a formé successivement la communes de Sennecey, c'est-à-dire ses hameaux et ses *écarts*. Je crois donc devoir reproduire ici in-extenso l'un de ces documents qui nous donne un tableau assez complet de l'état de la paroisse de Sennecey à une époque relativement moderne.

« Le 19 juin 1666, en la Chambre du Greffe, pardevant Philippe Masson, avocat à la Cour, commissaire délégué par les seigneurs commissaires généraux deputez pour le Roy, pour la vérification des dettes des communautez et villes de la province de Bourgogne, ont comparu habitants et échevins du dit lieu et paroisse de Saint-Julien, assemblez en corps de communauté, en suite des assignations qui ont été données de porte en porte par Sylvain Ponsot, l'un des échevins.

Dettes de la Communauté[1].

Trois rentes. — Dix habitants détenus aux prisons royales de Chalon pour non-paiement de l'impôt.

Charges de la Communauté.

Réparation du clocher de l'église, — blanchir et paver l'église, — reprendre par le pied le chapiteau de l'église, — rétablir deux croix et trois puits communs, — achever la clôture du cimetière, — réparer le pont de Rougepont — et le grand chemin de Tournus, — donner au marguillier 25 livres, — aux pasteurs des troupeaux 200 livres, — au pontonnier de Grosne[2], 60 livres par an, moyennant quoi, il est obligé de passer et repasser les habitants lorsque la rivière est en son bassin ordinaire, mais que les dits habitants sont obligés de payer, comme les autres passants, quand la rivière est répandue.

Ils doivent 10 livres au seigneur pour vaine pâture dans son bois, la *Coupe de Solye*.

1. En 1611, « la communauté avait 10.000 fr. de dettes; elle ne comptait que 65 imposés, peu de gens de qualité autres que les officiers de la justice, le reste estant pauvres artisans, marchands, cloutiers, tisserands, serruriers, maréchaux et manouvriers gagnant leur vie à la journée » (*Rapport des commissaires enquêteurs*, arch. départ. de Dijon).

2. Voir plus loin des notes sur le pont de Grosne.

Ils payent au receveur de leurs deniers communs[1], pour la collecte, et le port entre les mains du receveur des tailles du bailliage, 150 livres par an.

Ils sont sujets de faire guet et garde au château et réparer ses murs[2].

Ils n'ont aucun procès.

Péages et octroys.

Ils n'en ont aucun à eux. Le seigneur a eu de tout temps un petit péage, — il ne peut rendre que 15 livres, — il se lève sur les étrangers, — les gens de Sennecey en sont exempts. Il est à Jugy.

Communaux.

Une petite communauté en la *Petite Montagne.*

A la *Grande Montagne,* une broussaille.

Exempts.

Nicolas Ladrely, ci-devant cornette d'une compagnie de cavaliers du régiment d'Épernon.

1. Lorsqu'il s'agissait du recouvrement de l'impôt dû au roi, les élus des États adressaient aux habitants un avertissement, et ceux-ci répartissaient entre eux la somme demandée par l'État « le fort pour le foible ». On comprenait dans le rôle les seigneurs du lieu non nobles ni privilégiés, le juge, le greffier, le procureur d'office de la justice. « En cas d'omissions, dit un ordre de la Chambre des comptes, les prudhommes assesseurs de la taille en demeureront responsables en leurs propres et privez noms. »

Les fonds étaient versés par un échevin ou par un procureur spécial à Chalon, dans la caisse d'un receveur à ce commis.

Au temps des capitaines-châtelains, c'était à eux de percevoir l'impôt de la taille et à en rendre fidèle compte à la Chambre des comptes à Dijon. Ils en versaient le montant dans « le coffre de l'épargne du Roy », coffre souvent vide!!!

2. Souvent les habitants de Sennecey s'étaient refusés à faire ces travaux et de là surgirent de nombreux procès avec les seigneurs du lieu; en 1727, entre autres, ils avaient allégué « que la prétention des seigneurs avait été repoussée même dans le temps où la Bourgogne et le reste de la France étoient désolés par les guerres civiles et étrangères et les campagnes exposées à la fureur des gens de guerre de différents partis ». Mais cette allégation était inexacte, comme on a pu le voir déjà dans les premiers volumes de cette histoire. Cependant une transaction eut lieu avec le comte Pierre d'Ailly, vers 1769, et il fut convenu entre autres, avec les gens de Laives, retrayants au château de Sennecey, qu'ils donneraient 2.400 livres qu'on employa à la construction d'un pont de pierre en remplacement de celui en bois qui reliait le château au parc (Arch. de Sennecey).

forte munie de quatre tours carrées et entourée de fossés dont les eaux étaient fournies par le ruisseau qui traverse le clos. »

Jean-François des Bravard d'Essac, seigneur de Montrond, en Auvergne, était marié à Claire-Françoise du Prat et parent « de noble Jean d'Essac, écuyer, qui épousa Françoise Levesque[1] », troisième fille de Jacques Levesque, seigneur engagiste de Beaumont.

Mais cette situation devait heureusement changer. Le 15 mars 1789, les habitants de toutes les paroisses ayant été appelées, à l'occasion de la réunion des États généraux, à formuler dans des cahiers leurs besoins, leurs souffrances, leurs aspirations et leurs vœux. Ceux de Sennecey se réunirent dans leur église paroissiale, pour y procéder à la rédaction de ces cahiers.

Déjà dans le tome II de cette histoire (p. 405) j'ai reproduit le texte complet de ces cahiers ; il serait donc superflu de les reproduire de nouveau ; toutefois, je crois utile de redire les doléances de nos pères au sujet des impôts qui étaient une de leurs plus plus lourdes charges.

« L'expérience, dirent les habitants, nous a appris que dans l'administration des impositions, nous n'avions pour nous que des représentants *immobiles et muets*.

» Nous gémissions de ce que les députés des villes ne sont pas ceux du peuple, — que ceux qui ne payent point les impositions soient les seuls qui les délibèrent, les administrent et disposent à leur gré des fortunes des contribuables et surtout du pauvre cultivateur et de l'artisan.

» Nous forçons, pour ainsi dire, la terre à la fertilité pour en arracher une substance, et on nous dime quatre fois. Jusqu'à présent, nous nous sommes soumis sans plaintes aux charges cumulées qu'on nous impose. Et comment ferions-nous ? Le temps, le crédit, le courage et les facultés nous manquent.

» Il est un moyen d'arrêter le progrès de ce genre de fléaux et d'abus ; nous nous permettons de le présenter : fixer un seul impôt qui serait réparti également sur tous les citoyens sans distinction, dans la juste proportion de leurs propriétés et facultés. Il remplacerait ceux qu'on nomme la taille, capitation, vingtième, don gratuit et autres qui voilent tant d'iniquités. Ce seul impôt se

1. La famille Levesque unie à celle des Lugny était considérable, sans être ancienne ; j'en parle plus loin.

verserait directement dans le Trésor national par une détermination préalable des moyens les plus faciles et les moins dispendieux de le faire, sans recourir à des dépôts intermédiaires qui morcelent toujours la masse provinciale. »

Quant aux juges de la seigneurie, les habitants ne s'en plaignirent pas, quoiqu'ils eussent préféré la justice royale à celle de leurs seigneurs, laquelle ne présentait pas aux justiciables les mêmes garanties d'impartialité et d'indépendance qu'ils trouvaient dans les magistrats institués par le souverain. Ce dernier, on le sait, n'avait cessé de contrebalancer la puissance et l'influence des seigneurs qui faisaient ombrage à son pouvoir, en leur imposant des juges de sa création. Aussi la noblesse ne s'y trompa pas, et dans la fameuse *Charte aux Bourguignons*, en 1314, arrachée à la faiblesse de Louis le Hutin, elle ne manqua pas de faire inscrire « que les officiers royaux n'auront plus la jurisdiction dans les terres seigneuriales et ecclésiastiques, — que le nombre des sergents seroit limité et le code de justice revisé ». Dans cette charte écrite sous la dictée des nobles de Bourgogne, réunie en assemblée génerale, il fut également stipulé qu'on restituerait aux nobles et aux communes tous leurs anciens droits et que les nobles se réuniraient chaque année pour « regarder commant l'on aura gouverné dou temps passé et que l'on fera au temps à venir ». Ce fut le triomphe de la réaction féodale, bien funeste pour les pauvres gens des campagnes laissés ainsi à la merci des seigneurs.

Il est à remarquer que les habitants de Ruffey et de Saint-Julien ne firent, dans le cahier de leurs doléances, aucune mention de l'école du village. Cette école était probablement bien tenue. Du reste, nos seigneurs s'en étaient toujours préoccupés avec sollicitude, entre autres Nicolas de Bauffremont. Ce dernier, par son testament dicté à Chalon, légua une certaine somme à l'école de Sennecey, en même temps qu'il donnait une rente de 83 livres « pour ayder à nourrir et instruire les pauvres enfants du collège littéral de Chalon » (Arch. départ. de Mâcon, E).

Les Seigneurs de Ruffey

A quelle date peut se placer dans l'histoire le premier seigneur de Ruffey et quel nom portait-il ? Nos archives comme nos historiens sont muets à cet égard ; on entrevoit cependant dans les té-

nèbres des premiers temps de la féodalité qu'en 1229, la terre de Ruffey est un membre de la seigneurie de Brancion. Joceran, sire de Brancion, déclare alors « qu'il a repris de fief du duc Hugues de Bourgogne sa forteresse de Nanton et tout ce qu'il peut avoir en ladite ville, sauf la féauté qu'il doit au comte de Chalon[1] et au comte de Mâcon » (Arch. de la Côte-d'Or. Reg. des fiefs). Or, à ce moment Ruffey dépendait de Nanton et formait une terre importante, membre et dépendance de cette dernière. Mais quand cette baronnie se détacha-t-elle de celle de Brancion? Est-ce le jour où le duc de Bourgogne acquit Brancion, de ses maitres ruinés par les croisades, ou bien Ruffey ne demeura-t-il pas dans les mains des Nanton qui ne s'en dessaisirent que plus tard?

En 1316, on voit Jehan, dit le Bastard de Nanton, chevalier, confesser « qu'il tient du Roy sa maison forte de Ruffey (de Ruffeyo prope abbatiam Firmitatis) et les fourches entières (furcas integras), au lieu des demies (dimidias) qu'il avait seulement » (Arch. de la Côte-d'Or. Regist. des fiefs). Ruffey était donc certainement alors une dépendance de Nanton qui y avait toute justice.

PREMIÈRE MAISON

MAISON DE NANTON

« *De sinople, à la croix d'or* »

Je ne parlerai pas de l'origine de cette noble maison ni de sa généalogie. Déjà, j'ai donné, à ce sujet, d'amples détails dans le tome II de cette histoire (p. 234 et 235). Nous y avons vu que ce fut le 15 mai 1311 que pour la première fois un membre de cette famille se qualifie *seigneur de Ruffey*, c'est Jean, dit le Bâtard de Nanton, et ce jour il rend foi et hommage pour la terre de Ruffey au duc

1. Jean, tige de l'illustre maison de Chalon et des princes d'Orange, fut le dernier comte de Chalon ayant échangé le comté avec Hugues IV, duc de Bourgogne, en 1237, pour la seigneurie de Salins et autres terres. Mais il conserva le titre de comte et le nom de Chalon pour lui et ses descendants. Cette maison finit en Philibert, prince d'Orange, tué au siège de Florence, commandant l'armée de Charles-Quint (Courtépée, t. IV, p. 452).

de Bourgogne. Les témoins de cet acte de vassalité furent Thibaud de Semur, chanoine de Saulieu, Jehan Aubriot, docteur en droit, et Hugues Pellerin (Arch. de Dijon. Peincedé, t. X, 20. B 10. 492).

Ce Jean de Nanton eut plusieurs enfants, entre autres Isabeau de Nanton, laquelle épousa, en 1340, Guillaume de La Guiche[1], chevalier, qui reçut en dot la moitié de la terre de Nanton, et Jean II de Nanton, chevalier banneret et l'un des suivants du duc de Bourgogne.

Jean II de Nanton[2] épousa Marguerite[3] de Marcilly. De ce mariage issurent : 1° Guillaume et 2° Hardion de Nanton. Ce dernier, d'après Saint-Julien de Balleure, avait eu une fille qui fut unie à Jacques de Lugny, seigneur de Gissey-le-Vieux, en Auxois[4].

Ce Hardouin ou Arduin de Nanton « confessa au Duc tenir de lui au baillage de Chalon, le chastel de Cruzille » (Arch. dép. de Dijon. Princedé. B. 10508).

Ce Hardouin, qu'on appelait aussi Hugonin, se qualifiait, en 1359, seigneur de *Ruffey* et de Sermaizey. Ce dernier lieu fait partie de la commune de Laives, et j'en ai déjà parlé dans le tome II de cette histoire (page 124). En 1359, cette seigneurie très ancienne, avec maison forte, appartenait alors à Philibert de Poncey et à Yolande, sa sœur. femme de Jacques Le Doyon de Givry

1. Humbert de La Guiche-Sivignon, l'un des descendants de Guillaume, de La Guiche, seigneur de Nanton, vendit en 1631 la part de la terre de Nanton échue à sa famille par le mariage d'Isabeau de Nanton avec ce Guillaume, à Charles Naturel de Balleure.

2. En 1378, Jean II de Nanton figure dans une montre d'armes. et se trouve aussi parmi les seigneurs que Jean sans Peur, alors comte de Nevers. emmena avec lui dans la guerre de Hongrie (Beaune et d'Arbaumont, *la Noblesse aux États de Bourgogne*).

3. *Marcilly*, ancienne famille chevaleresque de Bourgogne éteinte avec Philibert de Marcilly-Cipierre, gouverneur de Charles IX, lequel ne laissa qu'une fille mariée à un gentilhomme de la maison *de la Madeleine*. La race faillit en elle et ses biens passèrent aux La Madeleine. Ses fiefs étaient Marcilly, Cipierre (Volvesvres) : elle portait « fascé ondé d'or et de sable de six pièces, à la bordure de gueules » (M. Arcelin, *Ind. hérald. du Mâconnais*, p. 246).

4. *Gissey-le-Vieux* (Gisseium vetus), au bailliage d'Arnay. Cette terre, d'après Courtépée, t. IV, p. 67, aurait appartenu en 1098 à Renaud de Gissey, à Alexandre d'Athée en 1348, à Jean de Lugny en 1441. — Des Lugny elle passa aux Drée, puis aux Colombet, et enfin en 1758 aux de Riollet.

Les Lugny en venant se fixer en Bourgogne conservèrent la terre de Gissey-le-Vieux, laquelle fut donnée plus tard en dot à Marie de Lugny, femme de Hugues de Rye.

et relevait de Hardouin de Nanton, seigneur dominant, lequel confirma l'affranchissement fait par Philibert et Yolande de Pierret Boiron, habitant de Sermaizey, moyennant une rente de 15 sols parisis, du froment, de l'avoine, 2 poules et 2 corvées. En 1599, une partie de Sermaizey appartenait encore aux seigneurs de Ruffey, mais en 1628, ils en vendent une partie à Louis Mercier, fermier général de la baronnie de Ruffey. Ce Louis Mercier se qualifiait « conseiller du Roy, contrôleur au grenier à sel de Tournus ». J'en parlerai plus loin.

Il fallut que la maison de Nanton[1], issue de celle des sires de Brancion, jouit encore alors d'une grande considération et d'une opulente fortune pour que Jean sans Peur, comte de Nevers, l'admit en 1396 à faire partie des chevaliers appelés à figurer dans la croisade dirigée contre les Turcs qui venaient de s'emparer de la Hongrie et menaçaient toute l'Europe d'une invasion. Le comte d'Eu, connétable de France, commanda l'armée sous le nom du jeune comte de Nevers, et l'amiral de Vienne, le maréchal Boucicault, les sires de Bar et le comte de la Marche, cousins du roi, firent aussi partie de l'expédition. On recruta un grand nombre d'archers et d'arbalétriers, et dans les équipages on fit éclater toute la magnificence de la cour de Bourgogne. Les bannières, les guidons, les housses étaient chamarrés d'or, d'argent et d'armoiries brodées; les tentes et pavillons étaient de satin vert. La livrée composée de plus de deux cents personnes était aux mêmes couleurs. Les armures, la vaisselle, les habits, tout était resplendissant (Froissart)[2].

Ce fut le 6 avril 1396 que l'armée se mit en route, elle traversa la Bavière et l'Autriche. Tous les chevaliers étaient dans le plus brillant équipage, tant était grand leur train et leur dépense considérable. Le chef de l'armée était jeune; il s'entourait des sei-

1. En 1387, on trouve Philibert de Nanton, à une montre d'armes, et un Guillaume de Nanton échanson et écuyer du comte de Nevers (Arch. de la Côte-d'Or, Peincedé, XXIV, 381).

2. « Tant de dépenses forcèrent le duc à demander beaucoup d'argent aux populations. La Bourgogne, la Flandre et tous les domaines eurent à payer de fortes sommes. Il avait, selon les usages du temps, deux motifs pour en demander, la chevalerie de son fils et le voyage d'outre-mer. La tailles des villes et des campagnes ne suffisant pas, on taxa tous les possesseurs de fiefs, vieillards, femmes et enfants qui ne pouvaient pas marcher à la croisade, et on leur fit, contre la coutume, acquitter leur service en argent. A toutes ces ressources, il fallut encore ajouter de grands emprunts faits à Venise et à Vienne » (Barante *Hist. des ducs de Bourgogne*, II, p. 156).

gneurs de son âge, de sorte qu'on vivait dans les délices d'une cour et non dans la bonne discipline d'un camp; ce n'étaient que fêtes et réjouissances. On avait chargé sur des bateaux du Danube les vins les plus exquis et les meilleures provisions. Pendant ce temps, le gros de l'armée pillait et maltraitait les habitants des pays qu'elle traversait. Mais bien cruel devait être le lendemain de ces jours de plaisirs et de folies. Un horrible malheur assaillit l'armée des croisés à Nicopolis. Ils furent écrasés par les Turcs et ceux des chevaliers qui ne périrent pas furent faits prisonniers[1].

DEUXIÈME MAISON

MAISON DE LUGNY

« *D'azur, à 3 quintefeuilles d'or, 2 et 1, et sept billettes de même, 3, 1, 3* (*Saint-Julien de Balleure*) »

Nos historiens anciens et modernes ne sont pas d'accord sur l'origine de la maison de Lugny. D'après Saint-Julien de Balleure, il y aurait eu deux races de ce nom. « Les uns, dit-il, sont anciennement du Mâconnais, les autres sont originels de l'Auxois, et tous, néanmoins, portent les mêmes nom et armes. »

« Ceux du Masconnois ont été divisés en trois branches : Loyse[2],

1. Je n'ai pas pu découvrir si Jean II fut du nombre des chevaliers qui périrent dans cette bataille ou furent seulement faits prisonniers avec le jeune comte de Nevers et qui se rachetèrent moyennant de grosses rançons; mais nous avons vu déjà que Jocerand et Brancion avait péri au combat de la Massoure, à côté du roi saint Louis, « après avoir esté, d'après Joinville, en trente-six batailles et journées de guerre ». Mais les dépenses qu'il fit pendant ces guerres ruinèrent sa fortune, et le duc Eudes de Bourgogne acheta ses terres de Brancion et ses vastes domaines.

2. *Loyse*, hameau de la commune de la Chapelle-de-Guinchay, près Mâcon, sur le ruisseau la *Maucaise*, ancienne station romaine.

« *Loyse*, dit l'historien Saint-Julien de Balleure, est une des trois maisons que j'ay dict estre procédées de la souche de Lugny, en Masconnois. Elle est aussi bien que celle d'Igyé tombée en quenouille. Le dernier sieur du lieu se laissa pratiquer par les séditieux qui ayant occupé Mascon, le cuydant tenir contre la puissance du Roy, mais se sentant assiégé de trois costés il fut aise de se rendre et de composer avec le duc de Nivernois et mourut ne laissant qu'une fille. »

Igye[1] et Dracy-sous-Couches[2]. Et quant à ceux de l'Auxois, le premier qui s'arresta par deça fut *Jacques de Lugny*, seigneur de Gissey-le-Vieux. Celui-ci épousa, en premières noces, Jeanne de Nanton, fille héritière d'Hardouin de Nanton, seigneur dudit lieu et héritière *de Ruffey*, en Chalonnois, et se vint tenir audit lieu de Ruffey. — Néanmoins, ajoute cet auteur, les affaires concernant les nom et armes des Lugny sont bien difficiles à establir. »

Guichenon, dans son Histoire de Bresse et Bugey, écrite vers 1650, ne semble pas croire que les Lugny de Ruffey soient originaires de l'Auxois, comme l'avance Saint-Julien de Balleure, qui écrivait en 1571. Il passe même cette origine sous silence.

De nos jours, M. Adrien Arcelin, dans son *Indicateur héraldique du Mâconnais*, garde le même silence sur cette question, et comme Guichenon, il ne commence la généalogie des Lugny, qu'à *Joceran de Lugny*, vivant en 1340, et marié à *Jeanne de Pisay* (Marguerite)[3], mais ces Lugny sont ceux du Mâconnais. Toutefois, cet auteur prétend que ceux de Ruffey seraient sortis de ces derniers, mais sans en donner les preuves. Voici, d'ailleurs, l'article qu'il leur a consacré (page 240) :

Origines. Ancienne et illustre maison chevaleresque, originaire de la seigneurie de Lugny, en Mâconnais. Le premier auteur connu est Josserand de Lugny, marié à Jeanne de Piseys, en 1340. Un vieux proverbe disait :

Qui n'a plume de Lugny
N'est pas oiseau de bon nid.

1. *Igye*, aujourd'hui *Igé*, bourg à 10 kilomètres de Cluny.

2. *Dracy-sous-Couches*, à 3 kilomètres de Couches, sur le penchant d'une montagne, dont le sommet est occupé par le hameau, le *Mont-Dracy*.

Une charte de l'évêché d'Autun mentionne un membre de la branche des Lugny de Dracy. Le 19 mars 1480, Marie de Lugny, dame en son vivant d'Anteuilly et mère de Marie de Montjeu, fonde par son testament une messe quotidienne dans l'église d'Anteuilly, sur l'avis de Loys de Brancion, son neveu.

En 1331, Guillaume de Lugny, fils de Bernard de Lugny, avait donné huit sols de rente à l'abbaye de Lancharre (H. Batault, *Hist. de l'abbaye de Lancharre*).

3. *Piseys*, famille chevaleresque de la Bresse : « d'argent, au chef bandé d'hermines et de gueules. » — En 1153, vivait Bérard de Piseis, doyen de l'église de Lyon ; en 1306, Pierre de Piseis était chevalier châtelain de Chalamont (Guichenon, *Hist. de Bresse*).

État généalogique. De la ligne directe se sont séparées trois branches :

1. Les seigneurs de *Ruffey* et de *Lessard*[1], éteints.

2. Les seigneurs de *Loyse*[2], fondus dans les *Defranc*[3].

3. Les seigneurs d'*Igé* et de *Montbellet*, fondus dans les *Maugyron*[4], qui devinrent, par eux, seigneurs d'Igé, Montbellet et Flacé[5], au XVIe siècle.

Les aînés, barons de Lugny, s'éteignirent avec *Jean de Lugny*, marié à *Françoise de Polignac*[6]. Leur fille unique épousa *François Chabot*, marquis de Mirebeau[7].

La terre de Lugny passa ensuite aux Saulx-Tavannes et aux Labaume-Montrevel.

Fiefs. Lugny, Ruffey et Lessard, par alliance avec les *Nanton*, au XIe siècle, — Loise par alliance avec les Chevrel[8], au XVIe siècle, — Igé, Montbellet par héritage des La Tour de Montbellet[9], — Flacé.

1. *Lessard en Bresse*, ancienne baronnie qui des ducs, Montagu, Nanton en 1400, Hautcorps, Lugny en 1490, a passé aux Saulx-Tavannes, est entrée dans la maison de Montrevel par le mariage de Françoise de Saulx, marquise de Saint-Martin, ancien château fort avec tours, créneaux et fossés (Courlepée, t. III, p. 430).

2. *Loyse*, hameau de la Chapelle-de-Guinchay.

3. *De Franc*. Charles de Franc, seigneur d'Essertaux, marié à Claudine de Chacipol le 29 octobre 1514 (Ad. Arcelin, *Ind. h. du Mâconnais*, p. 185).

4. *Maugiron*, maison chevaleresque du Dauphiné établie en Mâconnais, par l'alliance de Guillaume de Maugiron avec Philippe de Lugny, héritière de la maison de Lugny d'Igé en 1550. Éteinte au XVIIIe siècle (Idem, p. 252).

5. *Flacé*, à 2 kilometres de Mâcon.

6. *Polignac*, voir plus loin.

7. *Chabot*. L'antique et illustre maison de Chabot, issue de Guillaume Chabot, vivant en 1040, en Poitou, possessionnée en Mâconnais par l'alliance de François Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, seigneur de Brion, chevalier des ordres du roi, 2e fils de Philippe Chabot, amiral de France, avec *Françoise de Lugny*, fille et héritière de *Jean de Lugny* et de *Françoise de Polignac*. Leur fille, Catherine Chabot, dame de Lugny, porta la terre de Lugny dans la maison de Saulx, par son alliance avec Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, 3e fils de Gaspard de Saulx, maréchal de France, le 14 février 1579.

(P. Anselme, *Hist. des grands Officiers*, t. VII, p. 238).

8. *Chevrel*, originaires du Mâconnais. Jean de Chevrel, seigneur de Joudes (Cuiseaux), vivait en 1328 et avait épousé Jeanne de Dortans. Ils s'éteignirent en une fille, *Philiberte*, mariée à *Aimé de Lugny*, qui testa 29 mars 1529. C'est ainsi que les Lugny devinrent seigneurs de Loise (Ad. Arcelin, *Ind. herald. du Mâconnais*, p. 115).

9. *La Tour de Montbellet*, famille chevaleresque qui tire son nom du fief de

Alliances. De Nanton, — de Dyo, — de Grolée, — de Chevrel, — de La Tour, — de Neuville, — de Chastel, — de Chasteauvieux, — de Lévis, — de Saint-Trivier, — de Luyrieux, — de Rossillon, — de Franc, — de Polignac, — de la Poype, — de Chabot, — de Saulx-Tavannes, — de Bauffremont[1], — de Montconnis, — de la Chambre de Cusance, — d'Igny.

Au moment où *Joceran de Lugny* apparait dans l'histoire, la maison de Lugny, est déjà l'une des plus notables du Mâconnais. Le village de Lugny[2] était son principal fief. Ce village, autrefois du diocèse, de l'élection, du bailliage et de la recette de Mâcon et du Parlement de Paris, est assis dans un vallon qu'arrose la Bourbonne. D'abord baronnie, cette terre fut érigée plus tard, en vicomté, en faveur de Jean de Saulx-Tavannes, dont j'aurai à parler plus loin. De l'ancien château de Lugny, il reste encore quelques tours et bâtiments, qui semblent dater du xve siècle et qui sont encore habités, après avoir été modernisés.

Jocerand de Lugny et son frère Robert furent exécuteurs testa-

la Tour (plus tard Lestours) en la châtellenie de Crêches. Elle a pris aussi le nom de *Montbellet*. Le nom est éteint depuis longtemps (Idem, p. 368).

1. *Bussy*, écartelé aux 1er et 4e d'argent, au 2e et 3e d'azur. Devise, *Encore ne me tenez*. Illustrée par ses charges en Savoie et en Bresse et par ses grandes alliances. Guillaume de Bussy vivait en 1195. Philippe de Bussy, fils de Garnier II de Bussy, chevalier, se rencontre en 1310. Le roi Philippe de Valois lui donna, en récompense de ses services, 100 livres de rente sur le Trésor de France. Il avait épousé Catherine de Viry, fille du seigneur de Viry, en Genevois (Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*).

2. Le château de Lugny a appartenu aussi aux Bauffremont, barons de Sennecey, entre autres à Georges de Bauffremont, fils du célèbre Nicolas de Bauffremont, l'un des chefs de la Ligue en Bourgogne. Il prit une grande part aux événements douloureux de cette triste époque; fut capitaine de la ville de Mâcon, attaqua et prit Tournus, quoique bravement défendu par les moines de son abbaye. Bientôt attaqué à son tour dans son château de Cruzilles près Lugny, il en soutint le siège contre M. de Varennes. Sur son refus de se rendre, l'assaut fut donné; le capitaine Lagrange y fut tué en tentant de gagner la basse-cour du château, mais le lendemain les troupes de M. de Varennes firent deux brèches à la muraille, à l'aide de leurs canons; toute résistance devint alors impossible : Varennes entra dans le château où il ne trouva plus qu'une cinquantaine de soldats à demi morts qu'il massacra tous ainsi qu'un riche paysan de Montbellet que Claude de Bauffremont tenait prisonnier pour en tirer une grosse rançon. Le capitaine Prin, commandant du château, ayant été ensuite pris dans les bois où il s'était caché, fut amené à Guyonnelle, l'un des chefs ligueurs, qui le fit tuer d'un coup d'arquebuse (voir t. II, p. 593).

En 1329, le château de Crusilles, près Lugny, avait appartenu à Jean de Nanton; il le tenait, sans doute d'Hugues de Crusilles, bailli de Mâcon, ou de son fils.

mentaires du testament du duc. Robert était chancelier de Bourgogne.

A ce moment, la situation de nos pays était des plus malheureuses. En 1366, les troupes du prince de Galles, si célèbre et si redoutable sous le nom de *Prince Noir*, ravagent toute notre province. Guillaume, baron de Sennecey, suivi de tous les seigneurs relevant de sa grande baronnie, s'avance jusqu'à Beauvais, sur l'appel du roi Jean, mais notre armée est écrasée par les Anglais à la funeste bataille de Poitiers. Le roi y est fait prisonnier et emmené en Angleterre. Guillaume de Sennecey et ses gentilshommes parvinrent à s'échapper. Mais plus tard, quand il s'agit de payer la rançon du roi, Guillaume s'offrit comme caution et poussa même plus loin son dévouement, en se rendant en Angleterre comme otage, et il y fut retenu longtemps. A son retour en France, il paya les 57.000 moutons d'or qui restaient encore dus pour la rançon du roi.

Au fléau des Anglais succéda bientôt après celui non moins funeste des Grandes Compagnies, — bandes terribles de malfaiteurs qui s'étaient formées des troupes mercenaires de tous pays que les seigneurs avaient dû entretenir et que la guerre avec les Anglais avait beaucoup accrues. Ils s'étaient donné les noms significatifs d'*Écorcheurs*, de *Reiondeurs* et de *Tard-Venus*. Après avoir saccagé le Mâconnais et pillé Givry, ils traversèrent le canton de Sennecey qui subit leurs pillages, mais ils échouèrent devant Tournus qu'ils ne purent escalader. Déjà, en 1362, les Écorcheurs avaient incendié Étrigny et son église. Nos campagnes avaient tellement souffert de ces invasions que la duchesse de Bourgogne dut en 1374 prêter du blé aux gens de la châtellenie de Beaumont[1].

Mais revenons à Josserand de Lugny. Il testa le 9 mai 1368 et laissa de Marguerite de Piseys : 1° Jean, qui suit ; 2° Jeanne, mariée à Philippe de Bussy.

1. Ils commirent dans nos pays les plus épouvantables excès. « Entre autres inhumanités, dit du Vergier, ils rotissoient les enfants et des personnes âgées quand on ne vouloit point les ranconner. » — « Ils ont mis tous gens d'un bourg prisonniers, les ont mis à grandes rançons, tué les aucuns, violé pucelles, efforcie les femmes, fourraigé tout le pays et pris prisonniers, coupé les gorges à plusieurs jeunes femmes après qu'ils les avoient cogneues, les ont mises toutes nues et fait plusieurs autres abhominations et telles que les Sarrazins ne font pas aux chrestiens » (Reg. secret. de Mâcon).

Jean de Lugny épousa Jeanne de Nanton, dame de Nanton et de Ruffey, fille de Jean de Nanton, dit le bâtard de Nanton.

Suivant lettres de commission données par Amédée de Macey, gouverneur de Mâcon, la terre de Ruffey était possédée le 16 avril 1423[1] par Jean de Nanton (arch. départ. de Mâcon). Mais suivant d'autres lettres du 6 mai 1424, données par le roi, la terre de Ruffey « passa aux mains de Jeanne de Nanton, dame de Ruffey au pays de Mâconnais ». Jean dit le bâtard de Nanton, en unissant sa fille à Jean de Lugny, lui constitua en dot la terre de Ruffey, laquelle sortit ainsi et pour toujours de la maison de Nanton. Le bâtard de Nanton et son gendre ne tardèrent pas d'être obligés de prendre part à la guerre qui désolait la France. On fit sans cesse de nouvelles levées et ordre est donné aux baillis de Chalon et de Mâcon d'envoyer au siège de Larrey tous les gens d'armes. Tous les gens de Brancion partirent avec les arbalétriers de la prévôté de Bussy. L'abbé de La Ferté donna 40 livres pour leur paye. « Tous les nobles et autres accoutumés de suivre les armées durent partir, sous peine de voir leurs terres confisquées et mises sous la main de Mgr le Duc. » Des lettres sont envoyées aussi aux châtelains de la Colonne[2], à Gigny, et de Brancion, touchant « le faict des nouvelles des ennemis et pour crier le *retraict*[3], c'est-à-dire pour ordonner aux habitants des villages de se retirer dans les châteaux forts. Les nobles des prévôtés de Brancion et de Buxy reçurent vingt et une lettres de convocation pour se trouver en armes. Mais bientôt

1. En 1423, le duc prescrivit « la mise en bon état de défense des fourteresses et maisons fortes de ses États, à cause de la guerre avec l'anglais ».

2. Ce château de la Colonne avait été mis en état de défense déjà en 1412. Le duc y avait fait transporter deux canons de fer, deux arbalètes, 500 traits, 50 livres de poudre à canon et *un guindal à monter les arbalètes*. En 1415, on *emblocha* ces canons (montés sur des affûts). Jean de Digoine commandait le château (Arch. de Dijon).

3. Ce droit de *retraire* était écrit en termes formels dans tous les terriers de Ruffey. « Et tous les habitants, quels qu'ils soient, sont tenus de faire guet et garde au chastel, selon les ordonnances de Monseigneur le Duc, sans payer aucun loyer des maisons estans dans la dite place. »

Ce droit de retraite était accordé aux habitants du hameau de Saint-Julien-les-Sennecey, Sans, Lafarge, à ceux de Jugy, le Chêne, Vielmoulin, Beaumont, *Saint-Cyr*, Marnay, Laives, Sermaizey, Vincelles et Vers. On voit par un titre des archives de Chalon que par un arrêt du Parlement de Dijon, du 19 septembre 1551, la paroisse de Saint-Cyr, qui avait aussi le droit de retraire à Chalon, dut contribuer alors pour 63 livres à la construction de la citadelle de Chalon, Gigny, pour 33 livres et Marnay pour 100 livres.

parurent des lettres patentes adressées aux châtelains de la Colonne et de Brancion, « pour qu'on face crier et publier que aulcuns nobles et vassaux ne se mettent sus en armes pour aller hors du pays sans ordonnance du Duc, pour ce que aulcuns capitaines particuliers, de leurs voluntez, sans l'autorité et licence de Monseigneur et de son marechal, veuillent mettre sus gens d'armes et de traicts et faire tenir leurs assemblées et leurs allees et venues sur le pays » (Arch. départ. de Dijon).

Cette mesure était des plus prudentes et fut inspirée par le douloureux souvenir des maux occasionnés par les *Grandes Compagnies* qui s'étaient formées d'elles-mêmes, « sans la licence de Monseigneur », et avaient exercé les plus cruels ravages dans nos pays. Cette fois, la voix du duc fut entendue avec docilité. Ne marchèrent que les hommes régulièrement appelés par les prévôts et les châtelains. Néanmoins, il y eut des troupes nombreuses stationnées dans notre canton, dont firent partie les gens de Saint-Cyr et Ruffey, et ceux qui ne furent pas enrôlés durent se retirer au château de Sennecey[1] et dans les deux maisons fortes des villages de Saint-Cyr et de Ruffey. Antoine de Toulongeon, frère du baron de Sennecey, commandait cette petite armée. Pendant ce temps, Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, gagna la bataille de Travant et fit prisonnier le connétable d'Écosse, auquel il imposa une grosse rançon dont 26.000 écus pour sa part qu'il employa à la réfection de son château de Senncey. Ce château était devenu « une forteresse ruineuse et non habitable ».

Son fils, Jean de Toulongeon, marié à Clauda de Saint-Amour[2], continua ces travaux de réfection. « Cette dernière, dit un chroniqueur,

1. Tous les vassaux de la baronnie furent tenus, d'après les ordres du duc de Bourgogne, de faire « en la dite place toutes menues réparations pour la fortificatfon d'icelle, quand requis en seront ». Bien plus, les *retrayants* étaient obligés « de déposer dans le chastel une certaine quantité d'armes pour sa défense ». Ainsi nous voyons encore en 1554, les gens de Laives, « payer au seigneur de Sennecey 48 francs tournois pour douze arquebuzes à croc qu'ils avoient esté tenus de fournir en son chastel, sans y comprendre la munition de boulets et de poudre qu'il leur avoit esté ordonné fournir ». Mais en 1564, le roi fit enlever toutes les armes qui se trouvaient au château de Sennecey, et on les transporta à l'arsenal de Lyon (anc. arch. de Sennecey).

2. Saint-Amour est un village au bailliage d'Orgelet en Comté. Clauda de Saint-Amour, devenue veuve de Jean II de Toulongeon, épousa ensuite Jean de Damas, seigneur de Digoine, chevalier de la Toison d'or. Ses armes étaient: « d'argent, au lion de sable » (Voir tome II, p. 528 de cette histoire).

lui ayant apporté de grands biens, il en employa une partie aux fortifications de son chastel de Sennecey, sis sur les marches du royaulme. On estima les sommes qu'il y employa à plus de 3.000 francs. » Somme considérable pour cette époque.

Jean II de Toulongeon tint aussi à honneur d'aider à la reconstruction de l'église Saint-Georges de Chalon. Cette église était la plus ancienne de Chalon et la seule que les Sarrasins eussent épargnée en incendiant cette ville. Le concours du baron de Sennecey était dû probablement à ce qu'il faisait partie de la célèbre confrérie de Saint-Georges fondée, en Comté, en 1390, par Philibert de Molan, dans l'église de Rougemont, pour recevoir des reliques de saint Georges qu'il avait rapportées de Palestine. Cette confrérie, formée des gentilshommes des plus grandes familles de la Comté, ne tarda pas de compter des associés en Bourgogne qui se réunissaient dans les églises à Seurre, à Mancey, dans notre canton et à Chalon. Déjà dans le tome II, p. 196, de cette histoire, j'ai donné d'amples détails sur cette confrérie. Le don que fit Jean II de Toulongeon à l'église Saint-Georges de Chalon consista en trois verrières dont je trouve, chose rare, une description complète dans un acte de notaire, conservé aux archives départementales de Mâcon (E. 1141).

« En 1444, Uriel Gillet, peintre et verrier à Chalon, s'engage, au prix de 15 francs d'or et de deux bichets de froment, à faire la grand verrière qui est affaire en l'église Saint-Georges de Chalon, ou nouvel édifice, en laquelle verrière le dict Gillet fera les ymaiges et aultres ouvraiges cy-après escriptes, c'est à scavoir au fenestrage du milieu la manière de l'Assomption Nostre-Dame, environnée des anges, revestue de *chapiteaul* (sous un dais). — Item, fera en l'ung des deux aultres fenestrages, une ymaige de saint Jean-Baptiste tenant un agniel (agneau) à la main, revestu de chapiteaul. — Item, fera en l'autre des dictes verrières une aultre ymaige de sainte Marie Magdeleine, revestue comme dessus, les dictes ymaiges tous d'une grandeur. — Item fera au soubassement des dictes verrieres deux ymaiges prians, ung de homme et ung aultre de femme qui representent moy le signeur dict de Toulongeon et ma très chère femme et compaigne, la Dame de Sainct-Amour, — mon ymaige revestu de harnois et de ma cote d'armes, et la dicte ma compaigne de habit tel que son estat appartient. — Item revestira toutes les clairevoyes de la dicte verriere d'ymaiges et armoyries des armes de moy et de la dicte ma compaigne. »

Mais revenons au maréchal de Toulongeon. La fortune est capricieuse. Après l'heureuse chance d'avoir fait prisonnier, à Cravant, le connétable d'Écosse, un cruel revers dut atteindre bientôt le baron lui-même. Les Armagnacs aidés par le duc de Milan, Visconti, s'étant avancés de Lyon dans le Mâconnais, sous le commandement d'Imbert de Grolée, le maréchal, Jean de Toulongeon, marcha au-devant d'eux avec sept ou huit cents hommes d'armes, jusqu'à Bussière[1], dont il entreprit le siège. Le gouverneur, trop faible pour le soutenir, offrit de rendre la place si dans un délai déterminé il n'était pas secouru. Au jour convenu, ce secours n'étant pas arrivé, les portes du château s'ouvrirent, le maréchal y entra avec une partie de ses hommes d'armes, mais elles se refermèrent aussitôt; Jean de Toulongeon resta prisonnier et le surplus de ses troupes fut massacré par les troupes d'Imbert de Grolée.

Jean de Toulongeon fut emmené prisonnier à Lyon et ne fut remis en liberté qu'après avoir payé une rançon de 80.000 livres qu'il se procura, « en vendant de son meuble et à l'aide d'emprunts » que durent rembourser tous les malheureux vassaux de sa seigneurie de Sennecey, en conformité des clauses de leurs terriers.

Pendant sa captivité, le maréchal avait été remplacé par son frère Antoine de Toulongeon[2], seigneur de Traves et de la Bastie, que le duc de Bourgogne éleva à la dignité de maréchal. Il lui confia les gouvernements de Champagne et de Brie, après en avoir fait un de ses chambellans. Antoine se distingua aussi dans les armes. A la bataille de Bulgneville, il fit prisonnier le roi René. Le duc l'en récompensa en lui conférant l'Ordre de la Toison d'or et voulut qu'il fût inhumé dans la Sainte-Chapelle de Dijon[3]. La guerre néanmoins continua, et on dut lever une nouvelle armée.

1. Bussière, à 2 lieues de Mâcon. Les habitants de ce village, d'accord avec les calvinistes de cette ville, la dévastèrent en 1561, et employèrent 143 journées à son pillage et à démolir ses églises. Les magistrats de Mâcon, loin de s'opposer à ces excès, nourrirent les pillards aux frais de la ville.

2. Antoine de Toulongeon avait épousé Catherine de Bourbon, dame de Clessy, fille de Girard de Bourbon, de la branche des Montpéroux. De ce mariage issurent Claude de Toulongeon, sire de la Bastie, et Tristan de Toulongeon, sieur de Soucy.

Catherine de Bourbon était veuve de Louis de Damas, seigneur de Digoine, de Beaudéduit et de Clessy.

3. Le duc accorda aussi à Antoine de Toulongeon une récompense de 20.000 écus d'or, mais qu'il tarda beaucoup de lui compter. Ses héritiers

Cette armée fut pourvue aussi d'artillerie, on la tira un peu de tous côtés. Une bombarde du prince d'Orange fut amenée en onze jours de Lons-le-Saunier à Tournus et de là à Chalon. Celle nommée *Prusse* fut expédiée de Dijon à Saint-Jean-de-Losne ; on mit neuf jours pour l'amener par eau à Chalon. Chaque bombarde, outre un char à 15 chevaux pour la trainer, était munie d'un *mantel*, sorte d'échafaud monté sur roues pour abriter les servants ; un deuxième char portait les pierres qui tenaient alors lieu de boulets. Ces mantels furent fabriqués à Saint-Laurent de Chalon. Outre ces énormes bombardes, on se procura quatre *couleuvres* et plusieurs *veuglaises*. Les couleuvres se chargeaient avec de la *plombée* et les veuglaises avec des pierres. La bombarde *Prusse* était *besoignée* par Jehan Maréchal, de Besançon, et son valet, et par deux *fabricants de pierres*. On fit confectionner aussi 26 *pannars* doublés d'ais de sapin, un mantel monté sur quatre roues pour protéger les gens à l'assaut, des échelles et des arbalètes. Jean de Rochefort, maître de l'artillerie, arriva à Chalon pour activer ces préparatifs. Le prince d'Orange attendit à Chalon le contingent des hommes des châtellenies qu'on avait convoquées, mais comme nous l'avons déjà vu plus haut, bien des seigneurs quittaient à regret leurs châteaux, et il fallut une ordonnance du Conseil ducal mettant sous la main du prince les biens des châtellenies et prévôtés de Sagy, Cuisery, Buxy et Brancion, pour les décider à marcher.

Tous ces préparatifs n'intimidèrent pas l'ennemi. Le prince d'Orange, en arrivant au Bourg-Neuf, y apprit la prise du château de Pierreclos près Macon et « que les ennemys se mettent sus à Lyon, à grand puissance ». Ils saccagent aussi le Charollais, prennent Marcigny, brûlent Anzy et prennent d'autres places (M. Canat, *Notes et Docum.*, p. 312).

Quelques années après, nos populations et les Toulongeon furent non moins éprouvés par les événements.

seuls la touchèrent, car voici ce que je lis à cet égard dans un acte des archives de Mâcon (E. 1142) : « Comme noble seigneur Robert Damas, seigneur de Clessy, ait nagueres esté devers Monseigneur le Duc, en Flandres pour traicter avec luy de la somme de 20.000 escus d'or qu'il devoit aux heritiers de feu Messire Antoine de Toulongeon, jadis marechal de Bourgogne pour occasion de la prinse du duc de Bar (le roi René), auquel voyaige il a demeuré environ huit mois, il a esté traicté à la somme de 20,000 escus, auquel voyaige il dit avoir despendu la somme de 48 écus d'or, les dits heritiers s'engagent à luy payer les dits 48 escus des premiers deniers qui seront recus du dit traicté. »

C'était au temps de Louis XI. Ce prince convoitait depuis longtemps la Bourgogne : « Pour moy, écrivait-il au comte de Dammartin, je n'ay pas dans l'imagination un autre paradis que celuy-là. » La mort de Charles le Téméraire lui fournit l'occasion de réaliser cet ardent désir, mais pour entrer dans ce « paradis » le cauteleux monarque usa des plus perfides moyens et sévit cruellement contre les seigneurs qui étaient restés fidèles à la fille de leur ancien maître. Georges de la Trémouille, seigneur de Craon, exerça les plus grandes violences dans nos pays qui durent se plier sous le joug du roi. Un grand nombre de châteaux furent incendiés, comme ceux de Lesne, d'Uchizy[1] et de Presty[2]. Celui de Sennecey fut seulement confisqué. La famille de Toulongeon qui le possédait alors fut particulièrement l'objet de la haine du sire de Craon, lequel fit même arrêter, à Tournus, Jean IV de Toulongeon, alors abbé de ce monastère, et plusieurs de ses religieux dans l'espoir d'en tirer une grosse rançon. Mais le cruel exécuteur des ordres de Louis XI, ayant perdu la bataille de Dole, fut destitué, et son successeur, Charles d'Amboise, plus humain, rendit la liberté aux détenus (Juénin, *Hist. de Tournus*[3]).

La haine du roi s'exerça aussi contre le baron de Ruffey. Ce dernier, du reste, était moins en vue, tandis que la famille de Toulongeon, originaire de la Comté, avait embrassé chaudement la cause de Marie de Bourgogne contre Louis XI, et même pris les armes contre lui (*Hist. de Sennecey*, tome II, p. 549).

Mais revenons à Jean de Lugny et à Jeanne de Nanton.

Du mariage de *Jean de Lugny* et de *Jeanne de Nanton* issut *Jacques de Lugny*, seigneur dudit lieu et de Lessard, marié le 27 juin 1431 à *Catherine de Dyo*, fille d'Antoine de Dyo, chevalier, seigneur de Saint-Burry, et d'Alix de Bresse.

1. Uchizy près Tournus, jadis du bailliage de Mâcon, et de la justice de Tournus. Ce village fut donné, en 878, par Louis le Bègue, à l'abbaye de Tournus, pour qu'elle exerçât l'hospitalité envers les pauvres. On attribue son origine à une peuplade de Sarrasins qui s'y fixa après leur défaite.

2. Préty, près Tournus.

3. Nos populations eurent aussi à souffrir beaucoup de la dureté du sire de Craon. Tout le bailliage de Chalon fut obligé de fournir à la garnison qu'il avait mise dans Chalon, chaque semaine, 1.444 écus d'or, tous les mois 5.779 écus, et tous les ans 69.344 écus. « Les soldats y estoient magnifiques et opulents, et la licence si grande parmi eux qu'il vivoient à discrétion comme dans une ville de nouvelle conqueste. En outre, on dut fournir la subsistance aux compagnies de Salezar, sénéchal d'Agenois, et de la Roche, capitaine des Escossais » (*Hist. de Chalon*, p. 293).

Il reste encore aux archives départementales de Dijon diverses reconnaissances de fief de 1437, 1455 et 1456, concernant la terre de Ruffey. Dans l'un de ses actes il est dit, positivement, que cette terre passa des Nanton aux Lugny, et dans un autre, qu'elle était possédée « par *Béatrix* de Dyo, veuve de Jacques de Lugny ». Il est donc à supposer, d'après ce titre, dont une copie se trouve aux archives de la mairie de Nanton, que *Catherine* de Dyo était appelé aussi *Béatrix*, car son identité est incontestable ; il ressort aussi de ces mêmes actes que déjà, en 1456, elle était veuve de Jacques de Lugny[1].

La maison des Dyo ou Dio, dit Saint-Julien de Balleure, dans ses *Antiquités de Mascon*, est une des plus anciennes et illustres du Masconnais. Quiconque considère bien le bastiment et pourpris du chasteau de Dyo, « trouvera qu'il a les marques sures de la construction d'une bien grande et seigneuriale maison ». Cette grande famille a pris son nom du village de Dyo (*Diocum* dans les chartes), situé aux environs de la Clayette.

« Les seigneurs de Dyo, ajoute Saint-Julien de Balleure, portent les armes de Bourgogne si pures qu'il n'y a de différence aucune, sinon que le même blason que ceux de Bourgogne portoient en *cotices*, ceux de Dyo le portent en *fasces*.

D'après Courtépée, les seigneurs de Dyo avaient tous leur sépulture au prieuré de Saint-Germain, dont ils furent les fondateurs au XI[e] siècle.

Quant à la famille *de Bresse*, il est difficile d'en connaitre l'origine ; on la voit apparaitre, dès le XI[e] siècle, sous le nom *de Brécis* ou *de Bressis*, et elle affectait pour les ainés le prénom de *Robert*.

D'après Courtépée, Henri de Montaigu aurait donné en 1330 à Robert Damas, seigneur de Marcilly, son beau-frère, le château de Bresse, avec moulin et cours d'eau ; à la fin du XIV[e] siècle, on trouve Hugues, seigneur de Bresse; en 1400, Guillaume de Bresse, fils du précédent. Ce dernier épousa Alix de Bourbon, de la branche de Montperroux, issue des anciens sires de Bourbon. Du mariage

1. Jacques de Lugny paraît être décédé en 1443, car je trouve aux archives de Mâcon (E. 828) un accord fait à cette date sur procès intentés à plusieurs, *en la cour* de Bresse, par Catherine de Dyo, *veuve* de Jacques de Lugny, chevalier, dame de Lugny, Ruffey, Lessard et Allerey. Cette même année, Catherine de Dyo remet la terre d'Angirey, en Comté, à Louise de Lugny, sa fille, mariée à noble Simon de Mailly.

de ce Guillaume et d'*Alnyse* (Alix) de Bourbon issurent deux filles : Marguerite, qui épousa Eudes du Blé, seigneur de Cormatin, et Alix, unie à Antoine Palatin de Dyo, son parent, parce qu'il était issu lui-même d'une fille d'Antelme de Bourbon. Antoine, par ce mariage, devint maître de la terre de Bresse qui resta plus de 300 ans dans sa famille. Aujourd'hui, elle est possédée par le comte Henri de Murard.

Le 31 août 1441, le maréchal de Bourgogne, ayant appris que des bandes venaient d'Autun, convoque aussitôt tous les vassaux de nos bailliages et entre autres Jacques de Lugny et Guillaume de Ruffey pour les commander. Il leur ordonne de « mettre sus en armes les mieux montez, armez et habillez qu'ils pourront pour tous assemblez, vacquer à la résistance des escorcheurs qui en grant nombre viennent sejourner et vivre es-pays de Bourgogne où déjà ils courent et font grant dommaige, sous peine, s'ils ne se hatent, de ban et de voir mettre gasteurs en leurs hostels ». Les écorcheurs néanmoins parcourent nos pays en tous sens, c'est en vain qu'on les repousse, ils reparaissent de nouveau ne laissant derrière eux que des ruines fumantes et des mares de sang. Mais la famine ne régnait pas à la cour du duc de Bourgogne, car voici ce qu'on lit dans un acte des archives de Dijon du 7 avril 1442 : « Le dit jour, Mgr de Bourgogne, Mgr de Savoye, Mme de Savoye, Mgr de Bourbon, Mgr de Nevers, Mgr de Clermont ont esté à Chalon pour eulx festoyer ensemble et faire bonne chière et parler de leurs affaires secretes, le terme de quinze jours et plus. Sont partis ensuite de Chalon au diner à Saint-Marcel. Et leur a donné à disner Mons. l'evesque de Langres et fait grandes et bonnes chières, et y allerent en bateaux pource que l'eau de la Saône estoit grande. Et après disner, les dits personnages s'en allerent au giste à Cuisery et au jour suivant à Mascon. Messieurs les echevins, tous a genoux presenterent au duc douze torches de 2 livres, 12 livres d'epices et de confitures diverses, et Messieurs de l'Eglise lui offrirent quatre boutes de vin. » L'escorte du duc était de 160 chevaux. L'armée des Écorcheurs comptait 8.000 chevaux, aux environs du Puy, et rejoignit les bandes en Bourgogne et dans le Lyonnais. Ils livrèrent la bataille de Brignais où périrent le duc de Bourbon et l'élite de nos chevaliers.

Jacques de Lugny[1] et Catherine de Dyo eurent cinq en-

1. En 1544, Jacques Pot, chevalier, seigneur de la Roche, de Nolay et de

fants : 1° *Liébaud*, 2° *Philiberte*, 3° *Marie*, 4° *Claude* et 5° *Jeanne*.

Je parlerai plus loin de Liébaud. *Philiberte* de Lugny épousa *Jacques de Grolée*[1], seigneur de Grolée et de Lhuys, chevalier. La maison de Grolée[2] était originaire du Bugey, où était situé le château de ce nom, dans le canton de Lhuis[3]. Ce château fut construit en 1180 par Jacques de Grolée, sénéchal de Lyon, dans la paroisse de Lhuilieux. Jacques de Grolée, époux de Philiberte de Lugny, était fils de N. de Grolée, chevalier, seigneur de Lhuis, de Duysieu, Mespieu, Velacieu, et d'Isabelle de Grolée, sa parente éloignée. Il fut l'un des deux cents gentilshommes et chefs d'hostels, qui jurèrent en 1451, pour Louis, duc de Savoie, le traité d'alliance et de considération que ce dernier avait fait avec le roi Charles VII et fut aussi l'un des témoins que produisit Charles de Savoie, pour être reçu chanoine de Lyon.

Après le décès de Philiberte de Lugny qu'il avait épousée, le 7 février 1460, il se remaria avec Anne de *Luyrieux*[4], dame de la Cueille et de Savigny, le 11 novembre 1476. Alard de Luyrieux passe pour être le chef de cette maison ; il vivait en 1100. Il portait : « *d'or, au chevron de sable.* »

Philiberte de Lugny avait eu de son mariage avec Jacques de Grolée plusieurs enfants, entre autres, Jacques de Grolée, marié à Claudine de Chiel.

Marie de Lugny, seconde fille de Jacques et de Catherine de Dyo, épousa *Ébrard de Neuville*, chevalier, seigneur de Savigny et de Sellenans, qui testa le 4 mai 1474.

Jeanne de Lugny, la troisième fille, épousa d'abord *Jean de Chastel*, chambellan du duc de Bourgogne, et ensuite *Georges de Châteauvieux*, seigneur de Verjon en Bresse.

Jean de Chastel se qualifiait seigneur dudit lieu, de Mangey et du Bois-d'Yot, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

Cortiambles, lègue à Jacques de Lugny, seigneur de Ruffey et de Lessard, certains cens (Arch. départ. de Mâcon, E. 1128).

1. Armes : Gironné d'or et de sable de huit pièces (Guichenon).

2. Grolée, Ain, arrond. de Belley.

3. Lhuis, Ain, arrond. de Belley.

4. Du second mariage de Jacques de Grolée avec Anne de Luyrieux sont sortis : 1° François de Grolée, chevalier de Rhodes. 2° Philibert, marié à Denise de Roche. 3° Guillemette, et 4° Antoinette, mariée à Anne de Saint-Priest, puis à Guy d'Escrivieux, puis à Pierre Chabeu (Voir Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*).

Georges de Châteauvieux, deuxième mari de Jeanne de Lugny, était aussi conseiller et chambellan du duc de Savoie. Il était fils d'Aymon de Châteauvieux[1], chevalier, seigneur dudit lieu et de Verjon, gouverneur de Champagne et de Brie et du Piémont, bailli et lieutenant général en Bresse, et de Jacquemette de Chalant, seigneur de Manilles, et de Jeanne Andrevet de Torsan.

Le mariage de Jeanne de Lugny avec Georges de Châteauvieux eut lieu le 30 octobre 1450. Ils moururent tous deux la même année, l'un le 10 mai et l'autre le 22 juin 1492[2]. Les exécuteurs testamentaires de Georges furent les seigneurs de Corsan, de Verfey et Pierre de Bolomier.

De ce mariage étaient issus :

1° *Guy*, seigneur de Châteauvieux et de Verjon. 2° *Claude*, protonotaire apostolique, prieur de Coligny, archevêque, prince et comte de Tarentaise, mort à Moustiers en 1516. 3° *Jean*, seigneur de Verjon, né en 1461, mort sans postérité en 1502. 4° *Françoise*,

1. *Châteauvieux :* Écartelé aux 1 et 4 d'azur, a 3 fasces d'or; aux 2 et 3 d'azur, à une fleur de lis d'or (Guichenon).

2. Les temps étaient alors bien désastreux pour nos contrées. Un chroniqueur de l'époque en a donné le tableau suivant :

« 1493. Vint une famine au moyen de gens d'armes qui estoient aux villages de Bourgoigne et qui mangèrent tout le pays plat.

» En 1496, passèrent en Bourgoigne plusieurs compaignies de gens d'armes qui pourtèrent grand dommage de ce qu'on ne trouvoit pas de foin pour leurs chevaux.

» En 1497, peste à Chalon, grande abondance de vin, mais de mauvaise qualité. Plusieurs personnes moururent de mort soubdaine dont fut grand merveille.

» L'hiver fut si rigoureux que la Saône pourta chars et charrettes et eurent les vignerons les doigts si gelés qu'ils ne pouvoient prendre monnoye ou deniers en leurs bourses.

» En 1499, peste à Givry. Ceste année fut très froide depuis la Chandeleur jusques au mois de juing. En may furent de grandes nyelles, brouillards et pluyes froides qui firent cheoir tous les fruicts et greitèrent les vignes fort tard. Environ festes de Toussaints et Noël furent certains larrons affectez qui pillèrent maintes bonnes maisons en Bourgoigne de nuyt, dont fut faite petite poursuite.

» En 1500, année de sécheresse, peu de bled, vin excellent. Au mois de juing, il cheust des tempestes en Bourgoigne et coururent des grants vents tellement qu'il abatit plusieurs maisons et chasteaux.

» En 1502, le mardy de la Pentecoste, les vignes gelèrent, les eaux furent grandes en Bourgoigne au moyen de l'hyver et furent les eaux des rivières hors rives, quatre mois sans quasi descroistre.

» En 1506, la peste sévit et cheust une maladie sur les pourceaux telle qu'il en mourut grande quantité.

» En 1507, les récoltes manquèrent, la peste sévit jusqu'à la Toussaint. »

femme d'Aimé de Montchenu, chevalier, seigneur de Ternier et la Poype.

Liébaud de Lugny, l'aîné de ces enfants, « fust homme affectionné aux armes et les pratiquant, parvint au grade de chevalerie. Il fut aussi conseiller et chambellan du Roy » (Saint-Julien de Balleure). Il naquit en 1433.

D'après Guichenon, il épousa d'abord Agnès de Lévis[1], fille de Bernard de Lévis, chevalier, seigneur de la Voulte, et d'Agnès de Châteaumorand, le 26 février 1467. Devenu veuf, il se remaria avec *Philiberte de Saint-Trivier*[2] (et non pas Marguerite, comme l'avance Saint-Julien de Balleure), dame de Branges[3].

Philiberte était dame, pour la moitié, de la terre de Saint-Trivier, l'autre appartenait à son frère. Le baron de Saint-Trivier avait épousé *Pierrette de Ferrières*[4], fille du seigneur de Maligny, aïeul du vidame de Chartres. De leur mariage issut une fille, *Catherine* de Saint-Trivier, dont Pierrette de Ferrières, sa mère, garda la tutelle. La famille de Saint-Trivier était originaire de ce lieu situé dans la Dombes. La légende rapporte que ce petit village prit son nom d'un saint personnage appelé Trivier, vivant en 517, et enterré dans l'endroit où depuis on a élevé une église consacrée à ce saint. Plus tard, une illustre famille, les Chabeu, prit le nom de Saint-Trivier et se partagea en quatre branches : 1° celle des seigneurs de Saint-Trivier ; 2° de l'Abergement en Bresse ; 3° de Chaselles en Dombes ; 4° de Colonge, de Mérages et de la Tour de Pionnens (la généalogie de la 4e branche a été seule dressée et donnée par Guichenon).

Liébaud de Lugny avait eu de son premier mariage avec Agnès de Lévis, *Jean*, seigneur de Lugny et de Lessard, lequel épousa,

1. *Levis*, « d'or, à 3 chevrons de sable ».

2. *Saint-Trivier*, « d'or, à la bande de gueules ». Philiberte de Saint-Trivier était fille de Claude II de Saint-Trivier, seigneur et baron de Saint-Trivier et de Branges pour la moitié ; il mourut vers 1502.

3. *Branges*. Cette terre a appartenu d'abord à la maison de Cuiseaux. D'après le Dr Gaspard, le premier de ce nom serait Ponce de Cuiseaux, sire de Branges, Cuiseaux, Clairvaux et Virechâtel, vivant en 1160 ; il se croisa en 1189 et ne revint de la Terre-Sainte qu'en 1199. Liébaud de Lugny obtint de Louis XII l'établissement de 3 foires à Branges.

4. *Ferrières*, « d'argent, au sautoir engrelé de gueules ». Maison originaire de la Comté. Perrin de Ferrières, écuyer, vivait à la fin du XVe siècle. Ses fiefs étaient dans les bailliages de Chalon, Dijon et Semur, à Chassagne, près Chagny, Morteuil, Santenay, Puligny, Digoin, la Colonne près Gigny (Voir le t. II de cette Histoire).

le 25 février 1505, *Catherine de Rossillon*[1], fille d'Hugonnet, seigneur de Savigny et de Rochetaillé, et de Marguerite de Saint-Seine.

De ce mariage issut : *Jean*, seigneur de Lugny, 3e du nom, chevalier, comte de Brancion, baron de Branges, de Blaignac, de Lessard, de Sagy, qui testa le 25 avril 1552 et fut marié deux fois: d'abord avec Catherine de Saint-Trivier, dame de Saint-Trivier et de Branges, fille du baron de Saint-Trivier et de Pierrette de Ferrières. De cette union issurent : 1° *Aymé-Charles* de *Lugny;* 2° *Émonde* de Lugny, femme de Michel de la Poype[2], baron de Serrières, seigneur de Tossieu, en Dauphiné, mariés le 15 avril 1552. De ce mariage naquirent : 1° *Abel de La Poype*, 2° *Gasparde*, mariée à René de Saluces, 3° *Balthazard de la Poype*, 5° *Laurent*, chevalier de Malte.

Jean de Lugny, devenu veuf de Catherine de Saint-Trivier, qu'il avait épousée le 8 mai 1530, se maria en secondes noces le 25 avril 1542 avec *Françoise de Polignac*[3], fille de Guillaume, vicomte de Polignac, et de Marguerite de Pompadour.

« Françoise de Polignac, dit St.-Julien de Balleure, estoit déjà veuve de trois maris, mais encore de bon age ; le premier fust le baron de *Gramont*[4], par le décès duquel elle eust la terre de Mussidan, qu'elle laissa pour avoir Blaignac. Le second fust le seigneur de *St-Vallier*, du nom et armes de Poitiers, père de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. »

1. *Rossillon*, « d'or, à 2 fasces de sable », famille citée en 1131. — Girard de Rossillon, 1212. — Hugonet de Rossillon ne laissa pas d'enfants mâles (Guichenon).

2. *La Poype*, « de gueules, à une fasce d'argent ». Devise : *Nec temere nec timide*. Cette maison illustre en Bresse et en Bugey remonte très loin. En 1132, vivait Otmar Didier et Guillaume de la Poype, frères. Michel de la Poype, dont il s'agit ici, était fils d'Humbert de la Poype, chevalier de Saint-Michel, baron de Serrières et de Corsan, seigneur de la Poype, de Marmont et de Vertrières, tué en 1569 à la bataille de Moncontour.

3. *Polignac*, « fascé d'argent et de gueules de six pièces ». En 1562, Françoise de Polignac, dame de Lugny, fait une donation à Jean de Rollet, coseigneur de Chavy (arch. départ. de Mâcon). On trouve à la même époque des donations faites par Jacques de Larochette, seigneur dudit lieu et d'Oussy, mari de Jeanne de Thyard, au profit de Françoise de Polignac, dame de Lugny, Branges, Lessard, Mazerotte, Noyerie et en partie de Virey.

Dans un acte de Benoît Canard, notaire royal à Brancion, de 1572, Françoise de Polignac est qualifiée comtesse de Brancion.

4. *Gramont*, « de gueules, au lion d'argent », seigneur de Lompnes et de Montgriffon, famille très ancienne connue dès 1100 et 1130, éteinte en 1530 (Guichenon).

Jean de Lugny eut de ce second mariage avec Françoise de Polignac, une fille, *Françoise de Lugny*, mariée avec *François Chabot*[1], chevalier des ordres du Roi, baron de Brion et de Fontaine-Française, seigneur de Charroux. De ce mariage issut :

Catherine Chabot, femme de *Jean de Saulx*, vicomte de Tavannes, gouverneur d'Auxonne[2].

Mais revenons au chef de la branche des Lugny, dont j'ai déjà parlé plus haut, à *Liébaud de Lugny*. Ce dernier, comme nous l'avons déjà vu, avait épousé en premières noces *Agnès de Lévis*, le 26 février 1467. Cette dernière était fille de Jacques de Lévis, seigneur de Châteaumorand, dont il prit le nom et les armes, d'après la volonté de sa mère et de Louise de Tournon, fille de Jacques, seigneur de Tournon, et de Jeanne de Polignac (P. Anselme, t. IV, p. 29).

Devenu veuf, il épousa Philiberte de Saint-Trivier. De ce second mariage issut une fille, Anne de Lugny, mariée à Louis de Luyrieux, en Bugey, fille de Guillaume de Luyrieux, chevalier, seigneur dudit lieu, de Champagne, Saint-Colomb et Beaufort,

1. *Chabot*, François se qualifiait marquis de Mirebeau, comte de Charny, baron de Chaumont et de Charroux, seigneur de Brion. Il était fils de Philippe Chabot, amiral de France, et de Françoise de Longwy. Devenu veuf de Françoise de Lugny, il se remaria avec *Catherine de Silly*, fille de Louis de Silly, seigneur de la Rocheguyon, et d'Anne de Laval. Il mourut le 14 janvier 1579.

2. *Jean de Saulx-Tavannes* était le fils puîné de Gaspard de Saulx, maréchal de France, et de Françoise de La Baume-Montrevel.

A ce moment, on rencontre aussi à Beaumont, dans notre canton, plusieurs membres de la famille des Saulx-Tavannes. Le premier qui y est cité est Jehan de Tavannes, issu de la branche des Saulx-Tavannes de Vantoux; il est qualifié seigneur de Beaumont. Le roi lui avait concédé partie de cette châtellenie ducale, puis royale, après la mort du duc de Savoie, auquel le roi avait permis d'en jouir en récompense des services qu'il en avait reçus. Mais on lui contesta cette jouissance, et le Parlement ordonna, « par un arrêt de 1516, à Pierre Bugnon, citoyen de Mascon et receveur de la Colonne-les-Chalon, de lui compter 342 livres pour et au lieu du revenu de Beaumont et de la Colonne qu'il tenoit du Roy » (Arch. départ. de Dijon, chambre des Comptes).

En 1523, Catherine de Tavannes, épouse de Jean de Pierrefontaines, recueille la succession de Jehan de Tavannes (Arch. de Dijon, lettres de naturalité).

Les Chabot jouirent aussi de la châtellenie de Beaumont. En 1750 environ, Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, pair de France, en avait été mis en possession par son mariage avec Émilie, duchesse de Crussol-d'Uzès (Arch. départ. de Mâcon, E. 499. Titres de famille).

conseiller et premier chambellan de Philippe de Savoie, comte de Bresse, et de Jeanne de Luyrieux.

La maison de Luyrieux est originaire du Bugey. Sa devise était : « *Belle sans blâme.* » J'en ai déjà parlé plus haut. Le 10 avril 1480, Philibert, duc de Savoie, donna à Louis de Luyrieux[1] la charge de conseiller et de chambellan ordinaire de sa maison, et le 7 juin 1483 celle de gouverneur de Barges. Il testa le 3 janvier 1506, laissant deux enfants de son mariage avec Anne de Lugny :

1. *Françoise de Luyrieux*, mariée à *Nicolas de Montluel*[2], chevalier, seigneur de Châteaufort et d'Auteuille, en Genevois, fils d'Alexandre et de Pernette de Viry.

2. *Jeanne de Luyrieux*, femme de *Humbert de Baronas*[3], au canton de Fribourg, en Suisse.

Anne de Lugny, après la mort de Louis de Luyrieux, se remaria avec *François de Montluel*, seigneur d'Auteville[4], chevalier, seigneur de Châteaufort et de Crest. conseiller et chambellan du duc de Savoie, le 27 septembre 1514, fils d'Alexandre de Montluel et de Perrennette de Viry, fille d'Aymé de *Viry*[5], en Génevois, seigneur de la Perrière et de Rolle et de Jeanne de Compeys.

Liébaud de Lugny hérita, à la mort de son père, de la terre de Lugny. Claude de Lugny, son frère cadet, eut en partage celle de Ruffey[6].

1. *Luyrieu*, « d'or, au chevron de sable », famille du Revermont, remonte à Alard de Luyrieu, vivant en 1100 (Guichenon).

2. *Montluel*, « d'or, à 6 fasces de sable, à un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'argent, sur le tout ». Le plus ancien est Humbert de Montluel, vivant en 1096. Famille des plus illustres par ses charges et ses alliances. Elle possédait Montluel, Chaullon, Choutagne et Châteaufort.

3. *Baronas*, « d'or, à 3 guidons d'azur, au chef de gueules, à un lion léopardé d'azur ».

4. *Auteville*, « palé d'argent et de gueules de 8 pièces. à la fasce de gueules ».

5. *Viry*, « palé d'argent et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules brochant sur le tout ».

6. A cette époque on rencontre à Boyer, dans notre canton, dans le château de Venière, Pierre Boyer, seigneur de Trades, chevalier-diaco, connu sous le nom de *commandeur de Ruffey* (*Généalogie et preuves de Claude Bernard*).

Vers le même temps eut lieu une *montre d'armes* (revue de troupes). On voit par le rôle qui fut dressé alors « que *les pietons* estoient habillez d'une brigandine, de salades, de gorgerins, de ganteletz, de gardes d'espées. de dagues et piques fournis par les villages du baillage de Chalon », et qu'on avait levé un homme sur quinze feux (Arch. départ. de Mâcon, E). Ces

Claude de Lugny

Alix de La Baume

« *D'or, à la bande vivrée d'azur.* »

Claude de Lugny étant devenu maître de la terre de Ruffey, par la mort de son père, épousa *Alix de La Baume*, dame de Sermoyé, veuve de Guillaume de Saint-Trivier, seigneur de Branges, qu'elle avait pris pour mari, le 12 avril 1442. Elle était fille de Pierre de La Baume, conseiller et chambellan du duc d'Autriche, seigneur d'Irlains, chevalier de la Toison d'or, et d'Alix de Luyrieux, fille d'Humbert de Luyrieux, chevalier, seigneur de la Ceuille et de Savigny-en-Revermont, et de Jeanne de Sassenage, mariés le 2 mars 1424, de laquelle il eut sept enfants.

Alix de La Baume appartenait à cette antique et illustre maison de la Bresse, plus connue dans l'histoire sous le nom de La Baume-Montrevel, qui tire son nom de Siegebald de La Baume, vivant en 1140.

Elle portait « *d'or, à la bande vivrée d'azur* », cimier, un cygne ; supports deux griffons. Elle a fourni deux cardinaux archevêques de Besançon, deux grands maitres des arbalétriers de France, deux maréchaux, un maréchal et un amiral de Savoie, un vice-roi de Naples, dix-sept gouverneurs de provinces et un grand nombre de notabilités. Guichenon a donné leur généalogie.

La terre de Montrevel située en Bresse fut d'abord une baronnie, puis fut érigée en comté. Le dernier des Montrevel s'était construit à Mâcon un élégant hôtel. Au moment de la Révolution, se voyant menacé, il fit don à la ville de cet hôtel dont on fit l'Hôtel de Ville, mais les jacobins de Mâcon l'arrêtèrent et par reconnaissance le firent périr sur l'échafaud. La terre de Montrevel fut vendue par la Nation et le château démoli.

Claude de Lugny eut de son mariage avec Alix de La Baume, un fils, *Jean de Lugny* dont je parlerai plus loin, et deux filles :

hommes, et « les hommes d'armes et de traits coustillez à cheval » étaient appelés à servir sous Guillaume de Pontaillier, chevalier banneret (*idem*).

Il y avait aussi des chefs étrangers à la France dans les armées. En 1467, on y rencontre Troylo de Rossans, capitaine italien commandant 100 lances, 128 *craniquiniers* à cheval et 333 *provisionnaires* à pied, avec 300 archers des ordonnances. (*idem*).

1° *Marie de Lugny*, mariée à *Hugues de Rye*[1], écuyer, seigneur de Balançon et de Torcondray. Elle reçut en dot, entre autres, une rente de 1.500 livres que lui constitua son père qui se qualifiait alors de seigneur de Ruffey, Allerey, Écuelles, Gissey-le-Vieux et Grand-Champ (Arch. départ. de Mâcon).

2° *N. de Lugny*, laquelle épousa *Philibert de La Baume*, écuyer, seigneur de Ratte, Saint-Germain-des-Bois.

Claude de Lugny fut un fastueux seigneur, et on peut en juger par le luxe qu'il déploya dans son château de Ruffey et dans la construction de la chapelle qu'il édifia pour son usage personnel à l'ancienne église Saint-Julien, alors paroissiale, dans le hameau de ce nom, voisin de celui de Ruffey.

Dans le second volume de cette histoire, j'ai déjà parlé de cette belle chapelle[2]; je crois devoir cependant en dire encore quelques mots, puisqu'elle concerne plus spécialement les seigneurs de Ruffey que ceux de Sennecey, et démontre toute la splendeur que déployait Claude de Lugny dans tous ses actes.

Cette chapelle élevée dans le style flamboyant de la fin du XVe siècle est remarquable d'abord par les délicates sculptures des nervures de ses voûtes, des anges qui portent des écussons armoriés, des clefs de ses voûtes représentant l'une un Christ autocrator entouré des symboles des Évangélistes, et l'autre les armes de la maison de Lugny, sur fond d'or et aux plus riches couleurs. Puis sur ses murs sont peintes, à la fresque, diverses scènes de la vie de la sainte Vierge, ce sont :

1. La rencontre de saint Joachim et de sainte Anne à la Porte-Dorée.
2. La naissance de Marie.
3. L'apparition de l'ange Gabriel.
4. Rencontre de Marie et d'Élisabeth.

1. *Rye*, « d'azur à l'aigle d'or ». Guillaume de Rye vivait en 1265. Famille éteinte en 1655 par le décès de Ferdinand-Juste de Rye, comte de Varambon, chevalier de Saint-Georges, mari d'Huguette de Cusance (Guichenon).

1500, mariage de Jean, fils de Philibert du Meix avec Philiberte de Rye, fille d'Hugues de Rye, nièce *de Jean de Lugny*, seigneur d'Allerey et d'Écuelles, bailli de Chalon. — Sentence arbitrale réglant le partage entre la dite Philiberte et Jeanne de Rye sa sœur, femme de Lancelot de Luyreuil, écuyer, seigneur de Beaufort.

2. Cette belle chapelle fut d'abord mise sous le vocable de *saint André* et eut cinq chapelains et plus tard sept, lorsqu'on la consacra à la sainte Vierge (Arch. départ. de Mâcon, acte de Me Levesque, notaire à Sennecey).

5. La circoncision de l'Enfant-Jésus.
6. La purification de Marie.
7. L'assomption de la Vierge.

Ces peintures sont évidemment l'œuvre d'un très habile artiste de cette belle époque de l'art. Au-dessus de ces tableaux sont représentées les armoiries des Lugny et d'une partie de leurs alliances. Ces écussons avec les émaux de leurs pièces durent, à l'origine, de même que les tableaux à fresques produire le plus heureux effet. Enfin sur l'un des murs de la chapelle est sur un fond d'or une longue inscription en lettres gothiques rappelant les fondations de services faites par la famille de Lugny et à célébrer par les sept chapelains attachés à la chapelle.

Trois fenêtres à ogives éclairent cet oratoire, — ces grandes baies étaient primitivement garnies de verrières qui ajoutaient encore au luxe de la décoration.

Devant l'autel est une grande dalle qui ferme un caveau dans lequel on descend par plusieurs marches et réservé aux seigneurs de Ruffey.

Il va sans dire que la Révolution a brisé les verrières, mais sans effacer les peintures murales ni mutiler les sculptures; mais elle ferma la chapelle et l'église Saint-Julien.

Au rétablissement du culte, la chapelle fut rendue aussi à Dieu, et on y fit quelques réparations. Mais quand en 1830 le service paroissial fut transféré dans l'église neuve bâtie, à Sennecey, sur l'emplacement du vieux château des seigneurs du lieu, le silence se fit aussi dans la chapelle des Lugny qui demeura dans un complet abandon. Le cimetière qui entoure l'église de Saint-Julien et qui existait de toute antiquité fut fermé et vendu à un propriétaire de la commune, mais à la condition cependant de respecter les sépultures pendant dix ans[1].

1. Quelques années plus tard, la commune vendit la nef de l'église qu'on sépara du chœur et de la chapelle des Ruffey par un mur, pour en faire une magnanerie qui ne réussit pas. Le chœur et les chapelles des barons de Sennecey et des sires de Lugny qui y touchaient furent seuls réservés mais laissés aussi à l'abandon. La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, dont j'avais alors l'honneur d'être le président, s'émut de cette situation si préjudiciable pour l'art, et me chargea en 1850 de la signaler au Gouvernement. En effet, le chœur et les chapelles étaient ouverts à tous les vents, les meneaux des fenêtres de la chapelle des Lugny étaient tombés, des malfaiteurs s'étaient introduits dans les caveaux des barons de Sennecey, avaient violé leurs tombes, volé leurs armures et saccagé un vitrail du XII[e] siècle. L'État heureusement accueillit avec faveur nos doléances.

Il était vraiment douloureux de voir l'église et ses belles chapelles des Lugny, des Sennecey et des Broard auxquelles se rattachent tant de souvenirs ainsi délaissées.

Quant au château de Ruffey, il est constant aussi que Claude de Lugny l'a construit tout entier. Saint-Julien de Balleure le dit expressément : « C'est lui, dit-il, qui le feit bastir, comme on le voit de présent. » En 1503, le château semble achevé, car Claude de Lugny, se qualifiant « chevalier, seigneur de Ruffey et d'Alerey, confesse tenir de Monseigneur le Duc (de Bourgogne) son chastel et maison forte du dit Ruffey, avec les revenus et dépendances, tant à Ruffey, Nanton, Gigny et autres lieux, valant 400 livres de rente » (Arch. départ. de Dijon, Peincedé, t. X, p. 408).

la chapelle des Lugny fut classée parmi les monuments historiques et M. Dennelle, peintre très habile, fut envoyé de Paris ponr restaurer complètement la chapelle. Il refit la toiture, rouvrit la fenêtre derrière l'autel, murée en 1803, rétablit les meneaux des deux autres fenêtres, les garnit de vitres à losanges de plomb et ferma le caveau dans lequel se trouvaient encore sur des tables de pierre deux corps, sans doute ceux des fondateurs de la chapelle. Leurs ossements étaient couverts de débris de leurs anciens et riches vêtements et du velours noir qui avait entouré leurs cercueils dont le bois était tombé en poussière. Ces réparations rendirent à la chapelle une partie de son ancienne beauté. Le 31 janvier 1853, le conseil municipal accusa réception au Ministre de l'Intérieur des 1.732 fr. qu'il avait mis à sa disposition, pour le payement de ces réparations, mais à la condition que « la commune renoncerait à louer la chapelle pour des usages profanes ». Le conseil municipal adressa en même temps des remerciements au Ministre et s'engagea à observer ses prescriptions (Arch. de la mairie).

Ce fut une vaine promesse. La mairie, qui avait vendu la nef, négligea l'entretien du chœur, et sa ruine pouvait entraîner celle de la chapelle. Mais heureusement en 1867, le maire d'alors, M. le colonel Max Niepce, voyant avec raison qu'il était honteux pour la commune de laisser tomber sa vieille église et de ne pas veiller à la conservation de la chapelle qui est un vrai monument d'art, fit entreprendre des travaux aux frais de la commune et de quelques personnes généreuses. Les habitants du hameau voulurent aussi y participer et se cotisèrent pour acheter une cloche qu'on plaça dans l'ancien clocher de l'église, et trois fois par jour ses tintements répercutés par les échos du vallon dirent que dans ce hameau il y avait encore des chrétiens qui aiment et prient Dieu... Mais depuis lors la commune oubliant qu'elle a le *devoir* d'entretenir un *monument historique*, n'en a pas le moindre cure... Il s'agit d'un monument *religieux*.

Ce fut dans l'église de Saint-Julien qu'en 1576, eut lieu la consécration et la bénédiction de Claude de la Chambre, chanoine et grand archidiacre de la cathédrale de Chalon, « des calices et aultres ornements servant à la célébration du divin office, présentés par les curés des églises de Saint-Julien, Laives, Nanton, Beaumont et Saint-Grmain des Buis, de Royer et de Gigny. Ces églises avaient été pillées par les soldats du duc de Biron (Arch. départ. de Mâcon).

Toutefois, Gigny n'appartenait pas tout entier aux Lugny de Ruffey ; ils n'y possédaient comme seigneurs engagistes que l'un de ses fiefs, celui de la Perrière (Pyreria, appelé plus tard l'*Éper-vière*), ayant une maison forte. Encore n'en avait-il que la moitié. Jean de Lugny, fils de Claude, acheta l'autre moitié en 1582 et en donna le dénombrement le 25 septembre de cette année (Arch. départ. de Dijon, regist. des fiefs).

Comme la terre de Ruffey relevait aussi de la grande baronnie de Sennecey, Claude de Lugny fut obligé, en 1503, comme vassal de cette terre, de faire foi et hommage à son suzerain et lui fit la déclaration « que l'estat de sa maison se composait *ordinairement* de *vingt-six* personnes, tant gentilshommes, damoiselles que aultres, sons y comprendre les hommes d'armes ».

Comme on le voit, c'était une véritable petite cour que Claude de Lugny entretenait dans son château de Ruffey. Il eût été intéressant de connaître les noms de ces gentilshommes et de ces damoiselles.

Tous ces personnages devaient être de la noblesse de la province et heureux d'entourer un seigneur d'aussi grande considération que Claude de Lugny par sa naissance et ses services. Jean de Salornay déclarait alors au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon que « les Lugny étoient d'antique origine, en grandissime reputation et qu'on regardoit bien nobles ceulx qui en estoient issus, sans qu'aulcun d'eux ait forligné, ni vescu aultrement que fort noblement ».

Son fils, Jean de Lugny, eut aussi un état de maison non moins important et luxueux[1]. Il entretenait même en 1567 « une com-

1. Malgré les malheurs du temps, nos seigneurs se montraient toujours des plus fastueux ; ainsi, entre autres, quand Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, fit consacrer, en 1552, la chapelle de son château de Sennecey, par le cardinal de Tournon et Jean Noilhanne, évêque de Damas, il y eut une grande fête à laquelle furent invités Jean de Malain, seigneur de Montigny, — Claude de Tenarre, seigneur de Janly, — Gérard de Foulques, seigneur de Chauvirey, — Philibert de Naturel, seigneur de Dulphey, — Thibaud de Livron, seigneur de la Tour de Vers, — et Pierre Naturel, official de Chalon. Dans le procès-verbal de la cérémonie, il est dit que « cet oratoire est un beau, grand et somptueux édifice ». Cinq chapelains y étaient attachés sous le titre d'orateurs de Monseigneur de Sennecey ».

En 1620, il y a encore au château de Sennecey grande réunion de personnages de haute condition, à l'occasion du baptême de Claude-Charles-Roger de Bauffremont, fils d'Henri de Bauffremont, seignenr de Sennecey, et de Marie-Catherine de La Rochefoucaud ; ce furent; « Révérend Père en

compagnie de harquebusiers à cheval ». C'était au moment des guerres de la Ligue[1]. Tous les châteaux forts de notre contrée avaient été mis en état de défense, et le baron de Sennecey « avait aussi dressé alors une compagnie de lanciers composée de cent quarante maistres, tous gentils hommes du pays, tous vestus de velours et de drap jaune ». Mais, ajoute l'historien Perry, « comme la jalousie pique les grands encore plus sensiblement que les personnes de moindre condition, le sieur de Ruffey, cousin du baron de Sennecey, fit aussi une compagnie de harquebusiers, à cheval, tous habillés de velours et de drap rouge ». Cependant, malgré ces hommes d'armes et ces luxueux lanciers et harquebusiers, les châteaux forts de Ruffey et de Sennecey[2] tombèrent au pouvoir de l'armée royale. « Elles surprirent par stratageme, dit l'historien de Thou, la fourteresse de Sennecey, investie par un sieur Verty, et Ponsenac, maître de Tournus, quoique bravement défendu par ses moines, attaqua et força ensuite le chasteau de Ruffey. Les re-

Dieu, Messire Cyrus de Thyard, évesque de Chalon, conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, — hault et puissant seigneur messire Roger, duc de Bellegarde, pair et grand écuyer de France, chevalier des ordres du roy, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté en Bourgogne, — haulte et puissante Dame Isabeau de La Rochefoucauld comtesse de Randan, veuve de messire Françoisde La Rochefoucauld, grand écuyer, comte duc de de Randan, gouverneur, lieutenant général pour le Roy en la haute et basse, Auvergne. » — Et en 1622, sont réunis au même château pour le baptême de Jean-Louis de Bauffremont, frère cadet du précédent enfant, Cyrus de Thyard, évêque de Chalon, Madeleine de Bauffremont femme de Cléradius de Vergy, comte de Champlite, gouverneur de Sa Majesté Catholique, sans parler des autres notabilités invitées à ces baptêmes (*Reg. de cathol. de Sennecey*). En 1585, Georges de Bauffremont était colonel de 4000 arquebusiers (Arch. dép. de Mâcon. E. 1156).

1. A ce moment, la guerre était acharnée dans nos pays. Montbrun, encouragé par la prise de Lyon et de Mâcon, avait investi Tournus avec 500 mousquetaires et une nombreuse infanterie. Ces troupes jointes aux calvinistes de la ville pillèrent les maisons des catholiques, dévastèrent toutes les églises. Mais Montbrun, attaqué dans Chalon par Tavannes, dut se replier sur Tournus qu'il ne fit que traverser. Le maréchal s'arrêta enfin à Mâcon pour l'assiéger, mais cette place secourue par Guilleranne, seigneur d'Entragues, se défendit si bien que Tavannes dut abandonner son camp et rétrograder à Chalon, en pillant tous les villages de la route.

2. Le château de Sennecey restauré, vers 1423, par Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, ne put faire aucune résistance, n'ayant pas de canons quand Poncenac et d'Entraigues l'attaquèrent; mais en 1580, Nicolas de Bauffremont le flanqua de quatre bastions et d'une solide muraille crénelée munie de couleuvrines, tandis que le château de Ruffey, construit en 1503 par Claude de Lugny, avait été muni d'embrasures pour recevoir des fauconneaux et des couleuvrines.

moyennant 2.000 livres à Charles Bouton, seigneur du Fay. Cette terre était située près Saint-Martin-en-Gâtinois et Palleau.

Pierre Ier était aussi un grand personnage et chevalier de la Toison d'or. En cette qualité, il fut invité à assister aux noces du duc de Bourgogne avec Marguerite, fille de Richard duc d'York et la plus jeune des sœurs du roi d'Angleterre Édouard IV. Voici comment un écrivain du temps a raconté l'arrivée de cette princesse à Bruges, où se fit le mariage :

« La princesse anglaise estoit arrivée aux Pays-Pas suivie et accompagnée royalement et fut receue encore plus magnifiquement. On la conduisit ensuite à l'entrée escortée de six chevaliers de l'ordre desquels figurent Pierre de Bauffremont. »

Du mariage de Jean de Lugny et de Jeanne de Bauffremont issurent deux enfants :

1° *Philibert de Lugny*, dont il sera parlé plus loin, et 2° *Colette de Lugny*, femme de Messire *Jean de Monconnis*[1], chevalier, seigneur de Montcouët et de Champrongeroux. De leur union naquirent :

1° *Philibert de Monconnis*[2], chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de la ville et citadelle de Chalon ;

2° *Guillaume de Monconnis*, seigneur de Champrongeroux, Cersot et autres lieux ;

3° *Jean de Monconnis*, seigneur dudit lieu, Montcouët, Saint-Étienne-en-Bresse, Bellefonds ;

Et plusieurs filles, entre autres, Isabeau de Monconnis, laquelle

1. *Monconnis*, « de gueules, à deux fasces, la première ondée d'or, la seconde d'argent » ; ancienne famille de Bourgogne tirant son origine de Renaud, seigneur de Monconnis, en 1200. Philibert était gouverneur de Chalon en 1573, et y joua un certain rôle pendant la Ligue. Ses principaux fiefs furent Monconnis, Montcouet, Bellefonds, Cersot et Champrongeroux. — Cette maison s'allia aux Toulongeon, Lugny, Malain, et s'éteignit en Charles de Monconnis, assassiné le 17 août 1657.

Dans les preuves des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon il est déclaré par le seigneur de Chigy que ceux de Monconnis sont et ont été de tout temps et de toute souvenance bien nobles et nommément qu'il a vu souvent le dit messire Philibert de Monconnis, duquel le père fut écuyer tranchant de la reine Anne, duchesse de Bretagne, lequel seigneur de Monconnis était fils d'une fille d'Amanges près de Dôle, maison si noble que autres filles du même lit ont été mariées en diverses maisons des deux Bourgognes. Les d'Amanges portaient : « d'argent, fretté de sable, au chef de gueules » ; et les Maillardet : « d'or, à trois têtes de chien de sable. »

2. « Philibert de Monconnis ayant été nommé par les habitants, le seigneur de La Charme en obtint des provisions du roi Charles IX. Les habitants de Chalon se plaignirent à ce prince de ce que leur privilège de

épousa le 30 octobre 1551 *Valentin de Brancion*[1], fils de Jacques de Brancion et d'Anne Bouton, lequel était fils de Louis et de Jeanne Maillardet.

En 1515, Jean de Lugny vend à Philibert de Buxy, chevalier, seigneur de Montjay, tout ce qui lui appartient dans les terres de Gigouze (Batanges), Rancy, Montpont et Villeneuve (la Genète (arch. de Mâcon).

Le 6 mai 1515, Jean de Lugny se qualifiant seigneur de Ruffey, Allerey, Écuelles, Broindon, Nanton, et bailly de Chalon, stipulant en son nom et en celui, comme tuteur, de Philibert et de « Colette de Lugny, ses enfants de feue dame Jeanne de Bauffremont, sa femme, reprend de fief les étangs de Chailloux, des Lancerons, des Morrains, de la Pierre et de Vers, comme les ayant achetés de Pierre de Bauffremont, baron de Sennecey, et de Charlotte d'Amboise, sa femme ». Mais ces derniers rachetèrent probablement ces étangs, car le 14 juillet 1515 Pierre de Bauffremont et Charlotte

nommer leur capitaine avait été violé. Le roi par ses lettres patentes de juillet 1569 confirma le privilège des habitants et la nomination du seigneur de Monconis et cassa les provisions du seigneur de La Charme » (Arch. de la ville de Chalon).

Parmi les capitaines de la ville de Chalon, on trouve divers seigneurs de notre contrée : Claude de Brancion, seigneur de Visargent, élu en 1491, — Antoine de Chazant, bailli de Chalon en 1498, — Philibert de Lugny, en 1525, — Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, en 1576, — Henri, son fils, en 1590 (Durand, *Traité des Privilèges de la ville*).

1. Valentin de Brancion descendait de la grande maison des sires de Brancion, dont l'un des membres, Pierre, seigneur de Visargent, en Bresse, fut tige de la branche de ce nom qui se perpétua jusqu'au XVIII[e] siècle et s'éteignit en Madeleine de Brancion, mariée en 1749, à Jean Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean.

Lorsque Philibert de Brancion dut faire ses preuves de noblesse au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, messire Jean de l'Aubespin, chevalier de l'ordre du roi, l'un des témoins requis, déclara « que ceulx de Brancion sont d'une fort bonne et ancienne race, de laquelle estoit le sieur de Visargent, qui, après le trespas du duc Charles de Bourgongne, se empara de Brancion en Chalonnais, et enfin voyant les Estats de Bourgongne capituler avec le roy, rendit la dite place à messire Emard de Prix, l'un des capitaines en l'armée françoyse, et qu'il a appriens de bonne part que de luy estoient issuz ceulx de *Visargent* et de *Saint André* », et que quant à messires *Botton*, que leur race est noble et ancienne, de laquelle il a veu les barons de Corberon, le seigneur de Bonfran, baron de Fay, le baron de Pierre, le seigneur de Chamilly et plusieurs aultres gentilshommes bien nobles et haultement apparentés, du dit nom et armes. Notamment ha dit que si la dite maison des Botton n'eust esté de noble et haulte qualité, hault et puissant messire Guillaume de Rochefort, seigneur de Pleuvot et de Lougeau, chancelier de France, *n'y eust pas logé sa fille* ».

d'Amboise, sa femme, en reprenant de fief leur terre de Sennecey, comprirent dans le dénombrement ces mêmes étangs, qui sont pour la plupart desséchés maintenant. D'après ce titre les habitants étaient tenus « d'*aérer* et nettoyer un chascun, les biefs ou cours d'eau des d. étangs ».

En 1520, Marc de Lugny, chevalier, seigneur d'Ormes, fils de Liébaud de Lugny et de Philiberte de Saint-Trivier, dame en partie de Branges, s'engage à ne vendre ce qui lui appartient en ladite terre de Branges, à personne, sinon à Jean de Lugny, chevalier, seigneur et baron de Ruffey (Arch. départ. de Mâcon).

Jean de Lugny joignit aussi à ses diverses dignités celle de député aux États d'Auxonne et aux États généraux de Bourgogne.

Le comté d'Auxonne, compris originairement dans le comté de Bourgogne, puis cédé en 1237 au duc Hugues IV, était administré par des États particuliers à partir de 1417. Ces États s'assemblaient tous les trois ans, à l'hôtel de ville d'Auxonne et faisaient choix de trois élus pour les trois ordres. La plus belle page assurément de leurs annales est la délibération par laquelle ils déclarèrent, le 8 juin 1526, qu'ils étaient liés indissolublement à la couronne, malgré la cession du comté de Bourgogne faite à l'Espagne par François Ier dans le traité de Madrid, — et ils envoyèrent quatre députés à la régente pour lui faire part de leur résolution. Parmi les nobles qui formèrent cette patriotique résistance figurèrent Claude de La Baume-Montrevel, Claude de Tenarre, Charles de Larochefoucaud, de Chandenier, Claude de Salins, Jean de Monconnis, Jean de Montrichard-Flammerans, presque tous alliés aux maisons seigneuriales de notre canton.

En 1539, Jean de Lugny, fut élu aux États généraux de Bourgogne. Il possédait [1] un grand nombre de terres. Outre celles dont nous avons déjà parlé, il avait celle d'Hauterive achetée de Pierre

1. En 1518, Jean de Lugny avait acheté d'Hugues de Jaucourt, seigneur de Marrault, la dîme de Lux qu'il revendit ensuite à Antoine de Bosredon, seigneur de Merecy et qui fut cédée enfin au chapitre de Saint-Georges de Chalon.

En 1521, Jean de Lugny vend à Hugues Bernard, écuyer, seigneur de Montessus, au prix de 4.100 livres, la terre de Brandon à Saint-Pierre de Varennes.

Jean de Lugny promet à Robert Baillet, lieutenant général du bailliage de Chalon, et à Philiberte Petit, sa femme, de tenir compte des frais de réparations qu'ils désirent faire dans leur terre d'Hauterise, dans le cas où

de Bauffremont, baron de Sennecey, et qu'il céda ensuite à Pierre Bouton, baron du Fay. C'est ainsi encore que d'après un titre de 1508, il était co-seigneur de l'Épervière, à Gigny. Le 30 mai de cette année, « Pierre de Bauffremont, sous le bon plaisir de haute et puissante dame Colette Rolin, dame de Soye, sa troisième femme, estant en la maison du d. sieur de Soye, appelée la maison de Tholongeon (le château de Sennecey), lui octroya le droit d'avoir un bateau sur la Saône, pour les affaires de sa maison de l'Épervière ». En 1538, ce droit donna lieu à un procès entre Jean de Lugny, Nicolas et Claude de Bauffremont, barons de Sennecey. Ces derniers prétendaient avoir seuls le privilège des péages de la Saône, depuis Chalon jusqu'à Tournus.

En 1518, Jean de Lugny émit la prétention que la terre de Balleure, près Étrigny, était de son fief, à cause de sa baronnie de Ruffey; mais le commissaire à terriers répondit « que ça ne se devoit pas, ainsi qu'il est appert par la première inféodation faite jadis au temps du duc Eudes ».

Mais la baronnie de Ruffey était elle-même un fief qui relevait de celle de Sennecey, et le 15 juin 1526, Jean de Lugny, se qualifiant de « chevalier, seigneur de Ruffey et de Nanton », confessa aux tuteurs de Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, qu'il tenait au bailliage de Chalon, sa maison forte de Ruffey et de Nanton; plus, qu'il tenait du roy, en fief, ce qui s'en suit, estant en autres justices que celles du dit chevalier, le droit qu'il a ez communautés de Chailleu, la montagne de Sans, Chaplesse, — item le tiers des grandes dunes de Saint-Julien avec Messieurs

ils voudraient rentrer en possession de la terre qu'il a autrefois vendue à condition de rachat perpétuel à Charles Bouton, seigneur du Fay.

En 1521, Jean de Lugny était patron de la cure de Cuisery. On trouve aux archives de Mâcon un acte du notaire Guilland, notaire à Cuisery, lequel porte : « C'est le service que doivent les doyen et concurés de l'église de Cuisery à cause de la chapelle de fust messire Girard de Thurey, chevalier à laquelle a fait unir la cure de céans messire Jean de Lugny, patron de la d. chapelle et cure qui peut élire l'un des d. concurés, pour avoir charge de faire accepter le d. service et lui signifier tous les mois, s'il y a faute » (Arch. départ. de Mâcon).

En 1548, Jean Lantin, notaire à Chalon, acquiert « de Monsieur et de Madame de Ruffey » des terres sises à Laives, reprend d'eux en fief, ces terres rendant 17 bichets d'avoine et des redevances (Arch. départ. de Dijon). La famille Lantin ayant acheté la terre de Montcoy ne porta plus que ce nom.

de Saint-Pierre de Chalon[1], en la paroisse du mont[2] Saint-Martin-de-Laives (Arch. départ. de Dijon).

Jean de Lugny, après la mort de sa première femme, épousa en secondes noces *Pierrette de Ferrières*, veuve du baron de Saint-Trivier; mais il ne sortit pas d'enfants de cette union. En même temps qu'il épousait Pierrette de Ferrières, il mariait la fille de cette dernière avec son fils Philibert de Lugny.

Jean de Lugny n'oublia cependant pas sa première femme, Jeanne de Bauffremont, en fondant divers services dans sa chapelle privée dans l'église Saint-Julien, sa paroisse : on y lit, en effet, encore l'inscription suivante en lettres gothiques sur fond d'or :

> « Oultre et pardessus les fondations dessus d̄s,
> Hault et puissant seigneur messire Jehā de Lugny, chr̄,
> Seigneur de Ruffey, conseiller et chambellan du Roy,
> Son Bailly et maistre des foyres de Chalon, a fondé
> Perpétuellement une messe tous les jours en la chapelle
> De céans, et haulte et puissante Dame Dame Jehanne
> De Bauffremōt, sa première femme, a fondé une autre messe
> Tous les jours, perpétuellem̄t, lesquelles deux messes
> Les prestres de la chapelle de céans ont soixante et dix livres
> De rante amorties par leurs mains. Et toutes les fondations
> Dessus d. de feu Messire Claude de Lugny, en son vivant,
> Sgnr de Ruffey, que aussi les fondations de messire
> Jehan de Lugny et de sa première femme, sont vrayes
> Et en signe de mérite et en la prēce de Loys de
> Lavesvre et de Blaise de Clemaret, Messire Pierre

1. Les moines de l'abbaye Saint-Pierre de Chalon possédèrent longtemps le prieuré de Saint-Martin de Laives qui était situé sur le sommet de la montagne et dont subsiste seule la vieille église naguère encore entière que par une impardonnable incurie on laisse tomber en ruine. Les moines de Saint-Pierre tenaient ce prieuré de l'évêché de Nevers qui l'avait reçu en don de nos rois et qui put en disposer à titre précaire (precaria) en faveur de certains personnages. C'est ainsi que le prieuré de Laives passa, en 894, entre les mains de Roccon, l'un des *fidèles* du roi Eudes, avec le consentement de ce prince, puis à l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon (*Cart. de Saint-Vincent de Mâcon*).

2. Dans les chartes de 894 et 955, le village qui s'était formé primitivement sur le sommet de la montagne de Laives, autour du prieuré de l'évêché de Nevers, est appelé successivement *sanctus Martinus in Monte*, ou *Villa Montis* ou simplement *Mons* (le Mont). (Voir le t. II, p. 243, de cette Histoire).

Pacault, Messire Jeha Tatot et Messire Loys Quarré
Estienne Paray et Jeha Roy, tous prestres chappelains
De la d. chapelle ont confessé et recogneu estre tenus
De dire toutes les messes et suffraiges des d. chapelles
Cy-dessus transcriptes, affin quil en soit mémoire
Perpétuellement. Je notaire souscript ay reçu la confession
Desd. chappelains et prēs cy-dessus escripts.
Fait le 15e jour d'apvril en la prēnce de Loys de Lavesvre
Et de Blaise de Tlemaret, ad ce requis. »

Philibert de Lugny

Catherine de Saint-Trivier

Philibert de Lugny succéda à son père Jean de Lugny, décédé le 2 août 1540. Il eut de son mariage avec Catherine de Saint-Trivier[1] : 1° *Esme* de Lugny, baron de Saint-Trivier, 2° *Anne*, 3° *Philiberte*, et 4° *Véronne*.

Esme mourut en bas âge. *Anne*[2] de Lugny, dame de Ruffey, Nanton et autres lieux, épousa messire *Philibert de La Chambre*, seigneur de Montfort, chevalier de l'ordre de Savoie, seigneur de Sermoya, la Ceuille, Verdun, Meximieux, Arinthod et Savigny en Revermont. J'en parlerai plus loin. Ce mariage eut lieu le 10 août 1540. *Philiberte de Lugny* s'unit à *Claude de Cuysance*[3], seigneur de Belvoir, fils de Claude de Cuysance et de Saint-Julien, et d'Isabelle de Chauvigny, fille de Léonard de Chauvigny,

1. Le contrat de mariage de Catherine de Saint-Trivier avec Philibert de Lugny est du 11 octobre 1513 (Voir arch. de la Charité de Lyon, art. 6, n° 1). Elle y est qualifiée de fille « de hault et puissant seigneur Claude de Saint-Trivier, baron du d. lieu et de Branges, et de dame Pierrette de Ferrières ». Saint-Trivier, dit Guichenon, dans son *Hist. des Dombes*, t. II, p. 147, est situé sur le grand chemin de Châtillon de Dombes à Lyon. Le bourg est fermé de murailles. Le château est ruiné : dans l'enclos est un ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoît dépendant de l'abbaye de la Chaize-Dieu. Les principaux seigneurs furent : Guillaume de Chabeu 1253, Guy de Saint-Trivier, 1265, Jean de Saint-Trivier, 1308, Guillaume, 1391, Antoine 1448. Le 19 septembre 1554, Anne de Lugny vendit la baronnie de Saint-Trivier à Pelonne de Ponzin, dame de Chailloure et de Champ (la tour de la belle Allemande), veuve de Jean de Kléberg, seigneur de Chavagneux, dit le bon Allemand (l'homme à la roche), comme tutrice de David de Kléberg.

2. Anne de Lugny épousa Philibert de la Chambre, seigneur de Montfort, de Tramelay, de Verdun-sur-Saône, le 14 août 1540 (Arch. de la Charité de Lyon).

3. *Cuysance*, « d'or, à l'aigle de gueules ».

chevalier, seigneur de Châteauvilain, et de Catherine de Colombier.

De ce mariage issurent : 1° *Ermanfroy de Cuysance*, baron d'Arcey, gentilhomme du roi en 1572, mort sans alliance ; 2° *Vandelin de Cuysance*, marié à Béatrix de Vergy[1], 3° *Jeanne de Cuysance*, mariée à Jean, baron d'Oyselet[2], et 4° *Véronne de Cuysance*, mariée à Cléradius d'Igny de Rizaucourt, fils d'Hélion d'Igny et de Jacquette de Neufchâtel, dame de Chemilly.

Philibert de Lugny, remplit, comme son père, de très grandes charges. Le 8 octobre 1521, Messire Philibert de Lugny, baron de Saint-Trivier et seigneur de Montcoué, fut élu et nommé capitaine de la ville de Chalon ; ce fut en la place du seigneur de Montjay, décédé. « Il fut confirmé en cette charge par Georges de la Trémoille, seigneur de Joinville, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne ; mais parce que le baron de Saint-Trivier était en Guyenne, pour le service du roy, le lieutenant de province ordonna à son père, alors bailly de Chalon, de faire exercer sa charge par un autre, mesme avant qu'il n'en eust prêté serment entre ses mains, et entre celles des Eschevins de la ville. Les sieurs Perrenin et Prisque furent députés pour porter cette nouvelle au seigneur de Jouvelle. Le sieur d'Aubigny avoit été pourvu de cette charge par le roy. Il en présenta les lettres aux eschevins à qui elles estoient adressées, mais il fut prié de se déporter de la poursuite qu'il en vouloit faire, parce que la ville, conformément à ses privilèges, en avoit choisi un autre et qu'il avoit esté agréé par le lieutenant général de la province » (Perry, *Histoire de Chalon*).

Philibert de Lugny mourut très jeune et sans nul doute vers 1524, car en 1525 on voit Catherine de Saint-Trivier, sa veuve, se remarier avec Jean de Lugny, chevalier, seigneur de Lugny, comte de Brancion, baron de Branges, Lessard, Blagnac et Sagy, fils de Liébaud de Lugny et d'Agnès de Levis, dont il s'est déjà agi plus haut. Plusieurs enfants sortirent de cette union.

Pour ne rien omettre en ce qui concerne la maison de Lugny, je crois devoir mentionner aussi plusieurs de ses membres indiqués dans nos chartes :

Vers 1529, on trouve *Henriette de Lugny*, abbesse du couvent de Sainte-Claire de Chalon.

1. *Vergy*, « de gueules, à trois quintefeuilles d'or, 2 et 1 ».
2. *Oyselet*, « de gueules, à la bande vivrée d'azur ».

Laurent, bâtard de Lugny, écuyer, est capitaine du château de Lessard-en-Bresse (arch. départ. de Mâcon).

En 1556, *Anne de Lugny* se marie avec Pierre du Martinet[1], sommelier du roi, maître des eaux et forêts de Bourgogne (Voir le tome Ier p. 361, de cette Histoire).

En 1573, Pierre du Martinet et Anne de Lugny vendent à Jean de Montcoy, seigneur de Montcoy, au prix de 1500 livres, la moitié de la terre de Baudrières et Beauvoisin qu'ils tenaient de Jean de Lugny, écuyer, et de Catherine de Saint-Trivier, sa femme, seigneur et dame de Branges.

TROISIÈME MAISON

MAISON DE LA CHAMBRE.

« *Semé de France, à la bande de gueules* »

La maison de Lugny de Ruffey, après avoir jeté un grand éclat, s'éteignit faute d'héritiers mâles, vers 1524, et la baronnie de Ruffey

1. L'origine de la famille du Martinet n'est pas bien connue. On la trouve établie à Beaumont où elle possédait les fiefs du Molin et du Breuil-Bressot.
Du reste, d'autres gentilshommes s'étaient fixés à Beaumont après avoir servi longtemps dans les armées royales (Voir t. Ier de cette Histoire), entre autres Antoine de Chanay. Pierre du Martinet, dont il s'agit ici, est qualifié dans un acte de 1565 « gentilhomme servant du roy, grand gruyer aux bailliages de Charollais, Chalonnais, Autunois et Montcenis », et en 1566 « sommelier de bouche du roy ». Il épousa Anne Levesque, fille aussi d'une famille du pays enrichie, et qui devint seigneur engagiste de la châtellenie de Beaumont. Anne Levesque était veuve, en premières noces de N. de Venières, de la famille des Galand de Venières, à Boyer ; elle mourut vers 1560 et fut inhumée dans l'église de Beaumont, « proche la chaire à faire le prosne » (Arch. de Beaumont). Devenu veuf, Pierre du Martinet s'unit à Anne de Lugny. En 1566, il remit à son fils Pierre du Martinet, au prix de 700 écus d'or, sa charge « de sommelier de bouche du roy ». Il avait acheté au prix de 7.500 livres, de Claude de la Chambre, seigneur de Ruffey, la charge de gruyer et maître des eaux du Chalonnais. Son fils Pierre épousa Marguerite Floris qui lui survécut. Ce fils était issu d'un premier mariage avec Jeanne de Viquemare (Arch. dép. de Mâcon, E. 825). De 1581 à 1590, il est qualifié « gentilhomme servant en la maison du Roy » (*idem*, E. 750).
En 1591, il est « chef d'office du goubelet du roy, gentilhomme servant Sa Majesté, seigneur non fructaire de Germoles et de Montaigu » (*idem*).

échut à *Philibert de la Chambre*[1], qui avait épousé *Anne de Lugny*, fille de Philibert de Lugny, baron de Ruffey, et de Catherine de Saint-Trivier. Le contrat de Philibert de La Chambre avait été dressé par Philibert Fèvre, notaire à Brancion, et il avait reçu en dot de ses père et mère les terres de Verdun, Savigny-en-Revermont et Arinthod.

Philibert de La Chambre, baron de Ruffey, seigneur de Tramelay, Arinthod, Saint-Trivier en Dombes, Verdun-sur-Saône, Branges, Savigny, Cersot et Beaurepaire, premier écuyer de la reine[2], était le second fils de Charles de La Chambre, seigneur de Sermoyé, chevalier de l'ordre de Savoie, et d'Isabeau Mareschal.

« Cette maison de La Chambre, dit Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey* est très illustre et très ancienne et a tenu comme elle tient encore le premier rang de noblesse en Savoye, cependant il en est d'elle comme de toutes les meilleures familles dont l'origine n'est pas trop connue pour estre trop ancienne. Il y a peu de maisons, en Savoye, qui ayent plus de grandeur, ny de plus hautes alliances, ce qui doit faire croire que son origine ne peut estre que glorieuse. »

Le premier. bien connu, de cette maison serait Richard, seigneur de la Chambre, en Savoye, et vicomte de Maurienne, vivant en 1200 et marié : 1° à Hélène Dauphine, fille d'André de Bourgogne dauphin de Viennois, comte d'Albon, et de Berthe de Montferrat; 2° à Marie de Flandres.

François-Pierre, son fils, vicomte de Maurienne, comte de Leuille, époux d'Élisabeth de Saxe, puis d'Agnès de Savoie, fut père de Richard, aïeul de Jean, vivant en 1344. Celui-ci eut de Béatrix, fille d'Humbert de Villars, seigneur de Thoire, entre autres, Pierre, évêque d'Ivrée (1364) et Jean, vicomte de Mau-

Pierre du Martinet et Anne de Lugny s'étaient fait une donation réciproque et au dernier survivant de leurs biens (*idem*).

1. En 1544, Philibert de La Chambre possédait à Montceaux un moulin qui se voyait jadis entre ce village et Ruffey. Un titre des archives de Mâcon contient une reprise de fief du 15 juillet 1544 par Jehan de la Roche, écuyer, « de la dime de *Monceaul* et du *moulin de ce lieu* acquis de Philibert de la Chambre, seigneur de Verdun et de Ruffey, et de damoiselle Anne de Lugny, sa femme ». Les témoins de cet acte furent noble François Cornier, seigneur de Champouillon, et Jean de Livron, seigneur de la Tour de Vers.

Montceaux était alors un membre de la baronnie de Ruffey. Le hameau de Ragny était aussi à ce moment une dépendance de cette seigneurie.

2. Philibert de la Chambre était premier écuyer d'écurie de la reine (Arch. départ. de Mâcon, E. 1441).

rienne, baron de Châteauneuf, comte de Leuille, marié à Richarde de Roussillon, puis à Jeanne de Chalon. L'arrière-petit-fils de ce dernier n'ayant pas eu d'enfants de sa femme, Anne de Saluces, substitua son neveu, Aymé de Seyssel, aux nom et armes des La Chambre. En 1456, cet Aymé de Seyssel fut fait comte de la Chambre et vidame de Genève. Il avait épousé une fille de la maison de Savoie. Sa descendance se partagea en quatre branches : 1° les vicomtes de Maurienne, 2° les marquis d'Aix et comtes de Montréal, 3° les marquis de Meximieux, et 4° les barons de Ruffey, comtes de Savigny-en-Revermont et de Montfort. Cette dernière branche se fixa en France et a figuré aux États de Bourgogne. Deux fils issurent du mariage de Philibert de la Chambre et d'Anne de Lugny :

1° *Claude* de la Chambre, et 2° *Jean* de La Chambre. J'en parlerai plus loin.

Philibert de La Chambre[1] est aussi appelé Philippe dans quelques chartes. Il se qualifie de seigneur de Verdun et de Ruffey dans un acte par lequel il vend la dîme du moulin de Mousseau, à Saint-Boil, à Jean de La Roche (Arch. départ. de Mâcon, E. 118).

Dans un autre acte de 1580, Philibert de La Chambre est qualifié seigneur de Balosle et de Dennevy (*idem*, E. 811).

La fortune ne sourit pas à Philibert de La Chambre, aussi le voit-on obligé d'aliéner successivement toutes ses plus belles propriétés[2]. En 1547, il vend « des villaiges et seignoreries du grand et petit Bussy » ; à Saint-Martin en Gatinois, la moitié du port de Chauvort, les molins, bois et étangs au Pussey. Le 19 septembre 1554 il cède à Pellonne de Poncin, dame de Cheulloure, sa terre

1. En 1537, Philibert de la Chambre, baron de Ruffey, et Anne de Lugny, sa femme, transigent avec l'abbé Bourdonnet au sujet des prébendes de chapelles de l'église de Saint-Trivier (Arch. départ. de Mâcon, E. 1128).

2. Il est très probable que, comme beaucoup d'autres seigneurs de son temps, Philibert de la Chambre fut ruiné par les guerres de religion qui désolèrent la France à la fin du XVIe siècle. « Ce fut, en l'an 1567, le jour de la feste Saint-Michel qu'a esté commencée l'élévation des armes par aulcuns de ceulx de la religion réformée, les quels se sont, le dit jour, emparés de plusieurs villes et forteresses de France. Les chefs estoient Loys, prince de Condé, l'admiral de Chastillon, le seigneur d'Andelot et d'aultres. La cause de cette eslevation d'armes est incognue, sinon que l'on tient que c'est pour les inimities des dessus dits chefs contre ceulx de la maison de Guise. La dite guerre a engendré infinis maux tels que oncques auparavant n'avoient esté veus » (*Journal de Fricaud, not. à Chalon*, arch. départ. de Mâcon).

de Saint-Trivier en Dombes[1]. En 1574, il entretenait un capitaine au château de Ruffey, noble Estienne de La Perrière, dont la fille Nicole épouse François Nyot, praticien à Laives (Arch. départ. de Mâcon, min. de Mailloud, notaire à Givry).

Philibert de La Chambre survécut à son fils aîné Claude, lequel en décédant, en 1586, institua pour héritiers son père et son frère Jean de La Chambre.

Claude de La Chambre

1° Madeleine de Rincon — 2° Marguerite de La Rivière

Claude de La Chambre, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, guidon de la compagnie d'armes du duc de Savoie, chambellan ordinaire du frère du roi, baron de Montfort en Savoie, de Ruffey en Chalonnais et de Branges pour la moitié, fut marié deux fois.

Il épousa en premières noces *Madeleine de Rincon*[2], fille d'Antoine de Rincon, seigneur de Pierrelate, chevalier, ambassadeur de France dans le Levant, et d'Anne de Journet, mariés en 1530 par acte reçu Dérémeru, notaire à Chalon.

Anne de Journet devenue veuve d'Antoine de Rincon épousa en secondes noces Oger de Belhune, chevalier, seigneur de Congy. En 1584, Claude de La Chambre transigea avec sa belle-mère, Anne de Journet, au sujet de la succession de Madeleine de Rincon, sa première femme. Il n'eut pas d'enfants de celle-ci, et épousa ensuite *Marguerite de La Rivière*, fille de Jean et d'Isabelle de Dinteville (Arch. départ. de Mâcon). En 1470, Claude de d'Inteville avait été abbé de Laferté-sur-Grosne. Les La Rivière se qualifiaient aussi de seigneurs de Champlemy. C'était une ancienne maison du Nivernais, très puissante au XV[e] siècle, portant

1. En 1555, Jean et Claude de la Chambre, fils de Philibert et d'Anne de Lugny, durent encore vendre, au prix de 35.000 livres, à Jean Bouton, seigneur de la Fay, la terre d'Arinthod (Jura) (Arch. départ. de Mâcon, série E).

2. M. Gaspard, dans son travail sur la baronnie de Branges, semble croire que Madeleine de Rincon était une fille naturelle, tandis qu'il est démontré hautement par les minutes de Delacroix, notaire (archives de Saône-et-Loire), « qu'elle était fille *légitime* de messire Antoine de Rincon, chevalier, seigneur de Germoles, maistre d'hostel du Roy et son ambassadeur en Turquie ».

dans ses armes « une fasce frettée ». La terre de Champlemy passa dans une branche de la famille La Rivière qui en prit le nom, par le mariage de Philiberte, fille de Jacques, seigneur de Perchain, et de Marguerite de Signy-Saffers avec Bureau de La Rivière, chambellan du roi et du comte de Nevers, gouverneur du Nivernais, mort à la bataille d'Azincourt. La baronnie de la Rivière a donné son nom à cette illustre famille dont on trouve la trace dès 1147. De Bonaventure, second fils de Jean, est sortie la branche des seigneurs de Perchem et de Champlemy qui a fourni un grand nombre d'illustrations (Beaune et d'Arbaumont, *La Noblesse aux États de Bourg.*).

En 1566, Claude et Jean de La Chambre, seigneurs de Montfort, vendent à Lazare de Brancion, écuyer, seigneur de Saint-André-en-Bresse, les terres de Cersot et de la Chapelle-Villars au prix de 8.724 livres, par acte reçu Magnien, notaire à Chalon (Arch. départ. de Mâcon).

En 1565 et 1579, ils passent des baux et font des acquisitions pour les chapelains de Saint-André[1] et de Ruffey établis dans l'église paroissiale de Saint-Julien-les-Sennecey. Claude de La Chambre fut aussi gruyer[2] et maistre des eaux et forêts aux bailliages de Chalon, d'Autun et de Montcenis. Il acheta cette charge de Pierre de Martinet, sommelier du roi, au prix de 7.500 livres, par acte de Fricaud, notaire à Chalon. En 1572, il se qualifie de chevalier, baron de Ruffey Montfort, Branges, Ormoy et Beaumont, enseigne de la compagnie du duc de Savoie et des ordonnances du roi, gruyer et capitaine des gardes des eaux et forêts (Arch. de Mâcon, E. p. 202).

En 1575 et 1579, Claude de La Chambre et Marguerite de La

1. A ce moment, la chapelle bâtie par les seigneurs de Ruffey dans l'église Saint-Julien était encore sous le vocable de saint André. Nous avons déjà vu plus haut qu'elle fut mise ensuite sous le vocable de la sainte Vierge.

En 1556, Hugues Perret de Bonnouvrier, seigneur de la Gilbertière, prêtre, était curé de Saint-Julien-les-Sennecey (Arch. départ. de Mâcon, E. 1156).

2. On nommait *gruyers* les officiers des eaux et forêts, dont les fonctions étaient de visiter de quinzaine en quinzaine les eaux et forêts de leurs circonscriptions. Les seigneurs avaient aussi leurs gruyers particuliers, qui pouvaient connaître des délits commis dans les eaux et les forêts de leurs seigneurs, des délits de chasse commis par les braconniers et autres personnes. Les offices de gruyer étaient réunis aux justices des seigneurs (Denisart, *Dictionn. de jurispr.*, t. II, p. 587).

Rivière « vendent devant Denis Charpy, notaire royal à Sennecey, la coupe de 115 arpents, bois de futaie, appartenant à la dite Dame, fille et héritière de Jean de La Rivièrcet d'Isabelle de d'Inteville, les dits bois sis près Colontre, en Nivernais » (Arch. départ. de Mâcon, E. 204).

Vers 1579, Claude de La Chambre[1] se qualifiant de seigneur de Ruffey, Montfort, Nanton, Branges, Ormoy et Beaumont, chevalier de l'ordre du roi, « satisfait aux requestes de divers habitants de Sully, Sans, Ruffey et Monteeau, qui proposent de lui céder, en toute propriété, le tiers de tous leurs biens pour estre affranchis de la main-morte, disant, *d'aultant que liberté*[2] *est chose en ce monde la plus riche, inestimable et louable entre les hommes que l'on sauroit dire* » (Arch. départ. de Mâcon).

Claude de La Chambre racheta moyennant 2.100 livres aux chapelains de Saint-André, dans l'église Saint-Julien-les-Sennecey, tous les fonds qui leur avaient été assignés par ses ancêtres et réduisit leur nombre de six à trois.

A ce moment, la guerre entre catholiques et protestants désolait de nouveau notre contrée, — guerre sans pitié, ni miséricorde. Sous prétexte que le roi avait donné à l'édit de pacification des interprétations peu favorables aux protestants, ces derniers avaient repris les armes. Le 28 septembre 1567, ils surprirent, de nouveau Mâcon, où ils tuèrent plusieurs chanoines, des jacobins et des cordeliers. Ceux de Tournus y accoururent bien vite pour prendre part au pillage. Chalon fut sauvé par la vigilance de ses magistrats, et Tournus se vit protégé par les troupes de Saint-Ricaut. L'amiral Coligny, rejoint par Montbrun, survient, attaque Cluny qu'il ne peut prendre et va brûler l'abbaye de la Ferté. Les capitaines Ponsenac et Verbelay revinrent dans le Mâconnais, à la Toussaint. Ils attaquent Cluny qui se rachète par une grosse somme ; mais Saint-Gengoux, dans lequel Champrongeroux, frère de Monteonnis, gouverneur de la citadelle de Chalon, s'était jeté, sans forces suffisantes pour se défendre, fut pris aussitôt

1. Claude de la Chambre était enseigne de cent hommes d'armes sous la charge du duc de Savoie (Arch. départ. de Mâcon, E).

2. Déjà au moyen âge, plus d'un seigneur avait déclaré que la *liberté* était tout ce que désirait l'homme ; aussi en 1369, les chanoines-comtes de Lyon, en affranchissant leurs vassaux de Genay (Bresse), firent cette importante déclaration : *Attendentes quod omnis appetitus naturalis libertatem querit et ad libertatem refugit.*

qu'attaqué et ensuite pillé. Louis de Gonzague, duc de Nevers, ayant pu réunir une armée de 13.000 hommes, d'après de Thou, ou de 25.000 suivant Magnien, marcha sur Mâcon pour le reprendre aux protestants. En quatre jours, la brèche fut praticable et la ville se rendit. Le duc de Nevers permit à ses défenseurs de se retirer en Bresse avec tout le butin qu'ils purent emporter. D'autres écrivains disent que les protestants ne purent sortir de Mâcon qu'après avoir payé une rançon de 30.000 livres. A ceux de Tournus on ne laissa que leur dagne et leur épée (Juénin, *Hist. de Tournus*, p. 271).

Leur départ rendit quelques jours de calme à notre pays.

Jean de La Chambre

1° Claudine de Baronat — 2° Claudine de Nanton

1° « D'or, à 3 bannières d'azur en pal, au chef de gueules, chargé d'un lion passant d'argent. — 2° De sinople, à la croix d'or. »

Claude de La Chambre étant décédé en 1586 sans avoir laissé d'enfants de ses deux mariages, son père Philibert et son frère Jean héritèrent de sa fortune. Ce dernier est qualifié «chevalier de l'ordre, chambellan du roi, conseiller et chambellan du duc de Savoie, de Monseigneur, frère du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, comte de Montfort, baron de Ruffey, seigneur de Beaumont, Beaurepaire, Granges, Nanton, Ormois et Savigny-en-Revermont, coseigneur de Branges[1]. En achetant cette partie de Branges, avec son frère, en 1583, des dames de Polignac et de Chabot, ils avaient affranchi les *ténementeries* des Meix, des Vérisercots et des Gerbaux (Arch. départ. de Mâcon).

1. Jean de La Chambre jouissait alors des droits de justice à Crèches, mais il dut les céder à Jean Chandon, premier président de la cour des aides, qui les paya 600 livres, à Louis de Franc, seigneur d'Esserteaux et de Loyse, et à Philibert Barjot, seigneur de la Vernette (Arch. départ. de Mâcon, E. 161).

En 1562, il y avait au château de Ruffey un *receceur* de la baronnie, Pierre Passerat, marié à Guye Fourgerot, veuve de Philippe Gautier (*idem*, E. 202).

Il y avait aussi alors au château de Ruffey un capitaine châtelain du nom d'Étienne de La Perrière, dont la fille Nicole de La Perrière épousa François Nyot, praticien à Laives. Claudine de La Perrière fit à sa sœur une donation entre vifs en 1563 (Arch. départ. de Mâcon, Maillard, not. à Givry, E. 1321). On trouve au même temps, à Ruffey, *un praticien notaire royal*. Il passe des actes pour le curé de Laives (*idem*).

A ce moment, on était au plus fort des guerres et des troubles de la Ligue. Le château de Branges fut détruit et ses archives périrent dans ce désastre. Le château de Ruffey avait été pris aussi par les Ligueurs.

Jean de La Chambre se maria deux fois. En premières noces, il épousa *Claudine de Baronnat* et ensuite Claudine de Nanton[1], dame d'Asnières, d'Estours et de la Tour-de-Replonges.

La maison Baronnat est originaire de Lyon. On cite entre autres Camille-Joseph de Baronnat de Thellière, chevalier, seigneur de Fougères, élu de la noblesse du Mâconnais, le 8 juin 1571. Cette maison avait son principal fief à Fougères. Claudine de Baronnat était fille de Claude de Baronnat, seigneur de Polémieux, premier président du Parlement des Dombes, et de Lucrèce Palmier[2], de la maison de la Bastie-Palmier, en Dauphiné. De ce mariage issurent trois enfants :

1° *Aymé de La Chambre* mort sans alliance.

2° *Jeanne*, femme de Charles Damas[3], marquis de Thyanges, seigneur de Dyo, d'Estours et du Deffend, chevalier des deux ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes, conseiller du roi, maréchal de camp des armées du roi et lieutenant général pour le roi en Bresse, Bugey, Valromey, Gex et comté de Charollais.

3° *Claudine*, mariée à Éléonore de Saint-Mauris[4], comte de

1. Le contrat de mariage de Jean de La Chambre avec Clauda de Nanton est aux archives départementales de Mâcon, E. 161.

2. *Palmier*, « d'azur, à 3 palmes d'or ».

3. *Damas*, « d'or, à la croix ancrée de gueules ». Charles Damas était fils de François Damas, chevalier, seigneur de Thyanges et de Dyo, maréchal de camp et lieutenant de la compagnie des gens d'armes du duc de Mayenne, et de Françoise de Dyo. De son union avec Jeanne de la Chambre issut un fils qui porta aussi le titre de marquis de Thyanges. Les Damas Thyanges formaient la seconde branche de la grande maison des Damas, originaire du Forez, mais fixés en Bourgogne depuis plusieurs siècles. Les Damas-Thyanges étaient seigneurs de Fleury, du *Deffand*, de la Tour de Chaulny, et alliés aux d'Orges, Dyo, La Vieuville, La Chambre, Mancini, Rochechouard, Sforce, Harlay, et produisirent plusieurs chevaliers des ordres et gouverneur de places.

4. *Saint-Mauris*, « de gueules, à la croix fleuronnée d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une aigle éployée d'or ». Maison originaire de Dole, remontant au XIIIe siècle et partagée en trois branches, celles des Montbarrey, d'Angerans et de Falletans. Jean de Saint-Mauris, seigneur de Montbarrey, conseiller au Parlement de Dole, ambassadeur d'Espagne en France et président du Conseil privé, mort en 1555, et Léonore-Alexandre, prince de Montbarrey, ministre de la guerre sous Louis XVI, sont les principales illustrations

Bosjean et de Montbarrey, seigneur du Fay, mort en 1635, à son retour de Malte. Éléonore était fils d'Alexandre de Saint-Mauris, chevalier, seigneur du Muis, de Montbarré, Cravant, Chorey, Corbaron et Bonjean.

Devenu veuf de Claudine de Baronnat[1], Jean de La Chambre épousa Clauda de Nanton, fille de François de Nanton, chevalier des ordres du roi, et l'un des bienfaiteurs de l'hôpital de Chalon (Voir le t. II, p. 254, de cette Histoire). Claudine de Nanton était alors veuve de Louis de Sainte-Colombe, dont elle avait eu un fils, Arnaud de Sainte-Colombe. François de Nanton, son grand-père[2], l'avait institué son héritier en ses terres de Pizay, Rancey, Mirebel-en-Bresse et dépendances, « à la condition que ledit Arnaud et ses hoirs seraient tenus de porter à perpétuité les nom et armes des Nanton ». Par suite de ce mariage, Jean de La Chambre prit aussi le titre de seigneur de Nanton [3].

de cette famille. Ses fiefs furent Savigny-en-Revermont, érigé en comté en 1596; le comté de Bosjean (1634), la baronnie de Châtenoy, érigée en marquisat en 1705, sous le nom de Saint-Mauris. — *Alliances*. Pontaillier, Bouton, La Chambre, Watteville, du Bourg, Portier, Ligneville, Duras. L'aigle de ses armes lui a été concédée en 1621 par l'empereur Ferdinand II, en mémoire de la bataille de Prague.

1. Claudine de Baronnat était fille de Claude, seigneur de Poleymieux, premier président du Parlement des Dombes, et de Lucrèce Paulmier, « d'or, à 3 bannières d'azur en pal, au chef de gueules, à un lion léopardé d'or ».

2. François de Nanton vivait encore en 1592, et d'après Palliot (t. I, p. 408), il était alors chevalier des ordres du roi. Il mourut probablement en 1601, car on voit alors Jean de La Chambre, chevalier, comte de Savigny et de Montfort, baron de Ruffey, seigneur de Branges, reprendre en fief les terres d'Estours, de Nobles et dépendances.

Claudine de Nanton, sa femme, en était acquéreur des commissaires du roi (Chambre des comptes. B. 10690). François de Nanton eut une fortune considérable, « laquelle lui avoit été délaissée par le sieur de Saillant, suivant ce qu'il etoit tenu de faire à cause de la succession de feue damoiselle de Nanton, de son vivant dame de Cruzilles, et de Philibert de Saillant, fils de la dite damoiselle, desquels le dit François de Nanton, sieur de Pezay, a été héritier comme le plus proche à lui succéder, et le tout suivant une certaine transaction (Ch. des comptes, B. 10634. Peincedé, X, 139).

La maison de Sainte-Colombe semble originaire de Brionnais, où elle possédait au XVIII[e] siècle les terres de l'Aubespin, de la Sarrée et de Saint-Didier. Elle portait « d'or, à la bande d'azur, chargée de trois colombes d'argent ». Elle s'allia aux Bourgeois, Molleron, La Guiche, Nanton, Montjouvent. Parmi ses membres on peut citer René, qualifié baron de l'Aubespin en 1632, et François, capitaine au régiment d'Harcourt en 1645, puis maréchal de camp.

3. Jean de la Chambre, comme seigneur de Nanton, fit refaire, en 1600, le terrier de cette seigneurie. D'après cet acte, on voit que le châtelain de Nanton y avait toute justice et qu'il avait le droit « d'y establir quand ly

De ce mariage issut *Pierrette-Edmonde* de La Chambre, mariée le 3 septembre 1604 avec *René d'Amoncourt*, seigneur de Montigny-sur-Aube, Villey, Brion, Cussey, Aberlange, Guérole, la Tresse, Boudreuille, gentilhomme ordinaire du roi. En 1616, les deux époux furent envoyés en possession de leurs terres de Ruffey, Branges et Savigny, vendues 210.000 livres. En 1619, ils cédèrent celle de l'Épervière, à Gigny, à Jean de la Boutière.

De ce mariage issurent : 1° *François d'Amoncourt*, chevalier, comte de Savigny, mort sans alliance, avant 1650, et 2° *Philiberte d'Amoncourt,* dame de Branges, héritière de son frère, mariée vers 1643, avec *Antoine Barillon*, chevalier de l'ordre, conseiller du roi, l'un des directeurs de ses finances, maître des requêtes de son hôtel, seigneur de Morangis, de Brion-sur-Ource, etc.

Mais revenons à Claude et à Jean de La Chambre. Vers 1580, ces deux frères intentèrent un procès à Jacques Baillet, seigneur de l'Épervière, à Gigny, conseiller laïc au Parlement de Dijon, au sujet du péage de la Colonne et de la Maison-Rouge (le château de la Colonne). Dans ce litige, ces derniers se dirent héritiers de Jean de Lugny, seigneur de Ruffey et d'Allerey, leur grand-père maternel, auquel avait appartenu une partie de l'Épervière. Ils prétendirent, en outre, que pendant leur minorité, on avait oublié de faire valoir pour eux le droit de rachat de cette terre que leur auteur s'était réservé, lors de la vente qui en fut faite le 11 février 1580 par Jean de Lugny (Arch. départ. de Mâcon).

En 1571, Jean de la Chambre avait cédé à François de Beaurepaire, seigneur de Chichechevrières, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens acquis par Pierre de Montmoret, seigneur de Rochetaillée.

Le 15 mai 1578, Jean de La Chambre affranchit les biens, personne et héritages de Jean Darey, du village de Sully près Nanton, moyennant une coupe de froment,. Le 11 août 1584, Jean de La Chambre [1] reprend de fief les terres de Ruffey et de Nanton et la moitié de Branges (Arch. de Nanton). Le 15 mai 1601,

sembloit, baillis, procureurs, officiers, greffiers et sergents ». Mais le bailli de Ruffey connaissait des appels des jugements du juge de Nanton (Arch. de la mairie de Nanton).

1. A ce moment, nos pays souffraient toujours beaucoup de la guerre de la Ligue, et ces souffrances subsistaient encore en 1594. On ne saurait croire les cruautés que les deux partis exerçaient l'un envers l'autre. Voici, entre autres ce que le consulat de Lyon mandait au roi Henri IV, le 8 avr 1594 :

. reprend de fief une partie de la châtellenie de Crêches, de Chaignes et de Montfort. Dans cet acte, il se qualifie de seigneur en partie de Nobles [1]. Clauda, sa femme avait acheté cette terre des commissaires du roi, par acte vérifié par la Cour des comptes (Arch. de Dijon). — En 1616, Jean de la Chambre, créancier de Jean Bureteau, seigneur de Jugy et de Scivolières [2], fait saisir la terre de Scivolières, et la veuve de Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, s'en rend adjudicataire (Voir tome II, p. 101, de cette Histoire).

Jean de la Chambre voit aussi vendre ses propriétés par décret; néanmoins Ruffey resta à sa fille Pierrette-Edmonde, née de son second mariage, mais elle le cède ensuite au baron de Sennecey. Jean mourut dans un âge peu avancé.

En 1600, Jean de la Chambre, comme seigneur de Ruffey et de Nanton, fit renouveler le terrier de cette dernière propriété. On lit dans cet acte: « Que tous les habitants ayant été convoqués sur la place publique de Nanton, ont reconnu et confessé, en commun, tous les droits de justice, devoirs, prééminences, autorité, pouvoirs et autres redevances seigneuriales dus audit comte de la Chambre, à cause de sa baronnie, seigneurie, château et maison forte de Ruffey, et les censes, rentes, redevances, servis et charges qu'ils sont tenus de payer;

« Nos compatriotes ne peuvent s'éloigner de 200 pas de nos forts sans qu'ils ne se voyent obligez de payer rançon tout couverts de *coups de coutelas* ou emprisonnez et traitez... »

1. *Nobles* ou *Noble*, hameau de la Chapelle-sous-Brancion. Il y avait un ancien manoir avec deux tours rondes. En 1558, il appartenait à Nicolas de Pize, seigneur de Cruzille (Courtépée). Nobles était jadis du Chalonnais, aujourd'hui il est de l'arrondissement de Mâcon. En 1789, la terre appartenait aux Montrevel.

2. « Scivolières est un *meix* noble, en la paroisse de Saint-Germain-des-Buis, voisin de Jugy et de Boyer. Un bâtard de Sennecey portant les nom et armes de Sennecey, avant que ceux de Toulongeon y entrassent par femme, donna ledit meix à un sien bâtard pour le tenir et posséder en fief (Saint-Julien de Balleure, *Antiquitez de Mâcon*).

Ce bâtard eut une fille, qui épousa Pierre Cadot. La terre passa ensuite à la famille Bureteau et à divers co-seigneurs. En 1616, elle fut achetée par Abraham Vallier, conseiller au Parlement de Dombes, au prix de 36.000 livres, après la saisie de la terre sur Jean Bureteau : mais il ne conserva pas Scivolières et le céda à Marie de Brichanteau, veuve de Claude de Bauffremont, baron de Sennecey. De la sorte cet ancien meix noble détaché de la baronnie de Sennecey y rentra définitivement, et fut vendu avec cette grande seigneurie en 1824, par le comte de Noailles, a des spéculateurs qui la dépecèrent.

» Que les villages de *Chalot*, *Vincelles*, *Servelles*, *Sully*, *Montceau* et *Ragny* (paroisse de Saint-Martin-de-Laives), dépendent de la seigneurie de Laives ;

» Que les habitants sont tenus aux quatre cas de nouvelle chevalerie dont voyage d'outre mer, réception du seigneur et épingles de la fille ainée du seigneur ;

» D'entretenir les chemins, de tailler buissons et clôtures que tout individu qui rompt sa prison, étant constitué, sera puni d'une amende de 65 s. envers le seigneur ;

» Que le seigneur a pouvoir et autorité de faire tous commandements licites et raisonnables, pour le fait de la *république de ses sujets ;*

» Que les jeunes ne peuvent faire fêtes, prendre prix, ni dresser quilles pour jouer *de l'argent*, sans licence du seigneur ;

» Que les habitants sont tenus de faire guet et garde au château et maison forte de Ruffey, tant de jour que de nuit, chacun à son tour, en tel nombre suffisant que leur sera ordonné en cas de guerre ou de péril imminent, même ceux du seigneur de Sivignon ;

» Que ces mêmes habitants sont tenus de se trouver aux assemblées, à Ruffey, pour les montres et les revues, à peine de dix sols tournois, et pour assister à l'élévation du signe patibulaire et exécution des criminels, avec leurs armes et bâtons pour tenir main forte à justice ;

» Que ces mêmes habitants sont tenus *à la curaison* des fossés de Ruffey, avec les autres retrayants, à la reconstruction et réparation du pont-tournant, des murailles des dits fossés, jusqu'à fleur de terre, et ce, du côté des basses-cours et entretennement des barrières hors du dit château ;

» Que les habitants sont tenus de présenter au Juge les échevins et procureurs du commun nouvellement élus, pour la réception de leur serment et institution ;

» Que de toute ancienneté appartient au seigneur le bois de Bragny-le-Nantonais, assis et situé entre les villages de Lalheue, la Chapelle, Hauterive, Champlieu, Bresse, Talant, Sully, Nanton, Chalot, Vincelles et Servelles, d'environ 6.000 arpents;

» Que les habitants de ces paroisses doivent, chacun an, pour chaque feu croissant pour raison de bois et pâturage audit bois, trois boisseaux d'avoine, ceux liant bêtes, et les autres un boisseau et demi, à porter au grenier du château de Ruffey, à la Saint-Martin d'hiver ;

» Que le signe patibulaire[1], vulgairement appelé le *Gibet de Nanton* est placé entre les villages de Sully et de Nanton ;

» Que dans le village de Nanton, au milieu d'iceluy, il y a une place publique en laquelle souloient estre les piliers de bois où estoit attaché un *carcan en fer* auquel on mettoit les blasphémateurs pour servir d'exemple, en laquelle place se délivrent les gages pris par exécution, tant par les sergents royaux que par ceux du seigneur ;

» Que les officiers du seigneur tiennent leurs jours (audiences) le jour de feste de Sainte-Madeleine ou les autres jours que bon leur semble, vers la vanne de l'écluse du moulin Cruzille ;

» Qu'à Nanton, il y a deux foires, chacun an, le jour de l'invention de la sainte Croix et l'autre à la feste Saint-Laurent, patron de Nanton ;

» Qu'il n'est permis à aucun habitant et autres de chasser à quelle chasse que ce soit sans la licence du seigneur, à peine de 65 sols » (Arch. de la mairie de Nanton).

Ce registre terrier a été sauvé en 1789, quand on brûla ceux des autres comme on le fit alors à la Saugerée, voisin d'Étrigny. Le souvenir de cet acte de stupide vandalisme nous a été conservé sur une feuille du plan cadastral du hameau de la Saugerée, dressé en 1807 et 1808 par le géomètre Berthier. Je crois devoir reproduire son récit en entier, car il forme une page intéressante de notre histoire locale :

« Mon plus ancien souvenir, dit-il, remonte à 1789, et se rap-

1. Dans l'ancien régime les peines n'étaient pas appliquées de la même manière aux nobles et aux roturiers. Ainsi en cas de crime entraînant la peine de mort, le noble avait la tête tranchée sur un billot, avec une hache, et le vilain était pendu et son corps restait attaché aux fourches patibulaires pendant quelque temps. Cette inégalité choquait les populations, et lorsqu'en 1789, elles furent appelées à formuler dans des cahiers, leurs doléances aux États généraux, les habitants de Sennecey s'exprimèrent ainsi à cet égard :

« Qu'y a-t-il, de plus humiliant pour le *tiers État* dirent-ils, que de l'avoir assujetti à une distinction de peines dont l'infamie flétrit jusqu'à la cinquième génération et la prive de tout avantage honorable de la Société ? Est-il impossible à un noble ou à un roturier de se rendre tous deux coupables d'un même crime ? Pourquoi donc une différence dans le genre de leurs punitions, et pourquoi n'avons-nous pas, comme le noble, le précieux avantage de recourir à la clémence du prince et au pouvoir qu'il a de pardonner ?

» Que Sa Majesté daigne peser ces plaintes dans sa sagesse ! Elle prononcera l'uniformité irrévocable des peines pour tous les citoyens indistinctement. C'est le vœu que nous formons pour nous et nos descendants. »

porte aux évènements qui se sont passés à la Saugerée, où je suis né le 12 janvier 1786. Vers le milieu de l'année 1789 qui conserva assez longtemps dans le pays le nom d'*année des brigands*, bien que je fusse encore dans l'âge de la plus tendre enfance, il se passa au vieux château de la Saugerée, qui appartenait alors à un seigneur savoyard [1], des faits si graves et si douloureux que leur souvenir est toujours resté dans ma mémoire et qu'il me semble encore les avoir devant les yeux.

» Un nommé Gaguin, couvreur, mais qui n'habitait pas la commune était chargé, depuis plusieurs années, de l'entretien des toitures du château. On savait déjà que deux ou trois châteaux un peu éloignés avaient été incendiés [2], lorsque Gaguin se présenta à mon père avec une bande qui l'accompagnait, en lui disant: « Soyez tranquille, ce n'est pas à vous que nous en voulons, nous désirons seulement brûler tous les terriers du château. Faites donner à boire à tout mon monde et tout se passera bien. » Il fallut obéir à cet ordre; on roula quatre tonneaux de vin dans la cour du château, puis, il fallut livrer les clefs de la bibliothèque dans laquelle étaient enfermés ces terriers et les titres des droits seigneuriaux. On entassa le tout au milieu de la cour en entremêlant des fagots de sarments et autres bois. On y mit ensuite le feu que je vois encore! Apercevant une grande carte coloriée, je voulus la retirer du feu, mais un assistant me l'arracha des mains, l'examina, la montra aux autres, puis la rejeta dans le feu, en disant: « Voyez-vous, ce petit *b*... il est déjà aristocrate. » Pendant qu'on buvait et chantait autour de ce bûcher, les membres de la

1. La terre de la Saugerée appartenait alors aux enfants mineurs de Jean-François de Molans, chevalier, baron de Saint-Marcel, en Savoie, décédé en 1767, lequel en avait hérité, le 17 février 1766, de son oncle, le chanoine Jean-Claude de Molans. Les De Molans se qualifiaient seigneurs de la Tour-Neuville (Arch. de Dijon, Peincedé, t. X, p. 859).

La famille de Molans était des plus anciennes. Philibert desMolans, ayant en 1390, rapporté de Palestine, les reliques de saint Georges, déposa ces précieux restes dans une chapelle qu'il avait fait construire en l'honneur de ce saintauprès de l'église paroissiale du bourg de Rougemont en Franche-Comté et y institua une confrérie militaire et religieuse. Son exemple fut bientôt suivi : la noblesse de Chalon établit une semblable confrérie dans l'église Saint-Georges de cette ville, et celle du Mâconnais en institua une autre dans notre canton, à Mancey (Voir t. II, p. 193 de cette Histoire).

2. Au nombre de ces châteaux était celui de Senozan, près Mâcon, lequel appartenait alors à Madeleine de Senozan-Viriville, épouse d'Archambaud de Talleyrand-Périgord, seigneur de Sennecey. Ce château était d'une véritable splendeur (L. N., *Hist. du canton de Sennecey*, t. II, p. 655).

famille de nos seigneurs craignant qu'on incendiât aussi le château, obtinrent la permission de faire enlever tous les meubles des appartements et les firent transporter dans le grand verger où tout ce qui composait la maison coucha plusieurs nuits à la belle étoile ou sous les arbres.

» Le lendemain, les cavaliers de la maréchaussée arrivèrent ; on empoigna Gaguin qui fut pendu comme chef du complot ; mais les menaces dont mon grand-père avait été l'objet lui avaient causé une telle frayeur que sa santé ne put jamais se remettre. Il ne fut rien commis de plus essentiellement remarquable, et j'ai toujours ouï dire que cela fut dû au concours des nombreux assistants qui continrent cette bande d'envahisseurs par l'affection qu'ils avaient pour nos anciens seigneurs qui avaient su se faire respecter et aimer sans se faire craindre [1]. »

Comme on le voit, la Révolution préluda aussi dans notre canton par des actes d'une révoltante sauvagerie. Les brigands qu'on appela les *chauffeurs* y parurent bientôt. Non contents de rançonner les passants sur les routes, ils pénétraient dans les maisons isolées, et quand on refusait de se soumettre à leurs exigences, ils soumettaient les habitants aux plus horribles tortures. On a déjà vu dans le tome II de cette Histoire (p. 366) qu'une nuit, une de ces bandes surprit le pauvre ermite qui vivait alors dans l'ermitage situé sur la montagne de Sennecey, le somma de lui livrer son trésor. Mais comme le saint homme était plus riche de vertus que d'argent, ils l'attachèrent à une poutre, allumèrent du feu sous ses pieds, pensant qu'il avouerait la cachette de son trésor, et ne pouvant rien obtenir de lui, ils le laissèrent à demi consumé...

Dans le bourg de Sennecey, une autre bande se présenta aussi, un soir, chez M. Niepce, écuyer, procureur du roi des eaux et forêts, abattit les girouettes fleurdelisées de sa maison, qui était un fief, alluma un grand feu dans la cour et allait incendier la propriété, lorsqu'on parvint à satisfaire la bande en lui livrant des tonneaux de vin et des victuailles. Mais M. Niepce, déjà très âgé, en fut tellement troublé qu'il succomba peu de temps après.

1. Le château de Sennecey fut épargné grâce à un statagème d'un ecclésiastique ami de la famille de Périgord. Mme de Périgord s'étant cachée dans Paris et son château ayant été confisqué, elle allait être découverte et traînée à l'échafaud, lorsqu'un saint prêtre se déguise, entre en relations avec l'un des plus sanguinaires chefs du Gouvernement, l'enivre et pendant son ivresse lui enlève tous les papiers qui pouvaient compromettre la vie et la fortune de Mme de Périgord (Voir t. II, p. 655 de cette Histoire).

QUATRIÈME MAISON

MAISON D'AMONCOURT

PIERRETTE-EDMONDE DE LA CHAMBRE

« *De gueules, à un sautoir d'or* »

Jean de la Chambre n'ayant pas eu d'enfant mâle de son mariage avec Claudine de Nanton, laissa sa terre à Pierrette Edmonde de la Chambre, laquelle épousa le 3 septembre 1604 *René d'Amoncourt*, dont j'ai déjà parlé[1].

La maison d'Amoncourt était originaire de Champagne et très affectionnée aux ducs de Bourgogne. Hervé d'Amoncourt vivait en 1301. « Les d'Amoncourt, dit Saint Julien de Balleure dans ses *Meslanges historiales*, p. 461, ont esté modernement divisés en deux Maisons, seavoir, les Piepape et les Montigny sur Aube. Le partage fut faict entre deux frères, de facon que Piepape écheut à l'aisné et Montigny au puisné. Cet ainé mourut n'ayant vescu grand

1. Vers 1636, la Bourgogne eut encore à subir de cruels désastres. Le général Galas l'ayant envahie avec 30.000 hommes et investi Dijon, « toute la Bourgogne estoit fort alarmée de cette irruption. Après tout, cette grande armée qui pensoit d'un seul coup engloutir toute la Bourgogne alla heureusement s'eschouer sur la rivière. Le général, voyant qu'il n'y avoit rien à espérer du côté de Dijon, retira son armée et la conduisit du coste de Saint-Jean-de-Losne dont les habitants se défendirent avec un rare courage. La Saône de son costé vint à l'ayde de cette place extrêmement pressée, et se débordant au long et au large, elle noya une partie de l'armée ennemye que le fer et le feu avaient épargnée. Le général Galas ne fut jamais plus honteux, mais il luy fallut boire cet affront avec bien moins de plaisir qu'il n'avoit bu du vin de Bourgogne. Ainsi fut vengé l'affront que nous avions subi au siège de Dole, mais aux dépens des peuples et des villages des deux Bourgogne qui furent entièrement ruinez. Mais les gens de guerre qui y passoient et y repassoient y remirent la peste » (Perry, *Histoire de Chalon*, p. 472).

âge et laissant plusieurs enfants. Entre les vivants je honore Monsieur le grand archidiacre de Langres, sieur de grands biens. L'autre branche de Montigny a été illustrée de quatre frères fort signalez. L'ainé fut seul laissé pour porter les armes et tenir le bien paternel et fort aimé de Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne et de Champagne. Ce sieur de Montigny-Piepape eut deux fils, desquels l'ainé épousa Anne de Maugiron, fille de Philippe de Maugiron et de Dame Philippe de Lugny, dame d'Igié, Montbellet, Facey, etc. Elle n'en eut aucuns enfants, ni aussi du sieur Azoit, dit le jeune Bassompierre, son second mari ; de façon que les sieurs de Maugiron et de Lessin, ses oncles paternels, furent les héritiers. Le second fils du sieur de Montigny s'étoit rangé au train de l'église, mais le décès de son frère ainé qui n'avoit pas laissé d'enfants, le contraignit de prendre l'épée. Il s'allia par mariage avec une Clermont-Thalard de la Quille, il n'a laissé qu'un enfant. Son second frère fut René d'Amoncourt, en bien jeune enfance religieux de Tournus. Il eut les Prieurés de Saint-Germain-sur-Aube et de Colombier les Deux-Églises, puis devint abbé de Laferté et de Saint Martin-de-Troyes. »

Du mariage de René d'Amoncourt et de Pierrette-Edmonde de La Chambre issurent : 1° *François,* chevalier, comte de Savigny-en-Revermont, mort sans alliance avant 1680, 2° *Philiberte,* dame de Branges, mariée vers 1643 avec Antoine *Barillon*[1], chevalier de l'ordre, conseiller du roi, l'un des directeurs de ses finances,

1. Antoine Barillon fit hommage en mars 1655 pour sa terre de Branges et les villages de Juif, Montret et Savigny-sur-Seille. En mai suivant, cette terre fut érigée, avec ses dépendances, en marquisat, en sa faveur, pour services rendus au roi. Il obtint ensuite des lettres de surannation en 1658 et 1660. En 1655, il avait fait renouveler le terrier de Brion-sur-Ource. Il fut père de Paul de Barillon d'Amoncourt, chevalier, conseiller d'État, ambassadeur d'Angleterre, seigneur et marquis de Branges, mort en 1691. Il reçut en 1678 environ la dédicace de la 1re fable du VIIe livre de Lafontaine. Il avait épousé Marie-Madeleine Mangot, morte en 1694 et enterrée à Sainte-Croix. De ce mariage sortirent Antoine II de Barillon d'Amoncourt, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes en l'hôtel, marquis de Branges, comte de Barillon, vicomte de Vinson, juge de Moranges, Mancey, Châtillon-sur-Marne, Graune, Cuit, Orquigny, Antenay. Il épousa en 2es noces Catherine Boncherat, veuve en 1672 d'Henri de Mesmond et fut père de Bonne de Barillon, dame de Branges, mariée à François-Germain Le Camus, chevalier, marquis de Bligny, maréchal de camp, mort avant 1742.

La terre de Branges passa ensuite à Charles Tardieu de Malessis, maréchal de camp, mort sur l'échafaud en 1793. Ses héritiers vendirent cette

maître des requêtes, seigneur de Morangis, de Brion-sur-Ource, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Les Barillon-Morangis portent : « d'azur, au chevron d'or accompagné de 2 coquilles de même en chef et d'une rose d'or en pointe. » En 1619, Pierrette-Edmonde de la Chambre et son mari vendirent leur terre de Gigny-sur-Saône et de l'Épervière à Jean de la Bouttière. Peu d'années après, leur terre de Savigny fut saisie aussi et vendue à Lazare Villeret, seigneur de Varennes et de Frontenard (Arch. départ. de Mâcon).

Avant cette saisie, ils avaient cédé, moyennant certains droits, aux habitants de Lalheue, un droit d'affouage dans la forêt de Bragny (Arch. départ. de Mâcon, E. 118). En 1619, ils cèdent à Nicolas Grand, procureur, au prix de 2.400 livres, des droits de dunes à Varennes-le-Grand qui appartenaient à René d'Amoncourt[1] (Arch. de Mâcon. E. 149).

CINQUIÈME MAISON

MAISON DE BAUFFREMONT

Claude de Bauffremont

Marie-Claire de Brichanteau

« Vairé d'or et de gueules »

La date de la cession de la baronnie de Ruffey[2] aux barons de Sennecey n'est pas bien connue, mais on voit le 15 août 1599 Marie de Brichanteau, femme de Claude de Bauffremont, agrandir cette terre en achetant[3] aux moines de la Ferté les domaines

terre en 1795 au banquier Coindre et à M. Germain, comte de Monforton, pair de France, qui la céda à l'un de ses gendres. Le vicomte de l'Aigle la vendit en détail de 1842 à 1855 (Dr Gaspard, *Notice sur Branges*).

1. Antérieurement à cette annexion, les seigneurs de Ruffey possédaient à Sennecey et à Saint-Julien diverses propriétés et prélevaient à Saint-Julien de grosses dîmes en blé et en chanvre qu'ils partageaient avec les chanoines de Saint-Pierre de Chalon.

2. La baronnie de Ruffey fut détachée alors de la terre de Sennecey et en demeura indépendante.

3. Il est à remarquer que les sceaux qu'on apposait sur les actes émanés

qu'ils possédaient à Vincelles, Nanton, Sully, Chalot et Servelles. Cette aliénation avait été nécessitée par les désastres que cette grande abbaye avait subis pendant les guerres de la Ligue.

Du reste cette abbaye était une proie facile à saisir et qui ne put qu'être bien enviée par les Calvinistes, à cause de ses grandes richesses. Située au milieu d'une vaste forêt, loin de tout centre de population pouvant lui venir en aide, elle était à la merci du premier pillard venu [1]. Il est vrai que « le duc Jean de Bourgogne l'avait fait fortifier, en 1415, par des ouvrages à corne du côté de la rivière, — fermer d'une muraille très épaisse de briques et entourer d'une fosse de 25 pieds de large et de profondeur, — et qu'on n'y entrait que par un pont-levis flanqué de deux grosses tours, en sorte qu'elle avait plutôt l'air d'une prison ou d'une forteresse que d'un monastère » (Courtépée).

Mais en 1562, époque du premier pillage de la Ferté, ses moines n'étaient plus de ces hommes de mâle courage qui à l'occasion endossaient la cuirasse et debout sur leurs murs savaient combattre en vaillants soldats, comme le firent entre autres les moines de Tournus. Livrée à elle-même, l'abbaye tomba donc deux fois entre les mains des protestants et fut soumise à une horrible dévastation que la *Gallia Christiana* (t. IV) raconte en ces termes : « En ce temps, dit-elle, l'abbaye de la Ferté, d'abord dévastée en 1562, l'est de nouveau en 1567, par les hérétiques qui exerçaient leurs cruautés par toute la France contre les catholiques. Le monastère fut pillé, les salles de travail détruites, les vases sacrés profanés et les moines qui refusèrent de fuir obtinrent les palmes du mar-

des seigneurs de Sennecey sont tous perdus : je n'ai même pas pu en retrouver des empreintes dans les archives nationales ni en province. Sur les actes qui restent encore, on ne voit que le sceau de l'officialité de Chalon. Mais il en reste une description dans un arrêt du Parlement de Dijon intervenu au XVI[e] siècle, entre Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, et les héritiers de Jean de Toulongeon qui lui avaient contesté la propriété de cette seigneurie. Dans cet arrêt il est dit : « Sennecey est une grande, belle et notable segniorie ; au scel se trouve un homme à cheval tenant l'épée au poing, qui est signe de grande prééminence. » Quant au contre-scel (contra sigillum) qui, aux termes d'une ordonnance de Philippe le Long, de 1319, devait être de même attaché aux actes, il est aussi non seulement perdu, mais il ne nous en reste même pas une description.

1. Déjà des bandes de malfaiteurs auraient, d'après la tradition rapportée par le Martyrologe gallican, le Ménologe de Cîteaux et celui des Bénédictins, pillé l'abbaye, le 9 juillet 1300, et tué cinquante religieux, mais ce fait a été contesté par divers écrivains. Quant à l'incendie du 20 juin 1570, il était représenté dans un grand tableau placé au réfectoire.

tyre. René d'Amoncourt était alors abbé de la Ferté. Il obtint du pape Paul IV une bulle contre les spoliateurs de son ministère, mais cet abbé, consumé par les malheurs, rendit l'âme au mois de mai 1567, à Montigny-sur-Aube, où il s'était réfugié. »

Après le premier pillage de la Ferté, les moines ayant fui leur monastère, le roi avait nommé Jacques de Beugre, chevalier, seigneur de la Charmée et de Dracy-le-Fort, époux de Catherine de Montservier, « œconome de Sa Majesté », administrateur des revenus de la Ferté.

Mais ces revenus étaient si maigres qu'ils ne pouvaient suffire aux besoins journaliers de la communauté et au relèvement de ses ruines, et surtout à celui du palais abbatial.

Il fallut donc se résoudre à aliéner un grand nombre des propriétés rurales de l'abbaye, pour appliquer leur prix surtout « à réparer les grandes ruynes et insupportables maux des édifices de l'abbaye par le feu mis au passage des reitres le 20 juin 1570 » (Arch. départ. de Mâcon, minutes des notaires).

En 1579, on vend la seignerie de Vincelles au seigneur de Ruffey, des prés à Vievy (Côte-d'Or); en 1597, la grange d'Auvenet, la maison d'Ivry. Ces biens sont acquis par Claudine d'Orges, veuve de Léonore de Damas, seigneur de Thyanges, pour rembourser aussi 10.000 livres dues à Jean du Blé, seigneur de Mandelot, écuyer de la reine, et à Marguerite de Beugre. François de Beugre était alors abbé de la Ferté, confesseur de la reine, et Pétrarque du Blé, son coadjuteur (Arch. départ. de Mâcon).

Mais la Ferté n'avait pas eu à souffrir seule des calamités de ces douloureux temps ; la guerre avait été poussée à outrance de part et d'autre. « Tous ordres sont pervertis, écrivait le baron de Bauffremont, lieutenant du duc de Mayenne, à la mairie de Dijon; les deux armées sont cependant fort lasses de la guerre, et *je crois que l'une et l'autre voudraient qu'un bon âge leur apportât la paix* » (Arch. municipales de Dijon). Tournus avait été pris d'assaut, les châteaux de Sennecey et de Ruffey par stratagème, par les capitaines Verty et Ponsenac. Beaumont et son église n'étaient plus qu'une ruine fumante. Le château de la Chapelle-de-Bragny avait été forcé, malgré l'héroïque défense de son seigneur Charles de Simon, âgé de 22 ans, qui avait péri glorieusement sur la brèche. Le château de Dulphey avait été pris deux fois. Les soldats du comte de Cruzille l'avaient assiégé d'abord et enlevé. Peu de temps après, le maréchal de Biron s'en était emparé avec sa

troupe de 2.000 suisses, 1.200 chevaux et 4.000 fantassins français. « Au bruit qui s'étoit répandu de son arrivée, les paysans des villages s'étaient retirez dans les villes avec leurs familles et leur butin, parce que 1.000 carabins (carabiniers) qui estoient dans son armée pilloient, voloient et exerçoient de grandes cruautés. Il s'en étoit retiré tant qu'on ne pouvoit plus s'y retourner. »

« Le maréchal avoit aussi pris le chasteau de Dulphey, après avoir fait bresche et emporté. Une partie de la garnison avoit été tuée à l'assaut et l'autre pendue, peu avoient pu se sauver » (Juénin, *Hist. de Tournus*). Le village de Montceaux, près Ruffey, avait également été incendié par les protestants, ainsi que ceux de Vincelles, Sully et Étrigny. Naguère encore on a découvert à Montceaux de nombreuses cendres produites par l'incendie de ses maisons. L'église d'Étrigny avait déjà été brûlée par les Écorcheurs en 1362.

Comme on le voit, bien malheureuses avaient été les paroisses de notre canton pendant nos guerres religieuses, et à ces maux s'était jointe une horrible peste et toutes les vignes avaient été gelées. La disette avait été si grande que le roi avait dû faire remise à nos villageois, pendant plusieurs années, de l'impôt des tailles et des dîmes[1].

Mais revenons sur nos pas.

En 1641, Ruffey passe entre les mains de Jean-Baptiste-Gaston de Foix par son mariage avec Marie-Claire de Bauffremont, unique héritière des Bauffremont-Sennecey éteints sans héritiers mâles. Le 25 février et le 17 juillet 1682, Henri de Foix de Candalle, pair de France, duc de Randan, seigneur de Sennecey, Givry et Dracy, fils unique et seul héritier bénéficiaire de Marie-Claude de Bauffremont, comtesse de Fleix, dame d'honneur de la reine, reprend de fief la terre de Ruffey et en donne le dénombrement (Regist. des fiefs).

Henri de Foix étant mort en 1714 sans postérité et ab intestat, sa succesion échut à des collatéraux. La terre de Ruffey tomba en

1. Voici encore d'autres détails que je trouve dans un acte de 1570, des archives de Mâcon (Série E. n° 1446) sur ces douloureux événements :

« Au passage des Huguenots, en juing 1570, à Nanton et à Vincelles, une bonne partie de leurs gens de cheval et de pied logea dans ces villages deux jours entiers, faisant tous actes d'hostilité que pourroient faire des ennemys estrangers, à mettre feu ez maisons, granges, tuer hommes, rançonner et piller les maisons et enmener le bétail, mesme les juments dont ceux des dits lieux font leur labour lequel par tel möyen demeure à faire. »

partage à Antoine, duc de Lauzun, son neveu (Voir tome II, p..., de cette Histoire)[1].

Quand la terre de Ruffey fut détachée de celle de Sennecey, son nouveau maître fit dresser un acte par lequel on détermina d'une manière précise la délimitation des deux seigneuries et de leurs juridictions. Ce travail fut fait contradictoirement par des personnes désignées par les deux seigneurs. Il a échappé aux flammes de 1793 et se trouve encore aux archives de la mairie de Sennecey. Il fut entrepris par Charles Siredey, commissaire aux droits seigneuriaux, résidant à Sennecey, et par Charles Charpy, procureur d'office du bailliage du marquisat de Sennecey, choisis tous deux par Charles Lorin, avocat au Parlement, demeurant à Louhans, agissant comme fondé de pouvoirs du maréchal duc de Biron, et par Jean Pourcher, bourgeois de Sennecey, fondé de pouvoirs de Louis-Joseph d'Ailly, marquis de Sennecey. Cette délimitation eut lieu à la suite d'une transaction intervenue, en forme d'échange, entre feu Armand-Charles de Gontaut, duc de Biron, seigneur de Ruffey, et défunte Marie-Louise de Beauvau, veuve de Pierre-Louis d'Ailly, devant Mény, notaire à Paris, le 24 octobre 1744. Les parties étaient convenues par cet acte que tous les fondset héritages compris dans l'enclave de la Tibériade des finages de Sennecey et de Laives, dressée en 1694, appartiendraient incommutablement et à perpétuité aux seigneurs de Sennecey[2]

1. En 1713, la terre de Sennecey se composait du marquisat de Sennecey, — de la Tour de Villaufant à Sennecey, du domaine de Vielmoulin, des possessions de Varennes, Chasault, Marnay et de leurs dépendances, — de la *baronnie de Ruffey* et de la seigneurie de Laives, de Jugy, Vers et Scivolières, — de la seigneurie de la *ville* et *châtellenie* royale de Cuisery et de la Serrée (domaine engagiste).

Les terres de Sennecey, Villaufant, Vielmoulin, *Ruffey*, Laives, Jugy, Vers et Scivolières étaient affermées à un fermier général 6.440 livres par an. — celles de Cuisery et de la Serrée 4.000 livres.

D'après le terrier de 1714 « tous les vassaux doivent, chaque année, une poule et une corvée, ou pour ce, les laboureurs 25 sols pour la corvée et 6 sols pour la poule ; — les veuves ne payeront que la moitié de la corvée, mais la poule entière (Anc. arch. de Sennecey).

2. Le juge de Sennecey était à la nomination de son seigneur qui en fixait les émoluments dont le paiement était à la charge du fermier général de la terre. Ainsi, on lit dans le bail de 1713 : « Seront tenus les fermiers de faire *exercer la justice bien et duement* dans la terre du marquisat, *à leurs frais et despens*, de *payer les gages accoutumés* aux officiers et selon qu'ils seront *réglés* par le seigneur, comme aussi poursuivront *tous procès criminels*, moyennant quoi les *amendes, confiscations et dépens adjugés* leur appartiendront. »

en toute justice, et que tout ce qui serait en dehors de cette Tibériade, ayant appartenu aux seigneurs de Sennecey, serait aussi *en toute justice* aux seigneurs de Ruffey.

Laives avait sa justice particulière et de toute ancienneté. Elle avait été établie à l'époque de la construction du château de Laives appelé la Motte et qui était situé près de la chapelle de Linoux. Ce château devait son origine à la famille de Traves, dont l'un des membres fut longtemps seigneur de Laives jusqu'à la réunion de cette terre à celle de Sennecey. En 1509, Pierre de Bauffremont ayant voulu contester aux habitants de Laives le droit assez insolite d'élire eux-mêmes leur juge, le procès fut porté devant le bailliage de Chalon. Jean de Lugny, alors bailli et maître des foires de Chalon, ordonna une enquête, et ce ne fut que le 30 octobre 1547 qu'une sentence reconnut aux habitants leurs anciens droits.

Toutefois, la justice de Laives était *mixte*, le seigneur de Sennecey et l'abbaye de la Ferté y avaient l'un et l'autre, toute justice sur certaines parties du territoire. Le juge de la Ferté était un religieux qui tenait *ses jours* à la porte du monastère.

Il y avait aussi des *assises* dont l'objet était d'instruire les justiciables des règlements de police, de juger les plaintes. Une déclaration du roi du 31 décembre 1773, sollicitée par les élus de la province, ordonna que tout cas *de mésus* y fût porté et qu'on y nommât trois prud'hommes pour l'estimation des dommages.

Avant la déclaration de 1777, le Parlement de Dijon avait déjà ordonné qu'on nommât aux assises les échevins et les officiers de la taille. La fabrique y rendait aussi ses comptes ; on y faisait l'appel de tous les hommes pour le rôle des charges publiques, on y désignait les prud'hommes pour l'entretien des chemins, pour la *brosse* des puits et des cheminées, et pour la police des cabarets et des *mariages*.

Dans les derniers temps, les seigneurs de Ruffey, retenus par leurs charges à la cour ou dans les armées, ne résidant plus dans leur château de Ruffey affermèrent leur justice et leur terre à un fermier général, moyennant une somme déterminée dans un acte notarié. L'un des derniers de ces fermiers a été Louis Mercier, qui n'était pas un vulgaire agriculteur. Il appartenait à une famille du Mâconnais laquelle d'après l'Armorial général, n° 224, portait : « de sable, à la bande d'or. » Cette famille acquit entre autres, une partie de la terre de Champlieu, dans notre canton, que la famille Saint-Julien de Balleure, ruinée par la dissipation de Claude de

Saint-Julien, chevalier, dut vendre avec ses autres biens. Cette partie de la terre de Champlieu était encore en 1665, aux mains des Mercier (Arch. départ. de Mâcon, E. 431). Déjà, en 1403, on rencontrait Pierre Mercier, lieutenant du bailli de Mâcon.

En 1628, Louis Mercier, fermier général de la baronnie de Ruffey, achète une partie de la terre de Sermaizey, à Laives (tome II, p. 125 de cette Histoire). Son fils Victor est « conseiller du Roy, maistre des ports, ponts, peages et passages de Bourgogne et Bresse ».

En 1670, il prend le titre « de seigneur de la Faye, domicilié à Sermaizey-les-Laives. Il décède vers 1684, sans postérité, laissant pour héritiers : 1° la dame Quarré, épouse de Messire François Guyet, chevalier, conseiller du Roy, en son grand conseil, seigneur de la Faye et autres places, 2° Guillaume-Auguste Mercier, grand archidiacre de Chalon, chanoine, trésorier de l'église collégiale et royale de Tournus. Ce dernier était possessionné déjà à Nanton, et en 1729, il vendit ce qu'il y avait à la famille de Naturel de Balleure (Arch. départ. de Mâcon, E. 81, 82). Au moment de la Révolution, le château de Sermaizey était aux mains de la famille de Châteauneuf-Randon, comtes d'Apcher. Le dernier abbé de la Ferté s'y était réfugié, mais trahi par « des sans-culottes » de Laives, il fut arrêté par des gardes nationaux de Chalon venus pendant la nuit et trainé sur une charrette à Paris où l'échafaud l'attendait..., mais il succomba en route, par suite des mauvais traitements dont on l'avait accablé. Le château fut vendu, par lots, comme bien national. Il est aujourd'hui bien délabré (Voir tome II, p. 128, de cette Histoire).

SIXIÈME MAISON

MAISON DE LAUZUN

ANTOINE DE LAUZUN

GENEVIÈVE-MARIE DE DURFORT

« *D'azur, à trois léopards d'or* »

Antoine, comte, puis duc de Lauzun, était de la famille des *Nompar de Caumont*, originaire de la Gascogne, où il était né vers 1632. Louis XIV, après l'avoir nommé maréchal de camp,

gouverneur du Berry, voulut encore lui donner la charge de grand maitre de l'artillerie, mais le favori ayant eu l'indiscrétion de se vanter de cette promesse, le roi donna cette charge à un autre. Lauzun, irrité, s'oublia jusqu'à briser son épée devant Louis XIV, jurant qu'il ne servirait plus un prince sans foi. Mis à la Bastille, il en sortit cependant peu après, et obtint même l'assurance d'épouser la duchesse de Montpensier, petite-fille d'Henri IV. Une intrigue de cour fit manquer ce mariage, cependant on croit qu'il se fit secrètement. Pour le consoler, Louis XIV voulut le nommer maréchal de France et lui confia le commandement de l'armée qu'il conduisait en Flandres (1671), mais Lauzun ayant offensé Mme de Montespan, alors toute-puissante, tomba tout à coup en disgrâce. Il fut détenu au château de Pignerol, où il resta dix ans, puis fut envoyé en exil. Il passa en 1688 à Londres et fut chargé par Jacques II de conduire en France la reine d'Angleterre. Il eut alors de nouveau accès à la cour, mais ne put y recouvrer son ancienne faveur. Lauzun ne se maria pas tant que vécut Mlle de Montpensier, mais deux ans après sa mort, il épousa, à l'âge de 62 ans, le 21 mai 1695, la jeune *Geneviève-Marie de Durfort*, à peine âgée de 16 ans. La maison de Durfort, ancienne famille de Guyenne, tirait son nom de Durfort, près de Sorèze (Tarn). Ses branches furent celles de Duras et de Lorges.

Le mariage du vieux duc de Lauzun ne fut pas heureux. Il mourut en 1723, âgé de 90 ans, laissant la terre de Ruffey à son parent, Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, chevalier des ordres, maréchal de France.

Sa veuve hérita de la terre de Randon, en Auvergne, qu'elle laissa à sa mort, le 10 mai 1740, à son neveu Guy-Michel de Durfort, qui la légua à son frère Louis de Durfort. En 1745, l'ainée des filles de ce dernier, qui avait épousé le vicomte de Choiseul-Praslin, eut en partage la terre de Randon et ses héritiers la vendirent en 1821 à Mme Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe.

SEPTIÈME MAISON

MAISON DE BIRON

Louis-Antoine de Gontaut-Biron
Pauline-Françoise de Larochefoucaud

« *Un écu en bannière, écartelé d'or et de gueules* »

Louis-Antoine de Gontaut, duc de *Biron*, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, fils d'Armand-Charles, duc de Biron, pair et maréchal de France, et de Marie-Antonine de Bautru de Nogent, hérita en 1733 de la terre de Ruffey, de son oncle le duc de Lauzun, mort sans postérité.

Les Gontaut-Biron sont de l'une des plus anciennes familles de France. Cette maison a produit quatre maréchaux de France, un amiral, cinq ducs et pairs, un maitre de l'artillerie et six chevaliers des ordres. Le premier fut Vital de Gontaut, cité dans une charte de l'abbaye de Cadouin, en 1124. La terre de Biron était située dans la sénéchaussée d'Agenois.

Louis-Antoine de Gontaut-Biron naquit le 2 février 1701. Sa carrière militaire fut des plus brillantes. Le 22 juillet 1729, il est colonel du régiment royal-Roussillon-infanterie, — le 20 février 1734, brigadier des armées, — le 15 juillet 1734, inspecteur général de l'infanterie et maréchal de camp à la promotion du 10 octobre de la même année, — colonel lieutenant du régiment du Roi-infanterie, vacant par la mort du marquis de Pézé, — duc et pair de France, sous le nom de Biron, par la démission en sa faveur de l'abbé de Biron son frère aîné. — Gouverneur de Landrecies en 1740, il est assiégé dans Pragues par les Autrichiens et blessé de deux coups de feu, dont l'un lui cassa la mâchoire, et l'autre l'atteignit au front, ce qui le fit trépaner. Le 13 février 1742, il est nommé lieutenant général et chevalier des ordres le 11 mai 1745. — Il se distingue à la bataille de Fontenoy, à la tête du régiment du roi, — reçoit en récompense le commandement des gardes-françaises, vacant par la mort du duc de Gramont, tué à cette

bataille. Enfin, il est élevé à la dignité de maréchal de France le 24 février 1757.

Le 29 février 1740, il avait épousé *Pauline-Françoise de Larochefoucaud de Roye*, marquise de Séverac, née le 2 mars 1723, sœur cadette de la duchesse d'Ancenis et fille de François de Larochefoucauld de Roye, comte de Roncy, brigadier des armées du roi, et de Marguerite-Élisabeth Huguet de Sémonville, dont il n'eut pas d'enfants. D'après une transaction passée le 24 septembre entre le duc de Biron et la comtesse d'Ailly, marquise de Sennecey, la terre de Ruffey se composait alors des villages de Ruffey, Montceaux, Ragny, Corlay, Vincelles, Chalot, Nanton, Sully, Tallant et autres. Toutefois le duc de Biron n'était que coseigneur de Nanton, mais il possédait en entier les autres villages.

En signant ce traité, la comtesse d'Ailly remit au duc les titres de ces domaines que le duc de Foix avait tirés du trésor des chartes du château de Ruffey, quand il en était le seigneur. A la suite de cette transaction, dont j'ai déjà parlé plus haut, on délimita les territoires des deux seigneuries de Ruffey et de Sennecey et leurs juridictions.

Comme haut justicier, le duc de Biron[1] avait le droit de nomination du juge de sa châtellenie. En 1758, le maréchal de Biron eut à soutenir un procès très considérable, qui ne se détermina que pendant la Révolution et fut jugé par des arbitres, à défaut de juges intelligents et honnêtes. La magistrature d'alors était élective, un chaudronnier fut nommé président du tribunal de Chalon,

1. Les fourches patibulaires de la justice de Ruffey se voyaient sur la montagne non loin du château, près du chemin allant de Montceaux à l'ancienne église de Saint-Martin de Laives ; elles étaient dressées, d'après la Tibériade de Sennecey, « sur un espace de terrain de 19 pieds carrés ; et y existaient de temps immémorial ». Le maréchal de Biron, dernier seigneur de Ruffey, les fit relever en 1766. On lit dans le terrier de Nanton dressé en 1660 par ordre de Jean de la Chambre, seigneur de Ruffey et de Nanton :

« Que le bailly de Ruffey connaît des appels des jugements des châtelains de *Nanton* et dépendances, — des appels des jugements du juge de *Balleure* et du juge de *Chastenay*, — du juge de *Tournus*, à cause de la seigneurie de *Royer*, — qu'à la même justice sont soumis le sieur *de Charceux*, à cause de la seigneurie de la *Tour de l'Éperrière* (Gigny), — les héritiers du sieur de *Drocent* et les héritiers de feue demoiselle *Anne d'Icerny*, à cause de ce qu'ils tiennent au village de *Sans* près Sennecey ;

» Que le baron de Ruffey a toute justice, haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère dans toute sa seigneurie et qu'il y établit quand bon lui semble, baillis, châtelains, procureurs, officiers, greffiers, sergents et messiers dits blayers » (Arch. de la mairie de Nanton).

mais tous les justiciables, pleins d'un juste mépris pour cette étrange magistrature *démocratique* si honteusement recrutée, désertèrent les tribunaux où ils ne rencontraient qu'une odieuse partialité, née des haines politiques les plus sauvages et préférèrent remettre la décision aux mains de simples particuliers. Ce procès concernait le bois du Petit-Bragny-le Nantonnais. La sentence est encore aux archives de Nanton.

Le maréchal décéda sans postérité en 1788.

Charles-Armand de Gontaut-Biron

Antoinette Crozat du Chastel

Le maréchal, en mourant, laissa sa terre de Ruffey à son frère cadet. Ce dernier, sans avoir une existence aussi romanesque que son aîné, se distingua comme lui dans les armes. Né le 8 septembre 1708, il fut appelé d'abord marquis de Montferrand, ensuite marquis, puis duc de Biron. En 1737, il est colonel du régiment d'infanterie, ci-devant Mailly ; — le 13 février 1743, brigadier des armées du roi ; — le 31 octobre 1745, maréchal de camp ; — le 13 mai 1747, gouverneur de Landau, par la démission de son père, le maréchal ; — le 17 mars 1748, lieutenant général, gouverneur du Languedoc et des Cévennes ; — le 21 janvier 1744, il avait été fait chevalier des ordres du roi ; — marié le 21 janvier 1744 à *Antoinette Eustochie Crozat du Chastel*, fille aînée de Louis-François Crozat, marquis du Chastel, maréchal de camp, et de Marguerite Legendre, morte à Paris le 16 avril 1747.

De ce mariage issut un fils unique, *Armand-Louis de Gontaut*, né le 15 avril 1747, marquis de Gontaut, duc de Lauzun, capitaine au régiment des gardes-françaises. Ayant été nommé mestre de camp, il reçut du roi l'autorisation de former une légion de 5.000 hommes pour la conduire aux grandes Indes. En 1766, il avait épousé par contrat signé par toute la famille royale, *Amélie de Boufflers*, fille unique de Charles-Joseph, duc de Boufflers, mort le 13 septembre 1751, et de Marie-Anne-Philippine de Montmorency.

Il était à peine en possession de sa terre de Ruffey que la Révolution éclata. Toutefois, celle-ci négligea de confisquer cette terre. Nommé député aux États généraux en 1789, il oublia ce qu'il devait à son roi et à sa dignité, il entra dans le parti du duc d'Orléans et glissa bientôt sur la pente pour aboutir à l'échafaud. En

1792, il servit comme général à la tête des armées de la République et se distingua dans plusieurs occasions. Mais les commissaires, que la Convention entretenait près des généraux de ses armées pour les surveiller comme des suspects, ne tardèrent pas de le dénoncer ; il fut arrêté et bientôt après sa tête tomba sous la hache du bourreau, le 31 décembre 1793[1], triste fin pour un fils d'une si grande maison, mais châtiment bien juste de son alliance avec la démagogie...

Sa famille ne conserva pas la terre de Ruffey.

Elle la vendit le 22 vendémiaire an VI, à un sieur Jacquerot spéculant sur les biens nationaux, lequel avait acquis aussi la propriété de la Tour de Vers dont j'ai parlé plus haut.

La veuve de son fils, se disant née comtesse de Danneville, habita longtemps le château de Ruffey, qu'elle défigura complètement en démolissant deux de ses quatre côtés et en modernisant son intérieur.

Le 21 mai 1837, elle céda cette propriété à M. Cellier, orfèvre à Chalon et dont l'une des filles la céda le 22 août 1876, à M. Virey, de Sennecey, mais dans un état de délabrement complet. Les toitures, faute d'entretien, s'étaient en partie écroulées et les murs offraient de larges fissures. M. Virey s'est hâté de restaurer, en homme de goût, cette grande ruine, sans lui enlever son cachet primitif, et en a fait l'une des plus belles habitations de nos pays.

Mais avant de quitter Ruffey et ses agrestes et verdoyants alentours, il nous reste à visiter encore une grande et belle habitation voisine du vieux donjon des sires de Lugny. Cette dernière est relativement moderne, car elle ne date que du siècle dernier. Elle a été élevée par la famille Chiquet, agrandie, il y a environ cinquante ans par un membre de cette famille et embellie enfin par l'un de ses descendants depuis quelques années seulement. Il en a fait un château, dans un vaste parc, mais que traverse une route qui, au fond du vallon, se dirige vers Corlay.

Les Chiquet sont de cette ancienne bourgeoisie chalonnaise, distinguée par ses services rendus en tous temps à la ville de

1. A ce moment néfaste la plupart des riches propriétaires étaient en état d'arrestation et leurs terres étaient mal cultivées ou même pas amodiées. Il en résulta une véritable famine, du reste la récolte avait été assez mauvaise. Dans cette triste situation, la commune de Sennecey fournit du pain à Tournus (E. Meulien, *Hist. de Tournus*, p. 110).

Chalon et qui marchait de pair avec la noblesse. En 1549, vivait Jean Chiquet, seigneur de Montpatey et de Pagnes (Arch. départ., E. 786). — En 1769, « Messire Reine-Philibert Chiquet, président en la chambre des comptes de Dijon, acheta, le 22 mars, de Nicolas de Cambis et d'Henriette-Marie de Dyo, la belle terre de Bresse-sur-Grosne, laquelle appartient aujourd'hui à M. le vicomte Marie-Alexandre-Henri de Murard (Voir tome Ier, p. 460). Mais il ne conserva pas longtemps cette vaste propriété. Il la légua par son testament à son neveu, messire Jean-Chrysostôme Chiquet, seigneur de la Racineuse[1], et autres lieux, marié à Marguerite Morel de Corberon[2], fille de Louis Morel de Corberon, seigneur de Duesmes[3], maitre honoraire en la chambre des comptes à Dijon[4]. Il n'eut que deux filles, de sa femme, Josèphe Petit : l'une, Marie, épousa M. Gilbert-Bruno Canat de Chizy[5], écuyer, et l'autre, Françoise, M. Jean de Burgat de Taisey, écuyer.— Quant à Jean-Chrysostome Chiquet, il ne laissa aussi que deux filles de son mariage avec Mlle Morel de Corberon, unies, l'une au marquis de Beaurepaire, pair de France, et la seconde à M. le comte Benoît-Rose de Murard de Saint-Romain[6], auquel elle apporta en dot la terre de Bresse.

M. Philibert Chiquet[7], en quittant Bresse-sur-Grosne se retira

1. La *Racineuse*, canton de Pierre, arrondissement de Louhans ; on y comptait trois fiefs : *Vaugrenant*, à Guy de Verdun, au XIIe siècle, et aux Baillet au XVIe siècle, — *Flée*, aux Chiquet, — les *Cours*, aux Scorailles et d'abord aux Gréen de Saint-Marsault (Courtépée, t. V, 272).

2. *Corberon* (Côte-d'Or), d'abord aux Mypont, en 1340, puis aux Bouton et aux Bourée. Ce village a donné son nom à la maison de Corberon, dans laquelle on distingue Cl. et S. de Corberon, fidèles à Henri IV, — Nicolas de Corberon, avocat général au Parlement de Metz, intendant de Limoges, conseiller d'État, mort en 1650. Son neveu Nicolas de Corberon fut premier président du Conseil supérieur de Colmar en 1700 (Courtépée, t. II, p. 390).

3. *Duesmes* (Côte-d'Or), ancien chef-lieu du Duesmois, prieuré, châtellenie.

4. Le contrat de mariage de Jean-Chrysostome Chiquet avec Mlle de Corberon est aux archives départementales de Mâcon (E. 174).

On trouve aussi à ces archives des titres concernant Claudine Jomard, veuve de *Bénigne Chiquet*, écuyer, président au bailliage de Chalon, dame de Flée, la Racineuse.

5. La famille Canat est aussi l'une des familles bourgeoises des plus notables de Chalon. Elle est encore dignement représentée. M. Marcel Canat de Chizy fut auteur de divers ouvrages estimés sur l'histoire de Chalon et a été longtemps président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon. Il est décédé en 1892.

6. Voir la généalogie de la famille Murard de Saint-Romain dans le tome Ier, p. 556, de cette Histoire.

7. M. Philibert Chiquet posséda aussi à Sans, hameau de Sennecey, un

dans sa propriété de Ruffey et y décéda en 1773. Son inhumation eut lieu dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Julien et sur sa tombe on lit :

Cy gist
Messire noble Philibert Chiquet
Le protecteur et le père des pauvres
Qui décéda le second d'octobre 1773
Dans la 72e année de son âge.

Les armes de la maison Chiquot sont : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent, au chef échiqueté d'or et de gueules de 3 traits. »

Son gendre, M. Jean de Burgat, capitaine au régiment mestre de camp général (cavalerie), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, hérita de la propriété de Ruffey et y vécut jusque en 1820, laissant aussi un fils, Léon de Burgat, qui lui succéda, agrandit l'ancienne habitation des Chiquet, et épousa Jeanne Charlotte-Zénobie de Germain de la Collonge de l'Autunois, alliée aux familles de Quercize, d'Orcières, de La Fléchère, de Saint-Didier, de Meyrignac, de Clamerey, de Courbeau de Charry, de Villenant et d'Ivoley. Elle décéda à la Collonge le 11 juin 1873, agée de 67 ans. M. Léon de Burgat, son mari, lui survécut et mourut le 24 novembre 1874.

De leur union sortit un seul fils, Albert de Burgat, marié à Mlle Bignon, qui a laissé plusieurs enfants.

Les armes des Burgat[1] sont : « d'azur, au château à deux tours

fief dit de Sans qui lui avait été donné par une dame Pierrette Cuchot, veuve de M. de Lyon dit de Sans. Ce fief était l'un des quatre fiefs qui relevaient en 1764 de la baronnie de Sennecey. C'étaient : 1° le fief de la *Tour de Vers* appartenant alors à messire de Prisque, chevalier, seigneur de Besanceuil et de la Tours de Vers. 2° Le fief de *Certine*, sans justice, à la Farge, possédé par maistre Joachim Blondeau, avocat, passa ensuite à la famille de Laroque de Chanfray, qui l'a vendu. 3° Le fief de Sans dont je viens de parler, et 4° le fief du *Crochet*, grande propriété possédée longtemps par M. d'Essac de Bravard, seigneur du Mouron, en Auvergne et vendue par lui, en 1721, à Pierre Niepce, écuyer, contrôleur extraordinaire des guerres, et possédé encore par sa famille. Dans le clos se voient les traces d'un château à 4 tours et fossés.

1. En 1680, un membre de la famille de Burgat possédait un domaine à Laives; c'était Claude de Burgat, « maistre en la Chambre des comptes de Dijon », mari de Philiberte Tapin (Arch. de Mâcon, E. 229).

Philiberte Tapin appartenait à une famille originaire de Laives.

d'argent, au chef d'or chargé d'une couronne de laurier à deux branches de sinople. » C'est aussi une très ancienne famille chalonnaise qui a fourni des chanoines au chapitre de Saint-Vincent à Chalon et des personnages notables dans l'histoire de cette ville. Elle a possédé les terres de Taisey et de Cortelain.

LE HAMEAU DE LA TOUR DE VERS

La *Tour de Vers*, appelée anciennement la *Tour des Bois*[1], à cause de sa situation au milieu de vastes forêts qu'on s'acharne à détruire depuis un siècle, est aujourd'hui un *écart* de la commune de Sennecey. Elle forme un grand domaine, qui est la propriété de M. de Viantaix, ancien lieutenant de vaisseau.

Son origine n'est pas connue. Presque perdue au milieu des bois, loin de tout centre de population, sans autre moyen de communication que quelques chemins très mal entretenus, on peut se demander comment des châtelains ont pu, au temps de la féodalité, se construire une maison forte dans ces lieux isolés et malsains à cause du vaste étang qu'on y rencontrait encore naguère. Mais, en se penchant sur le sol et en fouillant dans les forêts d'alentour, on ne tarde pas de se heurter contre les restes, cachés par les herbes, de deux voies romaines se croisant l'une avec l'autre. La première, tracée par Agrippa, formait la grande ligne de communication entre le nord et le sud de la Gaule, parallèle à la Saône, et qui, à Chalon, se dirigeait sur Autun. La seconde, venant perpendiculairement de Sans[2], grande station romaine, s'embranchait sur la précédente et traversait le ruisseau le *Merderix*[3], pour

1. Il est possible de croire que la *Tour du Bois* a eu originairement ce seul nom à cause de sa position dans les bois, mais que, plus tard, quand ses maîtres furent devenus seigneurs du village de Vers, dans notre canton, la Tour *des Bois* fut appelée la Tour *de Vers*. En effet, jusqu'en 1457 on rencontre beaucoup de seigneurs du nom de *Ver* ou *Vers* au village de *Vers*. — Bertrannus de Ver, en 1074. — Un autre Bertrand de *Vers*, en 1113. — Richard de Vers, en 1164. — Jean de Vers en 1326 et Jacob de Vers en 1457. Alors la seigneurie de Vers passe aux Lugny (Chartes de la Ferté).

2. J'ai déjà décrit dans cette Histoire cette station romaine formée de villas des plus belles et des plus richement décorées par des marbres, des mosaïques dont l'une d'elles existe encore entière sous le sol.

3. Le *Merderix* est un ruisseau qui a sa source à Sans, hameau de Sennecey, passe sous le pont de Rougepont près d'un hospice fondé par les Templiers, démoli par la Révolution, traverse la plaine et se jette dans la Saône. Ses eaux souvent stagnantes, comme l'indique son nom celtique, formaient des marécages qu'on appelait jadis la *mal-campagne*, ce qui ex-

aboutir à la Saône. Ses restes sont encore très visibles[1] et servent de chemin pour l'exploitation de la forêt. Si on examine l'assiette de l'ancienne maison forte de la Tour, on reconnaît qu'elle a été édifiée sur une motte, faite en partie par la main de l'homme. On peut donc supposer que les Romains auront élevé une station sur cette motte, pour la garde des deux voies, et que la féodalité venant après eux aura utilisé ce castrum pour en faire une maison forte. Cette motte est indiquée dans plusieurs vieux titres. Dans un dénombrement donné, en 1641, il est dit « que le chastel de la Tour est assis sur une motte de la contenance d'une pose et demie, fossoyée à l'entour, garnie de plusieurs maisons, avec chambres, granges, cour et basse-cour et autres aisances ».

On ne connaît pas le plan du château primitif de la Tour de Vers ; il n'en existe qu'un dressé en 1776 pour « messire Antoine Prisque », alors seigneur du lieu. D'après ce plan, la Tour de Vers se composait d'une enceinte faite de murs en briques, affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, dont le plus grand côté « avait 10 perches de 19 pieds de longueur » (environ 410 m.). Quatre tours rondes flanquaient les angles de ce carré dans lequel, du côté du sud, était le château et, au nord, les communs. Un fossé de 20 pieds de large entourait toute la motte dans laquelle on pénétrait par une porte, du côté du sud-ouest. Les bâtiments de ferme étaient en dehors de l'enceinte ; mais autrefois, il y avait aussi un centre de population groupé sous les murs du château, car on lit dans une charte de 1499 « que Jehan de Tenay, alors seigneur dudit lieu, après avoir cédé à son fils Amblard la maison et la Tour de Vers, ensemble les grangeries, maisons basses et hautes, domaine, etc., se réserve le village de Vers pour en disposer sous son bon plaisir ».

Le château primitif a disparu complètement. Le xv[e] siècle le vit refaire, il en subsiste encore deux tours de cette époque ; dans l'une, qui est à pans coupés, on a ménagé un escalier circulaire : plus tard, on a construit la maison actuelle, que son propriétaire d'aujourd'hui a restaurée entièrement.

L'entretien du château était jadis à la charge des habitants

plique qu'il ne s'y est jamais établi des habitations. Ce ruisseau servait de limite à la province de Bourgogne.

1. A la jonction de ces deux routes romaines, au bord de la Saône, se voient encore les traces d'une station et d'un pont sur la Saône aboutissant au réseau des voies romaines de la Bresse.

du lieu, qui avaient le droit « d'y retraire en cas de péril imminent ». On lit dans une transaction intervenue en 1437, entre Jehan II de Tenay, seigneur de la Tour de Vers, et Jehan de Toulongeon, baron de Sennecey, seigneur dominant du fief de la Tour de Vers, « que ledit monseigneur de Tolongeon remettra audit Jehan de Tenay les *hommes* dudit Tenay demourant, lors, en ses meix et justice, pour aller faire guet et garde, selon les ordonnances du roi et de monseigneur le duc de Bourgogne, toute et quantefois *qu'il voudra réparer et mettre sure ladite Tour* ». Naguère encore se voyait près de cette vaste propriété un grand étang, encadré par les bois et couvert de nombreux gibiers d'eau, mais ses émanations étaient si dangereuses pour la santé publique, que son propriétaire dut se résoudre à le dessécher. En tout temps, une partie de la campagne qui avoisinait cet étang était si malsaine qu'on lui avait donné le nom de *Mal Campagne* (mauvaise, malsaine), et que jamais une habitation n'avait pu s'y asseoir, à cause de la *malaria*[1] qu'on y respirait.

Primitivement, le seigneur de Vers avait aussi des possessions « ez parochies et finages de St. Cyr, du mont St. Martin, de St. Julien les Sennecey et de St. Germain des Buis ». Il était aussi « usaigier ez bois des généralitez de Sennecey » et propriétaire, par indivis, avec le seigneur de Sennecey, des teppes de Chorme.

1. L'insalubrité d'une partie de notre canton tenait aussi à l'état malheureux de nos populations pendant une grande partie du moyen âge. L'agriculture découragée par l'incertitude de la possession, par les guerres continuelles qui dépeuplaient sans cesse nos campagnes, languissait partout. D'immenses forêts couvraient la presque totalité de notre canton et amenaient des pluies trop fréquentes; les terres trop humides et manquant d'engrais ne produisaient que de maigres récoltes surchargées de dîmes. Les eaux croupissaient dans les lieux bas, et ne trouvant pas d'écoulement infectaient l'air et produisaient tous ces *fébricitants* qui allaient, pleins de foi et d'espérance, demander à nos sources, fertiles en miracles, la guérison de leurs maladies paludéennes; de là ces nombreux pèlerinages qu'on faisait à certains sanctuaires, car l'homme dans son malheur s'adresse toujours à Dieu.

Ai-je besoin de dire que l'un de ces lieux de pèlerinage était l'humble chapelle élevée à Sans, hameau de Sennecey, à une époque bien ancienne, sous le vocable de saint Médard, évêque de Noyon, mort en 545? Là, sous le couvercle d'une ancienne tombe romaine, jaillit une petite source à laquelle nos pères attribuaient une vertu curative pour la fièvre et miraculeuse. Jadis, chaque année, le 8 juin, jour de la fête de saint Médard, y affluaient de nombreux pèlerins qui puisaient de l'eau dans l'espoir de leur guérison. Ces pèlerins venaient surtout de Gigny et des bords de la Saône, dont les émanations pendant la canicule causaient des maladies paludéennes.

Il possédait aussi la terre de Besanceuil, dans la commune de Saint-Ythaire, à 8 kilomètres de Saint-Gengoux-le-Royal, — et, plus tard, il fut aussi seigneur de la Tour-Servile en Bresse.

La Tour de Vers relevait de la grande baronnie de Sennecey. A ce titre, son maître était tenu de rendre foi et hommage au seigneur de Sennecey. En 1437, Jean de Tenay tenta de s'affranchir de ses devoirs de vassalité envers son suzerain. Un procès s'ensuivit, et Jean de Tenay dut reconnaître « de sa science certaine, tenir pour luy et ses hoirs, en fieds, foy et hommage de son dit seigneur de Tholonjon, stipulant, acceptant et le retenant pour lui et ses hoirs, la dite *Tour et Maison des Bois*, li bassecour, prés, terres, vignes, bois, jardins et aultres héritaiges, appartenant à la dite Tour située en la parochie de St. Julien ». Ce traité fut signé le 26 janvier 1437 « dans la *bassecour* du chastel de Sennecey », dans laquelle, d'après un usage constant, le seigneur dominant recevait l'hommage des seigneurs relevant de sa baronnie. Il nous reste même encore un titre de 1641, indiquant le cérémonial usité dans ces prestations de foi et hommage. D'après cet acte, le seigneur vassal s'adressait d'abord à l'homme chargé de la garde de la porte du pont-levis du château, pour se faire ouvrir cette porte, — « puis il demandoit le seigneur ou son principal officier,— ostant ensuite son épée et ses éperons, il mettoit un genou en terre et faisoit sa déclaration de foy et hommage. Il retournoit enfin à la porte du chastel, et en signe de foy et hommage, il embrassoit les chaines du pontlevis, en tesmoignage de ses debvoirs, comme féodal » (Arch. du château de la Tour de Vers).

Le seigneur vassal pouvait cependant se faire remplacer pour l'accomplissement de cette formalité. En 1437, Jean de Tenay se fit représenter par Pierre de Vevey, Loys de Plovienne, Mathey Genray et Estienne Guenot de Vaulx, « pour ceste cause assemblez au chastel de Sennecey ». En 1641, le seigneur de la tour de Vers avait donné pouvoirs à Nicolas Picornot, « procureur és cours royales de Chalon ».

fut prieur de Neuville les-Dames en 1640. Les Tenay se sont éteints au dernier siècle ». MM. Henri Beaune et d'Arbaumont ont consacré aussi une page dans leur beau livre, « La Noblesse aux États de Bourgogne », à la famille de Tenay. Toutefois, ils n'en donnent pas la généalogie et se bornent à citer ses principaux membres. Ceux-ci seraient, après *Josserand* de Tenay, vivant en 1280 : *Henri* de Tenay, bailly d'Autun et de Montcenis, tué à la bataille de Nicopolis[1]; *Guillaume*, panetier de la duchesse de Bourgogne, — *Jean*, premier panetier de Charles le Téméraire, écuyer de Louis XI[2].

La branche cadette des Tenay, seigneurs et marquis de Saint Christophe[3] en Brionnais, a fourni, entre autres: *Marc*, capitaine de 50 chevau-légers des ordonnances en 1570; *Laurent*, conseiller d'État d'épée; *Claude*, commandeur de Malte; *Claude*, capitaine de chevau-légers; *Marc-Hilaire*, capitaine des gendarmes d'Orléans; deux abbesses de Sainte-Croix d'Apt.

Ses alliances furent: Francheleins, Layé, Fléchières, Thelis, Sercy, Fougères, Moyria, La Baume, Chavannes, Messey, Montagu, La Boutière, Digoine, Chevriers, Du Molard, Le Noble, Salenard, Semur, Sivriac, Du Blot, Lestouf, Chauvigny, Bécerel, Marya, La Rivière, Du Fay, La Tour-Maubourg.

Ses principaux fiefs furent: Montaney, Chevilly-sur-Arroux, Besanval, Saint-Cyr, Vieilmoulin près Sennecey, Fougères, Noyers, Sancenay, Le Nocle, Le Molard, La Falconnière, la Loge, Maltaverne, en Brionnais.

1. Cette sanglante bataille contre les Turcs fut livrée en 1396, la plupart des chevaliers de notre canton y prirent part. Ils étaient commandés par le comte de Nevers, depuis Jean sans Peur, qui y fut fait prisonnier (Voir le chapitre concernant Ruffey).

2. Si Jean de Tenay fut premier panetier du roi Louis XI, ce serait une preuve de ce que les seigneurs de la Tour de Vers se soumirent au roi lors de l'annexion de la Bourgogne à la couronne de France et ne prirent pas le parti de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, comme le firent les barons de Sennecey, qui pour avoir embrassé la cause de cette princesse virent séquestrer leur château par le sire de Craon.

3. N. de Tenay de Saint-Christophe se distingua au siège de Seurre en 1653, ainsi que les capitaines de la Guiche-Sivignon, le baron de la Clayette, N. de la Garde (Courtépée, t. IV, p. 578).

Josserand de Tenay

Jeanne de Francheleins

1280

Josserand, comme nous l'avons déjà vu plus haut, est le premier seigneur connu de la maison de Tenay. Il vivait en 1280; il était chevalier et inscrit parmi les nobles. Il épousa *Jeanne de Francheleins*. Cette maison, qui portait : « *d'argent, au lion de sable, à la bande de gueules sur le tout* », tenait l'un des premiers rangs dans les Dombes. En 1320, on trouve Guillaume de Francheleins, chanoine et comte de Lyon; Sibylle de Francheleins, religieuse à Saint-Pierre de Lyon. Dans ses alliances on rencontre les Plantey, les Thurey, les Garnerans, Verjou, Talaru Belvoir, d'Albon, Charvey, Sure, Boys vert, Laye, Varax, Froments. De ce mariage issut *Guillaume* de Tenay.

Guillaume Ier de Tenay

Acharde d'Yoing

Guillaume Ier est aussi qualifié chevalier et seigneur de la Tour de Vers et de Besanceuil. Il épousa *Acharde d'Yoing*. Cette maison appelée *de Iconio*, en latin, était issue du Beaujolais et forma deux branches : 1° celle des seigneurs d'Yoing, par l'alliance d'Étienne de Fougères avec Alix, dame d'Yoing, à la fin du XIVe siècle, éteints avec Claude de Fougères, baron d'Yoing, et celle des seigneurs de l'Étoile. De cette union sortit *Zacharie de Tenay*.

Zacharie de Tenay

Catherine de Thélis

Zacharie, chevalier, seigneur de la Tour de Vers et de Besanceuil, épousa *Catherine de Thélis*. Cette maison portait : « *d'or, à trois fasces de gueules, à la bordure de même ;* alias, *un lambel à trois pendants de gueules.* »

Cette maison originaire du Beaujolais est des plus anciennes. Elle a fourni au XVe siècle deux chanoines comtes de Lyon et s'allia avec des maisons de Bourgogne; ainsi, on trouve en 1391 Gui-

chard Thélis, Damoiseau, seigneur de Cruzilles[1], du chef de Marguerite de Châteauneuf, sa femme ; Milon de Thélis, seigneur de Chambost, fils d'un président du bureau des finances de Lyon, petit-fils d'un trésorier de France et arrière-petit-fils d'Étienne de Thélis, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Lorme et Chastel, seigneur du Breuil et de la Vesvre, du chef de N. Baudinot du Breuil, sa femme. Les autres alliances furent : Lestouf, Béraud, Avisard, Préquet, Girard. Les Guinart furent aussi une branche de la maison de Thélis. Louis Guinart, chevalier, bailli d'Autun, membre du conseil ducal en 1367. Du mariage de Zacharie de Tenay et de Catherine de Thélis issut Guillaume.

Guillaume de Tenay

Guillemette de Sercy

Guillaume de Tenay, chevalier, seigneur de la Tour de Vers et de Besanceuil, s'unit à *Guillemette de Sercy*[2]. La maison de Sercy, portait « *d'azur, à trois fasces ondées d'or* », elle était presque originaire de notre canton. « Cette maison, dit Saint-Julien de Balleure dans ses *Antiquitez de Mascon*, est une ancienne et noble maison de laquelle les seigneurs soûloient estre originellement du nom et des armes de Sercy. Advint que le dernier de son nom se sentant sans enfants, institua Claude de Villars, son neveu, son héritier. Celui-ci prit les nom et armes des Sercy, et laissa un fils et deux filles : *Philibert* jeune homme, de très bonne espérance, fust accablé de la chute et ruine du logis du Porcelet, à Lyon, et avec lui, les barons de Sennecey et de Corberon. *Catherine* épousa Pétrarque du Blé, seigneur de Cormatin, et *Jacqueline* fut mariée à Antoine de Semur, sieur de Trémont et de Sancenyer. Du temps des ducs de Bourgogne, le seigneur de Sercy estoit estimé le plus riche escuyer de tout le pays. »

1. La terre de Cruzilles est près de Lugny dans le Mâconnais, et a appartenu aussi aux Bauffremont, barons de Sennecey.

2. En 1395, Josserand de Sercy était bailli du Charollais pour le duc Philippe le Hardi. De 1430 à 1450, Guillaume de Sercy remplit les mêmes fonctions à Chalon pour le duc Philippe le Bon. Marguerite de Sercy fut nommée en 1447 gouvernante de Charles le Téméraire, alors comte du Charollais. Cinq membres de cette famille suivirent ce prince dans les guerres contre Louis XI et périrent à ses côtés. La terre de Sercy passa aux Semur en 1541.

Du mariage de Guillaume de Tenay et de Guillemette de Sercy issut Jean de Tenay.

JEAN Ier DE TENAY

ANTOINETTE DE FOUGÈRES

Jean Ier de Tenay, seigneur de la Tour de Vers et de Besanceuil, épousa *Antoinette de Fougères*[1]. Les Fougères portaient : *d'azur, au chef losangé d'or et de gueules de 2 traits.* Cette maison était originaire du fief de Fougères, à Saint-Nizier-d'Azergues, en Beaujollais. Il en sortit deux branches : 1° les seigneurs d'*Yoing*, dont il a été parlé plus haut, vivant au XIVe siècle, éteints avec Claude de Fougères, baron d'Yoing, tué à la bataille de Cérisolles, en 1544, et dont la fille épousa Pierre de Châteauneuf, seigneur de Rochebonne, à qui passèrent tous les biens de cette branche. — 2° les seigneurs de l'*Étoile*, éteints avec le comte de Fougères, gouverneur des enfants de France, sous Louis XV, qui ne laissa qu'une fille mariée à Antoine Marie, comte de Charnans, le 3 août 1766.

Les alliances des Fougères sont : Yoing, Tenay, Montrenard, du Saix, Chandieu, Chabeu, du Terrail, Bayard, Varey, Châteauneuf, Saint-Chamans. Ses fiefs furent Yoing et l'Étoile.

Antoinette de Fougères, dont il s'agit ici, était sans nul doute fille de Pierre de Fougères, baron d'Yoing, et de Jeanne de Saix, fille de Jean et de Catherine de Varax. Son mariage eut lieu, à Bourg, le 20 novembre 1436. Son mari décéda le 23 septembre 1475, et elle le 1er janvier 1489. De leur union issut Jean II de Tenay.

Jean Ier de Tenay[2] ne nous est guère connu que par une tran-

1 La terre de Fougères était située dans le Mâconnais, c'était un démembrement de la terre de Semur dont les seigneurs étaient qualifiés chevaliers dès le XIIIe siècle. Sancie de Fougères était religieuse à Marcigny en 1136. Les Fougères ont possédé tout à la fois Fougères (de Frugeriis), l'Étoile, Fromentalet et Montceaux. Fougères retourna des Dalenai qui en jouissaient en 1380, à la maison de Semur, d'où elle passa en celle d'Amanzé en 1588, de Busseul, en 1595. Saisie et adjugée à Laurent de Tenay, en 1629, par sentence du bailli de Mâcon, elle resta aux Tenay (Courtépée, t. III, p. 106).

Fougères et l'Étoile ont été partagés entre N. de Fougères et Girard de Fougères, frères. Leur oncle Claude fut chanoine de Lyon. Leur père épousa Jeanne de Chandieu, — Claude de Fougères fut marié à N. de Busseul.

2. Jean Ier de Tenay figure cependant dans un acte des archives de Sennecey, dans un traité intervenu entre lui et les prud'hommes de Sennecey,

saction qu'il fit, en 1437, au sujet de sa seigneurie de la Tours de Vers, avec Jean de Toulongeon, alors baron de Sennecey. La Tour était, on le sait, un fief noble mouvant de la seigneurie de Sennecey, mais sans qu'il soit possible de préciser le moment d'où datait cette mouvance. Cette transaction ne nous est connue que par une charte dont j'ai dû la communication à M. le baron de Mercey.

« Comme débat, y-est il dit, fust entre Messire Johan de Tolonjeon, seigneur de Sennecey, chevalier, d'une part, et Jehan de Tenay, escuyer, seigneur de la Tour de Vers, pour raison de ce que le dit Jehan de Tolonjeon demandoit et requéroit au dit seigneur de Tenay luy faire foy et hommage de la Tour de Vers et de ses dépendances en près, terres, boys et aultres, de l'usaige qu'il a ès bois de Sennecey, et de tout ce qu'il tient en autres parochies, par la forme et manière que ont recogneux ses prédécesseurs, et que adec il estoit tenu, — le dit Jehan de Tenay disant qu'il estoit consent de reprendre de mon dit seigneur, en fieds et hommage, et par le moyen de divers assemblez au dit chastel de Sennecey, — des dits débats ont ratifié et accordé, en la manière dont s'ensuit, c'est à scavoir que le dit Jehan de Tenay, escuyer, de sa science certaine, confesse tenir pour luy, ses hoirs, en fieds, foy et hommage, de mon dit seigneur de Tolonjeon, stipulant, acceptant et le retenant, pour luy et ses soirs, la dite Tour et Maison des Bois, li bassecour, prés, terres, vergiers, jardins et aultres héritages appartenant à la dite Tour, située en la parochie de Saint-Julien et en l'usaige qu'il a èz bois des généralités de Sennecey, avec les aultres usaigiers.

» Item tout ce qu'il tient ès parochies de Saint-Cyr, du Mont-Saint-Martin, de Saint-Julien, de Saint-Germain-des-Boux[1], tant en dîmes, rentes, censes, hommes, femmes[2], boys, meix, maisons, terres, de mesme que aultres choses quelconques, en

au sujet du bois de Chalue. Jean de Tenay est mentionné aussi dans divers actes d'échanges de 1451 à 1463, conservés aux archives de Mâcon. Dans ces mêmes archives se rencontre de 1466 à 1506, *Jean de Bressey*, écuyer, seigneur de Besanceul et de la Tour de Vers. En 1475, intervint un règlement entre *Pierre de la Tour* de Vers et Jean de Bressey, seigneur de Saint-Germain, agissant au nom d'Anne de la Tour, sa femme.

1. Saint-Germain des Boux ou des Buis.

2. La servitude corporelle n'était pas encore entièrement abolie alors dans notre canton, les seigneurs affranchissaient cependant beaucoup de gens mainmortables.

toute justice, excepté en la parochie de Saint-Cyr où le dit Jehan de Tenay n'a et n'aura point de justice, — réserve à mon dit Jehan de Tolongeon le droit que le dit Jehan de Tenay tient au Chaigne (le Chesne de Sans) et en la parochie de Boyer; — réserve aussi audit Jehan de Tolonjeon la justice, haulte, moyenne et basse ès grands chemins publics estans ou seront en la châtellenie de Sennecey, ès mottes du duché de Bourgogne. — Réserve aussi en ses choses, les préventions sur les forfaicteurs estrangiers et sur les hommes du sieur de Tenay, en cas de crimes[1], ou de mesulations ès dites terres, et les quels dits forfaicteurs deheument requis par le dit de Sennecey ou ses officiers, luy seront rendus, pour faire leur procès et pour en décider, selon les cas, et pour raison, en payant raisonnablement les despens faicts pour raison des procès — et, en oultre, mon dit seigneur de Tolonjeon remettra au dit Jehan de Tenay les hommes du dit Tenay, demourant, lors, en ses Meix et justice, pour aller faire guet et garde et réparations ès fortifications de la dite Tour de Vers, selon les ordonnances du Roy et de Mgr le duc de Bourgongne, toutefois et quantefois qu'il voudra réparer et mettre sure la dite Tour. — Réserve aussi à mon dit seigneur de Tolonjeon que, en cas d'appel, les hommes du dit Jehan de Tenay mouvants des fieds dessus dits, ceux du duché[2], devant le bailly de Chalon et ceux de la royaulté devant le bailli de mon dit sieur de Tolonjeon au siège de juge qui est en la royaulté et debet à son ordinaire de Mascon et de Chalon.

» Et moyennant le présent traicté, tous procès mehus ou faicts contre le dit traicté demourent nuls. Lequel fied, foy et hommage le dit Jehan de Tenay, escuyer, a faict, repris de mon dit sieur de

1. Il ne reste plus rien des anciennes archives de nos justices seigneuriales. Cependant j'ai pu me procurer un procès-verbal dressé par le juge de la seigneurie de Balleure du 4 octobre 1666, concernant l'exécution d'un nommé Laurent Bouilloux, lequel avait assassiné Étienne Groffier, marchand à Veneuze, son maître, dans le bois de Balleure : « Pour raison dudit assassinat, le dit Bouilloux fut condamné à être rompu vif en la place de Morot dudit Balleure, et ensuite son cadavre fut porté dans le bois à l'endroit où le crime avait été commis pour y demeurer sur une roue, à fin d'exemple, ce qui fust fait le mesme jour par Jacques Besançon, exécuteur de la haute justice d'Autun, en présence de plusieurs habitants. »

2. Les mots *duché* et *royaulté* doivent se comprendre ainsi : Notre canton faisant partie en même temps du Chalonnais et du Mâconnais, qui avaient pour ligne de démarcation le ruisseau de Merderix. La partie du nord était du duché de Bourgogne et la partie sud du royaume de France. Le Mâconnais ressortissait du Parlement de Paris.

Tolonjeon et de Sennecey qui l'a trouvé agréablement et a promis le dit Tenay de bailler, rendre sa déclaration et dénombrement de rentes, censes, meix, maisons, héritages et de tous aultres droits qu'il tient du dit fief dont dessus est faict mention, dedans le terme de droit et promet, s'oblige et reconnoit. Donné à Sennecey, en la bassecour du dit lieu, le 26e jour du moys de janvier de l'an 1437, en présence de nobles hommes Pierre de Vevey, Loys de Plovienne, Guenault de Vaulx, de Saint-Gengoulx, citoyens de Chalon, témoins ad ce requis. »

Ce traité ne fut « scellé du scel commun du Roy » que le 27 février 1491.

Jean de Tenay eut plusieurs enfants de son mariage avec Antoinette de Fougères, entre autres *Jean II* de Tenay et une fille *Anne*, mariée à Claude de Chavannes[1], seigneur de Saint-Nizier en Bresse, d'où sortirent Pierre de Chavannes, et Anne, femme de Raymond de Varey, seigneur du Bruillat en Charollais.

Jean Ier de Tenay eut aussi un frère dont le prénom n'est pas connu; dans un acte de partage des deux frères, on parle « de feu Mons. de Besançeuil, frère de Jehan, seigneur de la Tour de Vers ».

N'oublions pas de citer les stipulations qui intervinrent, en 1437, entre Jean Ier de Tenay et Jean de Toulongeon son suzerain, au sujet de l'exercice de la haute justice que l'on a confondu souvent avec la grand'justice.

On sait que la haute justice, au commencement de la féodalité, possédait tous les droits du *merum imperium*, mais qu'elle perdit, peu à peu, plusieurs de ses privilèges. Dès avant le XIIIe siècle elle fut dépouillée du droit d'*exécution à mort* qui était regardé comme supérieur au droit de *condamnation :* « Majus jurisdictionis est executio quam pronunciatio, » dit le jurisconsulte Chasseneux. L'exécution était confiée à la « grand'justice », comme le déclare la charte du duc Eudes de Bourgogne, expression qui a un sens particulier et qu'il ne faut pas confondre avec « la haute-justice ». Dans le canton de Sennecey la grand'justice était exercée par les barons de ce lieu. Aussi dans le traité de 1437, Jean de Tou-

1. Claude de Chavannes, seigneur de Saint-Nizier, du Bouchoux, de Maleval et de Licia, était puisné de la maison de Chavannes, laquelle portait : « de gueules, à 3 croissants d'or. » De cette maison était aussi Claude de Chavannes, qui épousa Denise de Vergié, fille de Pierre de Vergié, seigneur de Dulphey et de Mancey, et de Claudine d'Andelot-Pressia.

longeon ne manqua de stipuler qu'il « est réservé aussi que le dit Jehan de Tenay est et demeure chargé, le cas advenant, ès terres dessus dites, que y eust aulcuns crimineulx qui y eust faict cas pour lequel est tenu estre mis au dernier supplice, iceluy Jehan de Tenay peut et pourra prendre, détenir les dits criminels, leurs biens, faire leur procès entièrement, les juger ou faire juger et les rendre *tout nuds* à mon dit sieur de Toulongeon ou à ses gens pour *en faire justice;* et sera rendu par le dit de Tenay ou ses officiers, à Sennecey, devant le pilory et seront tenus les gens de mon dit sieur de Toulongeon de le recepvoir » (Arch. du château de la Tour de Vers).

Du reste, il en était de même à Lancharre sur les limites de notre canton. La prieure de Lancharre, à qui le duc de Bourgogne avait concédé le droit de haute justice dans tous ses domaines, « avoit le droit de faire condamner tous délinquants et criminels qui avoient mérité d'estre punis corporaillement, mais estoit tenue de les livrer au seigneur du Mont-Saint-Vincent, au bout du pont et planche entre les deux pannonceaux » (H. Batault, *Hist. de l'abbaye de Lancharre*).

Mais il n'en était pas de même dans la seigneurie de Ruffey, quoique relevant de la baronnie de Sennecey, comme la Tour de Vers. Là, le seigneur faisait exécuter les arrêts prononcés par ses officiers, et non loin de son château était le gibet à quatre piliers, qu'on voit représenté sur plusieurs vieux terriers de cette seigneurie. Du reste, la coutume de Bourgogne n'établissait aucune règle fixe sur cette grave matière. Le jurisconsulte Bannelier s'en plaignait vivement. Loyseau, dans son *Commentaire des justices seigneuriales,* ne craignit pas de dire : « Ceci est le nœud gordien plus aysé à couper qu'à desnouer; je le dis après l'avoir longtemps essayé. » Aussi, on était heureux alors, quand on le pouvait, de recourir aux prescriptions si sages de la justice royale sur les justices royales et seigneuriales qui contribuèrent puissamment à lui conquérir une immense et légitime influence morale sur les peuples, tandis que la féodalité perdait successivement la sienne.

Quoique à cette époque la population de la Tour de Vers fût bien faible, elle dut fournir tous ses hommes valides pour marcher à l'ennemi, sous la bannière de son suzerain, le baron de Sennecey. Ce seigneur avait reçu du duc de Bourgogne l'ordre « de lever 500 hommes d'armes pour iceulx mener et conduire hastivement à la frontière du Charolloys et illec environ, pour deffendre et se-

courir le pays à l'encontre des ennemis, pour les rebouter et résister à leur dampnable entreprise et volounté, que déjà estoient entrez de grand puissance au dit pays et y ont pris places, en intention d'entrer plus avant et de prendre les meilleures villes ». Les Anglais menaçaient même notre canton de Sennecey, car « le jeudy 27 septembre 1430, le maréchal de Bourgogne se rendit à Brancion avec grand nombre de gens d'armes et les ennemis estoient logés à une lieue de Mascon ». Déjà le 28 mai, le duc avait ordonné au châtelain de la Colonne, à Gigny, « d'estre avec tous ses feaulx et vassaux au VI jour de juing prouchain, à l'entour de Flavigny en Auxois et de faire dévotes oraisons pour l'intention de Monseigneur » (Arch. départ. de Dijon, reg. des fiefs).

Brancion était alors une grande *fourteresse* munie d'une triple enceinte de murs et d'un donjon élevé, d'où la vue pouvait s'étendre bien loin dans les environs. C'était un véritable nid d'aigle, bâti par les sires de Brancion sur le sommet de la montagne, et d'un accès des plus difficiles. C'était un point stratégique très important à conserver, et l'on conçoit dès lors facilement que le maréchal de Bourgogne ait entendu l'occuper lui-même.

Après la mort du dernier sire de Brancion et la ruine complète de sa grande fortune, son château était devenu le siège d'une importante châtellenie ducale, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois dans les deux premiers volumes de cette Histoire.

Quant à la châtellenie ducale de la Colonne, à Gigny, elle était aussi, à cette époque, un autre point stratégique à garder avec soin. Néanmoins, son capitaine châtelain dut, tant le péril était grand du côté de Dijon, dégarnir ce poste et marcher « avec tous ses feaulx et vassaux » jusqu'à Flavigny. Du nombre de ces vassaux étaient les gens de Beaumont, membre de la châtellenie de la Colonne, et ceux du hameau de *Chasaul*, à Saint-Cyr. Ce qui indique surtout la gravité de la situation, c'est l'ordre qui avait été donné aux chefs des troupes « de faire faire dévotes oraisons pour l'intention de Monseigneur ». On semblait plus compter sur le secours de Dieu que sur la force des armes. Cependant, nombreux étaient les hommes que Jean de Toulongeon, baron de Sennecey, commandait. Il avait avec lui un chevalier banneret, quatre écuyers bannerets, dix chevaliers bacheliers, 509 écuyers, 82 hommes de trait, 4 trompettes et 5 ménétriers. Le chevalier banneret comptait pour quatre payes, le chevalier bachelier pour

deux payes, l'écuyer bachelier[1] une paye, le poursuivant et le trompette, chacun demi-paye, et trois hommes de trait pour une paye (Marcel Canat de Chizy, *Docum. inéd.*).

On comprend facilement combien ces nombreuses levées d'hommes étaient ruineuses pour nos pays. Tous les jeunes gens étaient contraints de suivre le suzerain à la guerre; souvent les laboureurs et les artisans fuyaient devant les gens d'armes et quand le commis des élus venait dénombrer les feux imposables, c'est à peine, parfois, s'il trouvait un homme valide.

Nos campagnes n'étaient souvent qu'un vaste désert. Ainsi, en 1441, le bâtard de Chantemerle, châtelain de Brancion et huissier d'armes du duc de Bourgogne, déclarait dans son compte annuel de gestion de la châtellenie de Brancion « que depuis la prise de Tournus, la plus part des gens des villages se sont absentez du pays et n'y sont pas retournez, que les prés sont demeurés vagues, qu'il ne s'y trouve que du bois, que les champs sont en reppes et déserts. Tous les gens s'en sont allez pour cause des guerres et des ennemys » (Arch. départ. de Dijon. Chambre des comptes).

L'ennemi, à ce moment, occupait toutes nos montagnes. Le bailli de Chalon mandait à celui de Brancion « d'estre sur ses gardes, parce qu'on disoit que le commun des ennemys estoit aux bois de Brancion pour prendre la dite place », et le maréchal de Bourgogne, Jean de Toulongeon, baron de Sennecey, en arrivant à Brancion, y avait donné l'ordre « de prendre les bateaux de la rivière de Saône et les mettre en seureté, affin que les dits ennemys ne prissent iceux pour passer en l'Empire (la Bresse) » (idem).

1. Sur leurs vieux jours, ces écuyers se retiraient dans nos châtellenies pour y achever le reste de leurs jours. Ainsi, entre autres, nous avons déjà vu dans le t. I de cette Histoire (p. 271) un de ces nobles et braves écuyers vivant à Beaumont dans l'*hostel* de sa femme. Comme homme d'armes, « il avoit esté en plusieurs batailles, rencontres et sièges, en suite de Mons. le Duc ; — il avoit suivi tout le temps de sa jeunesse les armes de Monseigneur; — il estoit noble, comme issu de gens nobles et noble lignée, — avoit vescu noblement et entretenu l'estat de noblesse et aussi ses prédécesseurs dont il estoit issu et parti de toute ancienneté et de tel est si longtemps qu'il n'en estoit mémoire du contraire » (*Enquête faite à Beaumont en 1499*. Arch. de la mairie). Mais d'après cette enquête, le pauvre écuyer voyait son *hostel* « se délabrer et menacé de ruyne » sans pouvoir en réparer les brèches.

« Ces écuyers avaient pour la plupart de petits fiefs, nobles apanages de seigneurs pauvres dont la jacque de fer était appendue à la cheminée d'un étroit castel; mais les terres, les meix sont d'un faible rapport, les uns se paient mal et la dîme ne donne qu'un maigre épi » (Henri Beaune et d'Arbaumont, *La Noblesse aux États de Bourgogne*).

On ne s'imagine pas les atrocités qui furent commises alors par les Anglais, puis ensuite par la bande des Écorcheurs auxquels se joignirent même des seigneurs français qui, après avoir dissipé leur fortune, voulurent la refaire par le pillage. Voici entre autres ce que je lis dans une enquête faite par ordre du duc sur ces calamiteux événements ; un témoin rapporte : « En carême 1437, *deux chefs de chambre*, nommés le Gouverneur et Pierre Louvain, de la compagnie du bâtard de Bourbon, vinrent avec 500 chevaux et resterent un jour pendant lequel, entre autres horreurs, ils rançonnèrent ceux qu'ils purent prendre, pillèrent l'église, violerent les jeunes femmes, tuèrent deux hommes et s'en allerent apres avoir brulé dix maisons.

» Huit jours apres, le batard passa avec sa compagnie et brula huit autres maisons. Vers la Saint-Simon, Florimon vint avec environ 1.000 hommes et resta 17 jours ; lors recommencerent les malheurs, les meurtres et les viols. L'église fut violée pour servir d'étable aux chevaux et les rançons montèrent au moins à mille saluts d'or. Vers la Purification passée, deux capitaines revinrent avec 2.000 hommes, rompirent les églises pour y loger leurs chevaux et le betail qu'ils avoient pris ; ils brulèrent toutes les maisons qui n'avaient pas été rançonnées et dans l'une un enfant. Ils pendirent un homme par les pieds, puis se mirent à le battre avec un maillet, jusqu'à ce qu'il eût promis une rançon, qui fut de 2 saluts d'or. D'autres furent pendus par les bras, par manière de question. Ils se retirerent ensuite, après avoir détruit environ mille charges de blé. Dans un autre village furent brulées soixante maisons. »

Un autre témoin déclara : « Un de nos habitants dut donner en otage un sien fils en l'âge d'environ onze ans, lequel les dits gens d'armes pendirent par les épaules, pour que son pere apportat incontinent une rançon et, apres l'avoir despendu, ils l'attachèrent en l'église, luy mirent de la paille dessous, y mirent le feu. »

Sur la frontière de notre canton, dans le Charollais, les excès des Écorcheurs et des seigneurs français, leurs complices, ne furent pas moins horribles. A Génelard, ils tuèrent plusieurs hommes et violèrent six femmes. Le sire de Saint-Prix, de la compagnie du bâtard de Bourbon, y vint avec 300 chevaux et y resta 17 jours ; beaucoup d'habitants réfugiés dans le clocher s'y défendirent quatre jours, on prit ensuite l'un d'eux, on lia de la paille sur lui, on y mit le feu, puis on le fit courir. Puis les capi-

taines prîrent le château de Collonge en s'emparant de la grande porte et de la poterne et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent. Ils brûlèrent nombre de maisons dans tous les villages.

JEAN II DE TENAY

CATHERINE DE LANIEU

Jean II de Tenay succéda à son père. D'après Guichenon, il épousa *Catherine de Lanieu*; on le trouve cité dans des reconnaissances de cens et rentes à son profit et à celui de sa femme, en 1474, pour certains fonds situés aux Cornus (Saint-Martin-du-Lac) et à la Vallée (Semur) (Arch. dép. de Mâcon, E, 551). En 1473, il avait repris de fief du baron de Sennecey sa terre de la Tour de Vers. Les droits de justice de cette terre produisaient environ 70 livres (Arch. de Dijon, Peincedé, X, 146). Les Lanieu portaient : *de gueules, au chef vairé.*

Jean de Tenay était veuf quand il épousa Catherine de Lanieu, car on lit dans l'acte de partage qu'il fit de ses biens entre ses enfants qui étaient *Claude, Amblard* et *Marguerite*, et l'un de ses bâtards, « que Claude était le fils de la première femme dudit Jehan de Tenay, qu'Amblard était un fils utérin, et Marguerite une sœur utérine; on n'indique pas le nom de la première femme. Le bâtard s'appelait Guillaume ».

Jean II de Tenay fut écuyer d'écurie du roi Louis XI, élu de la noblesse du Charollais et député aux États généraux. « La Bourgogne ayant été réunie à la couronne par Louis XI, on obligea, sous Charles VIII, tous les vassaux à lui prêter foi et hommage. Ceux du Brionnais remontrèrent qu'ils étaient épuisés par les guerres, et qu'ils espéroient qu'en considération de leurs services, il plairoit au roi de commettre un seigneur du pays pour recevoir leur serment et leur aveu. Jean de Tenay, baron de St. Christophe, eut cette honorable commission, en 1488. Il avoit été panetier du duc Charles » (Courtépée, t. III, p. 106).

Marguerite de Tenay, sa fille, épousa Jean de Messey[1], seigneur

1. *Messey*, dans la vallée de la Grosne, ancienne seigneurie, château en briques avec quatre tours, a donné son nom à la famille de Messey. En 1280, on y trouve Guillaume de Messey, époux de Philiberte de Buxy, — 1458, Édouard de Messey, abbé de l'Ile-Barbe près Lyon, — Françoise de Messey, épouse de Guillaume de Clugny en 1477, — Claude de Messey, seigneur de Sassangy en 1511, — Jean de Torcy en 1555, — puis cette terre

de ce lieu et de Rains[1]. Sa fille *Aimée* fut reçue religieuse à l'abbaye de Lancharre, par Clauda de Tenarre, prieure de cette abbaye de 1491 à 1518 (Arch. dép. de Mâcon, E, 201). Son autre fille *Philiberte* se fit religieuse en l'abbaye de Sainte-Claire, au faubourg Sainte-Marie de Chalon. Sa mère lui constitua une rente de huit livres (id.).

En 1577, on trouve une *Humberte de Tenay*, veuve de Claude Lenoble, seigneur de Cruzilles, et en 1489. *Philiberte* de Tenay, femme de Louis de La Baume, seigneur de la Falconière. En 1489 et 1505, ce même Louis de La Baume passe divers baux.

Jean II de Tenay et Catherine de Lanieu firent, de leur vivant, un partage de leurs biens entre leurs enfants. *Claude* reçut le village de *Chasaul*[2] (Saint-Cyr), dont les domaines étaient indivis avec Jean Brocard, de Sennecey, noble personnage qui édifia la chapelle de ce nom, dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Julien. Il reçut, en outre, les rentes, censes et droits que son père possédait au hameau de Viel-Moulin (Sennecey[3]), les Teppes de Sennecey, à la charge de payer à sa sœur Marguerite 300 livres de rente.

Amblard eut en partage la terre de la Tour de Vers et le moulin de Pensons, à Boyer. Les donateurs se réservèrent le *village* de Vers[4] pour en disposer à leur gré. Cet acte fut passé à Besanceul le 1er octobre 1499, en présence de messire Le Vesle, protonotaire apostolique au Saint-Siège, Pierre de Veyre et Benoist Simon, prestre (Archives de la Tour de Vers).

Amblard et Claude de Tenay

La terre de la Tour de Vers étant échue à Amblard, celui-ci ne la conserva pas et la vendit à Huguette de Villanfant[5], dame de

passa aux Lévis-Montbrun. L. de Lévis-Montbrun, sœur du maréchal de Lévis, est inhumée dans l'église de Messey en 1739 (Courtépée, *Hist. de Bourgogne*, t. V, p. 149.

1. *Rains* près de Jency.

2. A ce moment, vivait à *Chasaul*, Jean de La Roche, écuyer. C'était un ancien gentilhomme ayant passé sa vie dans les camps, au service de nos ducs, et qui, sur ses vieux jours s'était retiré à la campagne, comme le faisaient alors bien des gentilshommes (Voir article Beaumont, p. 350).

3. Ce hameau faisait partie de la paroisse de Laives.

4. Le *village de Vers* ne doit pas être confondu avec la *Tour de Vers* ; situé non loin de Boyer, dans notre canton, il formait une seigneurie très ancienne et une paroisse dont je parlerai plus loin.

5. Huguette de Villanfant appartenait à la famille des Galois d'Arlay de la

Saint-Seine et de la Tour de Sennecey (Voir t. II, p. 168 de cette Histoire). Huguette avait épousé en secondes noces Nicolas de Louvain. Claude de Tenay intervint dans cette vente et s'y réserva le *droit de retraicte* ou de rachat. Mais quand il voulut exercer ce droit, il ne put reprendre que la maison de la Tour de Vers, qui était située dans le duché de Bourgogne, et dut laisser à Huguette de Villanfant toute la partie de la terre sise dans le bailliage de Mâcon (le Royaulme) sur la rive droite du Merderix.

Amblard de Tenay épousa *Philiberte de Bonay*. Cette dernière maison portait : *d'azur, au chef d'or, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'argent, brochant sur le tout* (Voir Guichenon). De ce mariage issut *Geoffroy* de Tenay, marié à *Marguerite de Semur*, fille de Claude, sgr de Trémont et de Sancenier, et de Françoise de Belletruche[1]. Geoffroy de Tenay eut un fils, *Marc* de Tenay, seigneur de Saint-Christophe en Brionnais et de Montaney en Bresse, marié à *Philiberte du Molard*[2], dame dudit lieu, le 5 septembre 1570. Ils eurent pour enfants, d'après le testament de Marc de Tenay du 23 avril 1621 :

1° *Laurent*, qui suit; 2° *Anne-Antoinette*, religieuse à Neuville; 3° *Françoise* (idem); 4° *Gaspard ;* 5° *Claudine*, femme du seigneur du Sou en Beaujollais, et 6° *Philiberte* de Tenay, épouse du seigneur de Maria.

Laurent de Tenay, le fils aîné, baron de Saint-Christophe et de Montaney, épousa le 12 décembre 1613 *Catherine de Chavigny de Blot*[3], fille de Jean, seigneur du Blot, et de Guygonne d'Alègre, dont issurent : *Anne*, femme de Philibert de Chevrière, seigneur de

comté de Bourgogne, dont l'un des membres vint se fixer à Sennecey et y posséda le château de la Tour qui, chose surprenante, n'était qu'à 200 mètres de celui des barons de Sennecey. Ce château portait seulement le nom de *la Tour*, et il en subsiste encore quelques parties, tandis que celui de Sennecey a fait place à une église après 1824.

1. *Belletruche :* « écartelé de gueules et d'argent, à 2 fasces d'azur. »

2. *Du Molard :* « d'or, à la bande de sable accompagnée de deux casques de même, 1 en chef, 1 en pointe. »

Nicolas du Molard, le plus ancien connu de cette maison, vivait en 1400. Sa seconde femme fut Jeanne de Lantenay. En 1522, on trouve Claude du Molard, mari de Jeanne de Lugny. *Philiberte* du Molard, dont il s'agit ici, était fille de Claude II du Molard, marié : 1° à Jacqueline de Sainte-Colombe, et 2° à Philiberte de Tenay, fille d'Aymé de Tenay, seigneur de la Tour de Vers, et d'Antoinette de Chevriers.

3. *Chavigny-Blot :* « d'argent, à 5 losanges de gueules mis en fasce, au lambel en chef de 4 pendants de sable. »

de Sennecey, ses suzerains. En 1523, ils sont remplacés par les *Livron*, maison originaire du Dauphiné et dont des membres s'établirent, en Bourgogne et en Champagne, au xv[e] siècle.

Jean de Livron, acquéreur de la terre de la Tour de Vers, était fils de Bertrand, seigneur de Rivière, et de Françoise de Bauffremont, fille de Pierre I[er] de Bauffremont[1], baron de Sennecey, et d'Anne de Bauffremont, dame de Bourbonne, Longepierre, cousine de son mari. Quant à Philiberte de La Boutière, femme de Jean de Livron, elle était de l'ancienne maison de La Boutière originaire de l'Autunois. Elle portait: *d'azur, à une fasce d'or accompagnée de 3 croissants de même.*

Le plus ancien membre connu est Mathieu de La Boutière, chevalier, seigneur (?) vivant, en 1326; — cette maison fournit trois conseillers au Parlement de Dijon et plusieurs illustrations. En 1676, Michel de La Boutière, chevalier, seigneur de Chagny, devint engagiste de la terre de l'Éperviére, à Gigny.

Du mariage de *Jean* de Livron et de Philiberte de La Boutière issurent : 1° *Françoise* de Livron, mariée, en 1547, par acte de Gaillard, notaire à Sennecey, à *Antoine de Charnot*[2]; 2° *Henri* de Livron, uni à Alexandrine de Menthon[3], lesquels eurent un fils, Jean

Son fils Nicolas de Bourbonne, gouverneur de Coiffy et de Montigny, fut chevalier de l'Ordre du roi, capitaine du château de Dijon, grand gruyer réformateur des eaux et forêts du royaume, mort en 1552.

1. Pierre I[er] de Bauffremont, baron de Sennecey, fut marié trois fois : 1° avec Anne de Bauffremont, 2° Catherine de Dammartin, et 3° Colette Raulin.

Du premier mariage issut Françoise de Bauffremont, qui épousa Jean de Livron.

2. *Charnot*, famille établie en Mâconnais, portait : « de sable, au lion rampant d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules. » Son principal fief était Faverges (Uchizy). Un puîné de Charnot se fixa à Faverges, qui était une prévôté héréditaire. L'un de ses descendants, Louis de Charnot, fut le dernier de sa branche. Sa sœur épousa Julien de Gaillon, seigneur de la Gailladière.

Félice de Charnot, fille d'Huguenin de Charnot et de Jeanne de Saint-Julien, seigneur et dame de Bussy en Morvan, fut aussi dame de l'Éperviére à Gigny, et épousa en secondes noces Thibaud de Cossé, premier panetier du roi François I[er], et fut mère de René de Cossé, seigneur de Brissac, père de Charles et d'Arthur de Cossé, maréchaux de France, et de Philippe, évêque de Constance.

3. *Menthon :* « de gueules, au lion d'argent, à la bande d'azur brochant sur le tout. » Cette maison, dit Guichenon, est sans controverse, l'une des plus illustres et des plus anciennes de Savoie et du Génevois. Thomas, seigneur de Menthon, chevalier, est le plus ancien connu, — il vivait en 1260. Il exista plusieurs branches (Guichenon, *Hist. de Bresse et du Bugey*, p. 258).

de Livron, qui épousa Laurence de Grolée[1], fille de Claude Ier, comte de Grolée, et de Claire de Montluel.

Henri de Livron[2] ne nous est connu que par un acte de vente dans lequel il se qualifie de seigneur la Tour de Vers (Arch. de Mâcon), et par un autre acte de 1565, par lequel, de concert avec *Thibaud* de Livron, il cède, moyennant 700 écus d'or, à Pierre d'Aumont, chevalier, seigneur de Châteauvieux, d'Estrabonne, Couches, Montaigut, Molinot, et à Antoinette de Miolans, sa femme, les terres de Dezize et de Paris-l'Hôpital.

Thibaud de Livron était l'un des familiers de Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey (Voir tome II, p. 561 de cette Histoire), et assista à la bénédiction de la chapelle du château de Sennecey.

Jean de Livron ne conserva pas la terre de la Tour de Vers en 1570, il la vendit à *Guillaume Prisque*, avocat du roi au bailliage de Chalon (Poillot, *Mém. généal.*, t. II, et ms. de la biblioth. de Dijon, 481).

TROISIÈME MAISON

MAISON DE PRISQUE
1570

« *D'or, au chevron d'azur accompagné de 3 roses de même,* » alias, *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses de même, et en pointe d'un croissant (Perry).*

Guillaume Prisque
Rose de Montholon

La maison *Prisque*, originaire de Chalon, a déjà, en 1547, une certaine illustration. Elle avait donné des officiers au bailliage et

1. *Grolée*, comtes de Grolée, marquis de Bressieux, comtes et marquis de Viriville : « gironné d'or et de sable de 8 pièces. — *Devise*: Je suis Grolée. » Originaire de Grolée. Josselin de Grolée en 1272 (Voir t. II de cette Histoire).

2. A cette époque de guerre civile, le désordre était partout, aucun droit n'était respecté. Ainsi, on voit les gens de la Tour de Vers mettre au pillage les bois de la seigneurie qui appartenait alors à Henri de Livron, qualifié seigneur de Savigny, Dardagny, Marnay et Sathonay (Arch. départ. de Mâcon, E. 1419).

à l'élection de cette ville, dont l'un, Guillaume [1], lieutenant criminel au bailliage, fut député du Tiers-État aux États généraux de 1614. On remarque aussi Guillaume, maître d'hôtel ordinaire du roi, gouverneur des ville et château de Bletterans, en 1654, — un grand nombre de capitaines et plusieurs chevaliers de Saint-Louis. — Ses alliances furent les Montholon, Burgat, Mincey-Parthenay, Milly, d'Elhy, Perrenev, et ses fiefs la baronnie de Vauvry les seigneuries d'Angoin, Serville, Tour de Vers, Besanceuil[2].

Angoin est un hameau de Salornay-sur-Guye; — Serville est un hameau de Saint-Christophe en Bresse, jadis aux Truchis. En 1599, on rencontre aussi « noble et saige messire Guillaume Prisque, conseiller et procureur du roy au bailliage et gruerie de Chalon, élu maire de Chalon en 1613 ». Il épousa *Rose de Montholon*. La maison de ce nom, illustre dans la magistrature, remonte à Jacques de Montholon, seigneur de ce lieu, en 1213, et a formé diverses branches, dont l'une d'elles subsiste encore de nos jours. Elle porte: « *d'azur, au mouton d'or surmonté de trois roses de même.* » Elle s'est alliée, en Bourgogne, aux Silly, Vauthion, Toulongeon, Aubusson, Ganay, Marcilly, Chappet, Moisson, Brocart, Bretagne,

1. Le P. Perry, dans son *Histoire de Chalon*, cite parmi les écrivains illustres du Chalonnais *Clément-Cyriaque Demangin*, né à Gigny et mort à Paris en 1642, âgé de 72 ans. Cet auteur ajoute que Demangin fut le précepteur du sieur Prisque, seigneur de Servile, depuis lieutenant criminel au bailliage de Chalon.

2. Rien ne nous dit si le château de la Tour de Vers eut à souffrir de la guerre de la Ligue; perdu au milieu des bois et des marais, les troupes des deux armées ne paraissent pas l'avoir attaqué ni pris, mais ses hommes durent nécessairement marcher sur l'ordre du baron de Sennecey, l'un des chefs de la Ligue, leur suzerain, et souffrir de cette guerre d'extermination qui fut si cruelle pour nos pays que le baron de Sennecey se vit obligé de proposer une trêve à Tavannes, chef de l'armée royale. Par cet acte il fut convenu:

« Que tous gentilshommes feront désormais garder leurs maisons par leurs propres sujets et leurs retrayants, sans frais pour le pays.

» Que ceux qui feront la guerre verront *leurs maisons rasées et leurs soldats pendus*.

» Que les gentilshommes qui prendront les armes perdront leur revenu pendant un an ou resteront prisonniers, et les soldats un mois de leur paye et leur harnois.

» Qu'on ne fera prisonniers ni les laboureurs, ni leurs femmes, ni leurs enfants.

» Qu'on ne prendra le bétail de quelque personne que ce soit.

» Et que les capitaines des places ne pourront lever aucune imposition » (Arch. départ. de Dijon, corresp. du baron de Bauffremont).

Fyot, Maréchal. Ses principaux fiefs étaient : Orain, Dracy-le-Fort, Flée, Lessard.

Du mariage de Guillaume de Prisque et de Rose de Montholon issurent *Guillaume II* de Prisque, qui suit, et *Suzanne*, mariée à Philibert Bernardon, lieutenant général au bailliage de Chalon (Arch. dép. de Mâcon).

Guillaume Ier était déjà décédé, en 1584, car le 20 juin de cette année, nous voyons sa femme Rose de Montholon, agissant comme mère et tutrice de Guillaume son fils, reprendre de fief la terre de Serville (Arch. de Dijon, 10.678).

En 1636, intervient un partage entre *Guillaume* Prisque, seigneur de Serville, *Jean-Baptiste*, son frère, *Jeanne*, leur sœur, femme d'Étienne Fyot, trésorier de finance, et *Françoise*, autre sœur, femme de Nicolas Perreney (Arch. dép. de Mâcon). Guillaume ne conserva pas la terre de la Tour de Vers et la céda, vers 1641, à son frère Jean-Baptiste. Ce dernier joua un triste rôle dans nos contrées, pendant la guerre de la Fronde. Le 26 février 1653, suivi par Pouffier de Longepierre et 500 soldats vallons, allemands et français, il brûla le village de Rancy, en Bresse, dont Charles de Torcy était alors seigneur. Cet acte de brigandage lui fut inspiré par sa haine contre son oncle, dont il était le débiteur. « Il lui fit subir une perte de plus de 50.000 écus, dit Courtépée, pour mille qu'il lui devoit. » Peu après ce désastre, le village de Mollaize subit le même sort. Le curé de Rancy consigna la ruine de son village sur la feuille d'un vieux missel, ajoutant que le sinistre fut si grand qu'il ne put rien sauver de son petit fait.

Cuisery fut également victime des fureurs de Prisque, qui se distingua[1], ajoute Courtépée, par ses exploits plus dignes de brigands que de guerriers. Le comte de Boutteville, commandant en chef l'armée de la Fronde en Bresse, ravagea aussi tout le pays plat des environs de Seurre, à six lieues à la ronde. Les élus de Bourgogne justement émus des horreurs commises par le comte de Boutteville obtinrent du duc d'Épernon, qui commandait l'armée royale en Bourgogne, de faire lever le siège de Seurre, dont la garnison rebelle tenait pour le prince de Condé. D'Épernon arriva

1. « La terreur fut si grande que les chanoines de Tournus firent enfermer dans des caisses leurs reliques, les ornements et les titres pour les envoyer à Lyon. Les Bressans se réfugièrent dans les bois, où ils se retranchèrent par des abattis d'arbres et lâchèrent leurs étangs pour rendre le pays inaccessible » (Courtépée, t. IV, p. 610).

devant Seurre, avec 4.500 hommes et commença le siège de cette place, alors très forte, le 8 mai 1653. Après un mois d'attaque, elle fut obligée de se rendre, faute de vivres ; les royalistes perdirent 100 hommes, Boutteville put se retirer avec sa garnison, à Stenay, suivi par Prisque de la Tour-Serville, Longepierre et Coligny. Le roi fit ensuite démolir les fortifications de Seurre.

Jean-Baptiste Prisque ne conserva pas non plus la terre de la Tour de Vers. Le 21 avril 1641, il la vendit « à noble Nicolas Perreney, conseiller du roy, lieutenant général criminel des bailliage et chancellerie de Chalon, par acte reçu Villot, notaire et tabellion royal à Sennecey » (Arch. dép. de Dijon).

QUATRIÈME MAISON

MAISON DE PERRENEY

« *D'azur, semé d'étoiles d'or* »

Nicolas Perreney, acquéreur de la terre de la Tour de Vers, était gendre de Guillaume Prisque de la Tour-Serville dont j'ai déjà parlé plus haut. Il appartenait à une famille originaire de Chalon. D'abord, lieutenant criminel au bailliage de cette ville et maire, en 1624, 25 et 26, puis en 1636 et 37, il devint maître des requêtes de la reine ; après être entré en possession de la Tour de Vers, en 1641, il acquit, en 1651, celle de Serville et de Saint-Christophe[1], dont il prit le titre. De son mariage avec Françoise Prisque de Serville issurent : *Nicolas* qui suit, *Anne Joseph* qui fit branche, et *Anne*, femme de Barthelemy Magnien, coseigneur de Taisey et de Cortelin près Chalon.

Nicolas II de Perreney, conseiller au Parlement de Dijon, le 1er juin 1677, épousa Marie Bernardon, dame de Grosbois[2], d'où

1. *Saint-Christophe*, paroisse du diocèse de Chalon. Patron, le prieur de Saint-Marcel ; ancienne et belle église, jadis aux bénédictins de Saint-Marcel qui avaient en ce lieu un prieuré ; seigneur M. de Truchis ; 650 communiants. Dépendance de l'abbaye des Barres aux Dames de Molaize. Serville, Villargeault, avec château fort et forêt considérable à M. de la Rodde, jadis aux Montot, Servigny (Courtépée).

2. *Grosbois*, au bailliage de Semur. Guy de Grosbois en 1213 : aux Vienne au XIIIe siècle, ensuite aux Bauffremont. Étienne Bernardon, conseiller au Parlement, en 1580, un des magistrats royalistes de Semur. Beau château

Nicolas III de Perreney, écuyer, seigneur de Grosbois, conseiller au Parlement le 15 novembre 1678, mort à Dijon le 24 novembre 1707, inhumé dans l'église Saint-Jean, laissant d'Anne Quarré Nicolas-Claude, qui suit.

Nicolas-Claude IV de Perreney, écuyer, seigneur de Grosbois, conseiller au Parlement de Dijon le 11 juillet 1711, président à mortier, le 30 juin 1720, marié à Jeanne Aymeret de Gazeau, d'où :

1° *Jean-Claude*, qui suit ; *Guillaume*, doyen de la sainte Chapelle ; 3° *Jean-Baptiste*, chanoine, qui le 28 février 1748 reprit de fief le personnat de chanterie de la sainte Chapelle de Dijon.

Jean-Claude Perreney, écuyer, seigneur de Grosbois, Villemont, Vonges et Valotte ; né à Dijon le 24 octobre 1718, conseiller au Parlement le 24 juillet 1739, procureur général en survivance de Louis Quarré de Quintin le 16 mars 1750, premier président du Parlement de Besançon, en 1761, marié le 17 septembre 1747 à Aymée-Philippine, fille de Richard Fyot, marquis de Mimeure, et de Catherine de Vienne, mort le 28 juillet 1810, à Grosbois, laissant : 1° *N. de Perreney*, mère de la duchesse d'Harcourt, 2° *Claude Irénée-Marie-Nicolas*, qui suit, 3° *Anne-Marie-Jeanne*, femme de Jean Philippe Fyot de la Marche, le 1er septembre 1767 ;

Claude-Irénée-Marie Niçolas Perreney, marquis de Grosbois, écuyer, né à Dijon, le 17 avril 1756. Premier président au Parlement de Besançon, en 1786, député aux États généraux en 1789, député du Doubs en 1815, pair de France, en 1827, mort sans postérité à Grosbois le 14 mai 1840, laissant pour héritière la duchesse d'Harcourt.

Deuxième Branche

Anne-Joseph Perreney, écuyer, second fils de Nicolas Perreney, seigneur de la Tour de Vers, fut conseiller du roi, maître des comptes à Dijon, en 1660. Né à Chalon, il fit imprimer à Dijon en 1669, chez Jean Granger, un recueil in-12 de 26 lettres adressées à des personnes de qualité, et mourut en 1678, laissant de *Charlotte-Christine Fevret* Guillaume, qui suit :

construit par le premier président du Parlement de Besançon, fils de *Nicolas-Claude* Perreney de Grosbois, président à mortier du Parlement de Dijon, en 1720, un des plus éclairés et des plus vertueux magistrats de son temps. Riche bibliothèque au château (Courtépée, t. III, p. 568).

Guillaume Perreney, écuyer, seigneur du Magny, d'Aubigny et de Charrecey, en 1692, conseiller du roi en tous ses Conseils, président en la Chambre des comptes à Dijon, le 20 août 1691, mort en 1734; marié à *Claudine-Marie*, fille d'Aymé Gauthier, conseiller au Parlement, d'où :

1° *Ayme*, seigneur du Magny, en 1725 et père de Jacques-Pierre Perreney du Magny ; marié en 1763 à *Claude-Françoise Jeannel*, mort sans postérité ;

2° *Joseph-Bernard*, écuyer, seigneur d'Aubigny, capitaine de cavalerie, marié à *N. de La Forest*, d'où :

A. *Charles* Perreney d'Athézan, conseiller au Parlement ;

B. *Louis-Joseph* Perreney de La Balme, seigneur de Tailly, Athézan et Ébaty, en 1745, né le 19 avril 1714, conseiller laïque, le 30 juillet 1735, marié le 12 novembre 1749 à *Anne Loranchet de Tailly*, mort le 5 juin 1779 laissant : 1° *Louise*, dame d'Athézan, veuve en 1785 de Jacques Durand de Salives, écuyer ; 2° *Charles*, seigneur de Balleure, Tailly et Esbaty, mousquetaire du roi, et *Guillaume* qui suit : *Guillaume*, écuyer, seigneur de Charrecey, capitaine d'infanterie, marié à N. de Thésut, d'où Guillaume-Bernard, écuyer colonel d'infanterie, major du château de Dijon ; marié en 1777 à *Rose Petit de Bressey*, d'où *Anselme-Louis-Hugues-Bernard*, né à Dijon, le 11 septembre 1779, mort au même lieu le 17 mars 1840, laissant d'*Antoinette-Ursule Bonnamy-Drossan :* 1° *Claude-Edmond-Louis-Irénée de Charrecey*, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, mort sans postérité ; 2° *Rose-Marie-Isaure*, mariée le 10 février 1844 à Marie-François-Frédéric Bichot-Morel de Duesme, dont un fils et une fille, Mme la vicomtesse d'Andelare, Euphrasie-Nicole-Laure-*Claudine*, née à Paris le 4 novembre 1809, mariée à Dijon le 11 août 1841, à Alphonse-Charles, fils de Paul-Joseph-Jean-Charles Sabatier, baron de Chantenède, et de Marie-Louise-Antoinette-Sophie Pichot de Lespinasse, d'où la baronne d'Andélare (Notes de M. Albert Albrier).

Le 21 août 1641, Nicolas Perreney reprit de fief sa terre de la Tour de Vers, de Jean-Louis de Bauffremont, baron de Sennecey[1],

1. Jean-Louis de Bauffremont, baron de Sennecey, comme tous les jeunes gentilshommes de son époque, avait pris le parti des armes et fut pourvu, au décès de son frère, du régiment de Piémont. La France était alors en guerre avec l'Espagne, qui avait été vaincue au delà des Alpes et des Py-

son suzerain, quoique ce dernier eût péri glorieusement le 6 juillet précédent à la tête de son régiment de Piémont-Infanterie à la bataille de la Marfée, près Sédan. Sa sœur Marie-Claire de Bauffremont, mariée à Jean-Baptiste Gaston de Foix, héritière de sa fortune, n'en n'avait pas été encore mise en possession.

Je crois devoir reproduire ici, en son entier, cet acte de foi et hommage, en ce qu'il révèle le mode usité dans notre contrée pour la prestation de foi du vassal envers son seigneur dominant :

« L'an mil six cent quarante et ung, et le mardi vingtième jour d'aost, environ quatre heures après midy, au chastel et maison-forte de Sennecey, paroisse de Saint-Julien, en présence de moy Thomas Villot, notaire et tabellion royal du d. Sennecey et des témoings cy-apres nommés, s'est présenté et a comparu noble Nicolas Perreney, conseiller du roy, lieutenant général criminel du baillage et chancellerie de Chalon par M. Nicolas Picornot[1], procureur aux cours royales aud. Chalon, fondé de procuration spéciale du dit s. Perreney, reçue par Claude Forest, notaire royal au dit Chalon, le 9e jour du présent mois, lequel a déclaré que le d. Perreney avoit acquis de Jean-Baptiste Prisque, écuyer, la terre, justice, seigneurie de la Tour de Vers, membre et dépendance, pour le prix et somme de 23.000 livres par contrat du vingt et un d'apvril, présente année, recu par moy dit Villot, notaire. — La dite terre, justice et seigneurie appartient audit sieur Perreney, en vertu de ladite acquisition, membre et dépendances d'icelle mouvantes de fief de la terre et seigneurie et marquisat de Sennecey de laquelle néanmoins il n'avoit pris aucune possession — et s'étant acheminé auprès dudit lieu, pour faire pour le dit seigneur Perreney les foy et hommage qu'il doibt à monseigneur et dame du dit lieu de Sennecey et à

rénées. Mais Philippe IV avait des intelligences dans le royaume avec les seigneurs brouillés avec Richelieu. De ce nombre était le comte de Soissons, de la maison de Condé ; ce prince aidé d'Henri de Lorraine et soudoyé par l'Espagne, avait pris les armes et le cardinal avait fait marcher le maréchal de Châtillon vers les frontières de Champagne. La rencontre eut lieu, le 6 juillet 1641, à la Marfée près Sedan. Le jeune Bauffremont fut trouvé parmi les morts après des prodiges de valeur à la tête de son régiment (Perry, *Hist. de Chalon*).

1. Ce Nicolas Picornot était fils d'Étienne Picornot, praticien à Chalon, greffier héréditaire de la châtellenie de Saint-Laurent-les-Chalon et de la prévôté royale de Saint-Marcel (Arch. départ. de Mâcon, E, 1380).

cause de la dite terre justice, seigneurie du dit lieu de Sennecy, et à cause de la dite terre, justice et seigneurie de la dite Tour de Vers, et s'estant adressé à M. Claude Frérot, portier, iceluy a respondu que mes dits seigneur et dame de Sennecey n'estoient point présents au dit lieu, — occasion de quoy le dit sieur Picornot, en la présence de moy le dit Villot, notaire, et des témoings requis, s'est adressé à M. Claude Charpy, notaire royal, chastelain et lieutenant au marquisat et baillage du dit Sennecey, principal officier trouvé sur les lieux, à la présence duquel iceluy M. Picornot *ayant osté son épée et ses éperons et mis l'ung des genoux en terre*, — et au nom du seigneur Perreney, a fait les foy et hommage dehus à monseigneur et dame de Sennecey, de la d. terre, justice et seigneurie de la Tour de Vers, avec promesse, en vertu de sa procure, *de faire tous debvoirs et obéissance d'ung bon et fidel vassal*, — ayant présenté au dit sieur Charpy le dénombrement de la dite terre, justice et seigneurie, signé du dit Perreney, — lequel seigneur Charpy a répondu qu'il n'avoit aucune charge des d. monseigneur et dame de Sennecey de recevoir le d. sieur Perreney aux dits foy et hommage et qu'il falloit s'adresser à eux lorsqu'ils seroient en leur dit chastel, n'ayant voulu recevoir le dit dénombrement. protestant pour mon dit seigneur et dame de Sennecey que tout ce qui est fait par le dit sieur Picornot au nom du dit sieur Perreney ne puisse nuyre ni préjudicier à leurs droits.

» Et au mesme instant, le dit sieur Picornot se *seroit retourné à la porte du chastel et auroit, en signe de la foy et hommage, embrassé les chaines du pont-levis*, en tesmoignage des debvoirs du dit sieur Perreney, comme *féodoal*, — dont et de quoi le dit Villot, notaire, a donné et octroyé acte au dit sieur Picornot le requérant, pour et au nom du dit sieur Perreney, pour luy servir et valoir ce que de raison, soubs le scel de la cour de la Chancellerie de Bourgongne, ayant laissé copie au dit sieur Charpy, tant du présent acte, procure du dit sieur Perreney, que du dénombrement de la dite terre, seigneurie, après lecture. Le tout en présence de Nicolas Bataillard et Bernard Collot, clercs, demeurant au dit Sennecey, tesmoings requis et soubsignés avec le sieur Picornot, n'ayant le dit sieur Charpy, voulu signer, sur ce requis. »

D'après l'acte de dénombrement présenté par le sieur Picornot, la terre de la Tour de Vers se composait alors, outre « la tour assise sur une motte et fossoyée à l'entour », de 60 journaux de

terre, de vingt-sept soiptures de prés à regain, de 60 arpents de bois, de 25 ouvrées de vignes, de la moitié de la dime de Corlay et de Ragny, de la dime de Laye, de droits d'usage dans les communautés de Saint-Julien et Sennecey, de cens et rentes à Saint-Julien, Sans, Lafarge, Sennecey, Lampagny, Viel-Moulin et autres.

Nicolas II Perreney

Marie Bernardon de Grosbois

Nicolas II fut le premier de sa maison qui entra au Parlement de Bourgogne où, depuis lors, plusieurs de ses successeurs se sont distingués. Il épousa *Marie Bernardon*, dame de *Grosbois*. J'ai déjà parlé plus haut de la terre de Grosbois.

La maison Bernardon, originaire du Chalonnais, remonte à *Étienne* Bernardon, qualifié honorable homme, châtelain de Demigny, père de Philibert, procureur du roi au bailliage de Chalon, en 1568. On remarque parmi ses descendants, *Étienne* et *Guillaume*, conseiller au Parlement en 1580 et 1627 ; *Guillaume*, doyen de la cathédrale de Chalon, élu du clergé en 1611. — *Philibert* et *André-Bernard*, présidents à la Cour des comptes en 1619 et 1680. — Cette maison s'est éteinte au XVIIIe siècle, dans les Bouhier-Bernardon. Ses alliances furent Perreault, Rémond, Lenet, Marlou, Poligny, Cirey, Joly, Moisson, Lantin, Bouhier. — Ses fiefs furent Saint-Micaud, Grosbois, Corcelles-les-Ars, Renève, Beauregard et Montagny.

Nicolas II Perreney céda sa terre de la Tour de Vers à Guillaume de Prisque, l'un des membres de la famille de ce nom qui l'avait déjà possédée.

CINQUIÈME MAISON

MAISON DE PRISQUE

Guillaume de Prisque

« D'or, au chevron d'azur accompagné de 3 roses de même »

La famille de Prisque, qui avait aliéné sa terre de la Tour de Vers en 1641 ou 1660 à Nicolas Perreney, la racheta de Nicolas II

de Perreney de Grosbois. Guillaume de Prisque[1] III[e] du nom, maître d'hôtel ordinaire du roi et gouverneur de Bletterans, en rentrant en sa possession, recouvra aussi la terre de Serville, qui avait été cédée à Pierre Guillier, avocat (Arch. de Dijon. Peincedé, tome X). Pierre Guillier portait dans ses armes : « d'azur, à une bande dentelée d'argent ; » il avait épousé Marguerite de Thyard. Guillaume III eut pour successeur Messire Armand de Prisque.

Armand de Prisque

Marie de Parthenay

Messire *Armand* de Prisque, chevalier, seigneur de la Tour de Vers et de Besanceuil, épousa *Marie de Parthenay*, dont la famille était originaire de la Picardie. Le premier de ce nom fut Jean de Parthenay, seigneur de Faucourt, qui, par ses services et ceux de son père François de Parthenay, dans la guerre contre les Anglais, fut anobli par Louis XII en 1513. Les Parthenay portaient : « de gueules, à un chevron d'argent accompagné de 3 besants d'or, 2 en chef, 1 en pointe. » Ils se qualifiaient seigneurs de Faucourt, d'Anival et de Sarcus. Robert de Parthenay se fixa en Bresse et se distingua dans les armées de Venise, Savoie et de France sous Henri IV. Armand de Prisque testa en 1703 et eut pour successeur son fils Louis-Marie de Prisque.

Louis-Marie de Prisque

Huguette de Thy

Louis-Marie de Prisque se qualifie, dans une reprise de fief du 4 novembre 1730, « chevalier, seigneur de la Tour de Vers, de la Tour-Serville, d'Angoin, etc. Il épousa Huguette de Thy (Arch. départ. de Dijon, B, 11071). Elle appartenait à la maison de Thy

1. On sait peu de chose sur Guillaume de Prisque ; je vois seulement qu'en 1641, il était lié « avec Nicolas de Saint-Clerc, cavalier en la compagnie de Tavannes, lequel avait été si maltraité par un sieur Claude Delarue, tanneur à Chalon, qu'il en fut gravement malade. Au moment de son départ pour l'armée, il chargea Guillaume de Prisque de contraindre cet individu à lui payer « tous les frais faits par lui pour aliments, médicaments, médecin, apothicaire et chirurgien, avec les despens pour son cheval » (Arch. départ. de Mâcon).

Guillaume de Prisque avait eu pour précepteur le célèbre Demangin, né à Gigny, et l'un des savants docteurs de son temps.

de Milly, originaire du Beaujolais, dont les armes sont : « d'argent, à 3 lions de gueules, 2 en chef et 1 en pointe ; le premier, tenant dans sa patte droite une fleur de lis d'or. Devise : Fidelis, sed infelix. »

Messire-Louis Marie de Prisque, chevalier, est cité le 29 mars 1765 dans un dénombrement du marquisat de Sennecey ; dans cet acte il est dit « que la Tour de Vers est à une demie lieue à l'orient du village de la Farge, en la paroisse de Saint-Julien les Sennecey ». Louis-Marie de Prisque mourut le 31 mars 1770.

Antoine-Louis de Prisque

Antoine-Louis de Prisque de Besanceuil succéda le 31 mars 1770 à son père, dans la seigneurie de la Tour de Vers. Le 31 mars, il donna le dénombrement de cette terre, et en 1776, il fit dresser un plan du château, — le seul qui existe encore de nos jours. La Révolution ne confisqua pas sa terre. A sa mort, il la légua à ses deux fils naturels qui se hâtèrent de la dissiper et de la vendre à un sieur Jacquerot, le même qui acquit la terre de Ruffey ; mais ce dernier se ruina dans des constructions et se vit exproprier le 31 décembre 1806. M. Sousselier-Vitte, de Chalon, s'en rendit acquéreur, mais pour la revendre au général *Baron Petit*, de Sennecey.

Le Général Baron Petit

Jeannette Pavia

« *D'argent, à la tour vairée de gueules et d'argent posée à dextre et accostée à senestre d'un lévrier moucheté d'or et de sable passant, le tout soutenu par une terrasse de sinople, et surmontée d'un comble d'azur, à la croix à 8 pointes d'argent, accostée de 2 étoiles de même.* »

« *Livrées :* les couleurs de l'écu ; le *verd*, en bordure seulement (Lettres patentes impériales du 15 janvier 1809).

Le général Baron Petit n'était pas originaire de notre contrée, mais de Paray-le-Monial Sa famille se fixa à Sennecey, avant la Révolution. Son frère était géomètre-arpenteur ; il y a laissé les plus honorables souvenirs et eut, entre autres, deux fils, dont l'aîné est mort major d'infanterie, et le second chancelier du consulat

de France à Elseneur, en Danemark, chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal.

Le général Baron Petit était fils de Guillaume Petit et de Marie Maizaie. Né le 14 juin 1763, il embrassa, à 17 ans, la carrière des armes. Simple soldat au 17e régiment d'infanterie, le 22 septembre 1788, il fit la campagne de la Martinique, sous les ordres du lieutenant général de Bouillet, et fut nommé caporal en 1784, puis sergent instructeur en 1785.

Lors de la formation des gardes nationales, en 1790, on lui confia, comme chef de légion, celle de sa commune, et il la commanda jusqu'au 22 août 1792. Alors il fut nommé chef du 3e bataillon de Saône-et-Loire, et ce corps ayant été embrigadé par le général Scohinbourg, il devint premier chef de bataillon dans la 72e demi-brigade et fit les campagnes du Rhin en 1792 et 1793, ans II, III et IV, sous les généraux Custine, Beauharnais, Houchard, Pichegru et Moreau. Le 1er jour complémentaire an IV, il fut fait prisonnier de guerre à Kempten (Tyrol) par les hussards de Bercaud et demeura quinze mois dans les prisons d'Autriche et de Transylvanie. Remis en liberté, il entra dans l'armée d'Italie, sous les ordres du général Bonaparte, et fut envoyé à l'île du Levant. Le général Chabot le chargea de s'opposer au débarquement des Russes et des Turcs, et dans le combat qu'il leur livra à Brutento, il fut blessé grièvement à la cuisse gauche par une balle enchaînée. Le général Chabot, témoin de sa valeur, le nomma chef de brigade sur le champ de bataille même, le 1er brumaire an VII.

Le 15 fructidor, il quitta la 73e demi-brigade et fut envoyé à Lyon où il commanda le département sous les ordres du général Gilly jeune, jusqu'au 1er prairial an X. Le 27 messidor de cette même année, il reçut le commandement de la 37e demi-brigade et fit la campagne de Portugal sous les ordres du général Leclerc. Le 11 février an XI, il fut nommé général de brigade et employé au camp de Bruges, à l'armée de l'Océan, sous les ordres du général Davoust pendant les ans XII et XIII.

En 1806, on le trouve en Allemagne, et le 14 octobre 1806, il est blessé au bras gauche à la bataille d'Iéna, et enfin le 3 juin 1809, il mourut glorieusement d'un coup de feu à l'attaque de la tête du pont de Presbourg.

Sa mort est ainsi racontée par un écrivain contemporain : « C'était le 3 juin 1809, à 6 heures du soir. Le général Petit enlevait

d'assaut à la tête de sa brigade le pont de Presbourg que l'ennemi avait fortifié ; les Autrichiens n'ayant pu résister à son intrépidité abandonnaient leur formidable position, quand un des derniers coups de fusil vint le frapper à la tête. Tous les officiers et soldats s'écrièrent qu'ils avaient perdu leur père. En tout temps il avait donné des preuves non équivoques d'un courage et d'un désintéressement rare. »

Ses nobles services n'étaient pas restés sans récompense. Le 20 fructidor an XII, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur, le 26 prairial de la même année commandeur du même Ordre, et le 1er mars 1808 chevalier de l'Ordre de Saint-Henri-de-Saxe. En outre, le 19 du même mois, par décret signé à Valladolid, il a été créé baron de l'Empire : à cette distinction l'empereur avait ajouté un don de 50.000 fr. et un revenu de 10.000 fr. d'une terre en Westphalie.

Le général blessé à Corfou, pendant la guerre d'Italie, y fut accueilli par une famille aussi honorable que distinguée. En reconnaissance des soins qu'elle lui prodigua jusqu'à sa guérison, il y épousa la fille de la maison *Jeannetta Paiva*, née à Venise, fille de Charles Paiva, capitaine de vaisseau, né à Zara (Dalmatie), et d'Anzola Marthelan, le 13 ventôse an VII.

De ce mariage issurent deux enfants, — un fils décédé à Sennecey en 1821, à l'âge de 18 ans, et une fille mariée à M. Boudier, notaire, décédée en 1830.

Les enfants du général étant mineurs à l'époque de la mort de leur père, la terre de la Tour de Vers dut être vendue, et le 1er juin 1812, le général Legrand s'en rendit acquéreur par un acte reçu Bonne, notaire à Sennecey.

Le Général Baron Legrand

« *D'azur, à la tour crénelée d'or accompagnée à dextre et à senestre de 2 étoiles d'or, surmontée en chef, à dextre, d'un casque d'or, quartiers des barons sortis de l'armée.* »

Livrées, bleu, rouge et jaune (Lettres patentes impériales).

Le général baron Legrand n'était pas non plus originaire de nos pays. Il naquit à Pont-de-Vaux (Ain) le 18 mars 1755. Le 9 mars 1773, à 18 ans, il s'engagea dans le régiment « de mestre de camp Dragons ».

Breveté successivement par Louis XVI des grades de porte-guidon, sous-lieutenant, il fut nommé capitaine le 11 mai 1792. Sous la République, son avancement ne fut pas moins rapide, et pour prix de sa bravoure et de ses glorieux services, il fut promu, successivement, sur le champ de bataille aux grades d'adjudant général, de chef de brigade, de général de brigade, et le 19 germinal an II, général de division.

Dans l'énumération de ses campagnes, on distingue : 1° l'affaire de Nancy, 1790 ; 2° celle du camp de la Lune, sous le général Kellermann, en 1792 ; 3° la campagne de Trèves, celles du Rhin, du Nord, de Sambre-et-Meuse, où il commanda la cavalerie.

Appelé par son compatriote le général Joubert à l'armée d'Italie, il prit part à tous ses combats. Une blessure grave l'obligea à rentrer en France.

Sous l'Empire, il commande la 25e division militaire et la représente au sacre de l'empereur.

Envoyé à la Grande-Armée, il y reste jusqu'en 1808 sous les ordres du maréchal Lefèvre, après avoir été pendant deux ans gouverneur de la province de Bayreuth (Bavière). Après nos désastres, il combat encore pour son pays envahi, repousse et déloge en 1814, un corps d'Autrichiens qui s'était emparé de Mâcon. La mort ne voulut pas de lui sur les champs de bataille, mais elle le saisit dans sa paisible retraite, en 1828, à l'âge de 73 ans, après 42 ans de services. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile à côté de ceux de Joubert, Montrichard et Dallemagne, nés comme lui dans le département de l'Ain. Il quitta l'armée en 1815.

LA COMMUNE DE SAINT-CYR

Ce riche village est situé au nord du canton dans une vaste et plantureuse plaine que fertilisent la Grosne et le Grison, qui, après la jonction de leurs eaux, vont se jeter dans la Saône près de Marnay. Toutefois, Saint-Cyr n'est pas sur la rive même de ces rivières, mais sur un plateau qui s'élève au milieu de cette plaine très souvent submergée par les inondations. C'est une des plus anciennes paroisses de notre canton; elle est citée dans nos plus anciennes chartes. L'abbé de Saint-Pierre de Chalon était le patron de son église, laquelle fut longtemps du domaine de la cathédrale de Nevers.

Aujourd'hui la commune se compose de deux hameaux, *Chazeaux* et *Nully*, et de trois écarts, *Menessard*, les *Monots* et *Saint-Philibert*. En outre, au nord du village, il y a un moulin considérable sur la Grosne.

En 1793, Saint-Cyr perdit son nom primitif qui répugnait aux révolutionnaires, qui avaient déclaré une guerre stupide aux *cy-devant* saints. On l'appela *Chazeaux*. Quelque esprit fort de ce village ne tardera peut-être pas de proposer encore d'expulser de nouveau saint Cyr.

Sous la domination romaine, il exista à Saint-Cyr plusieurs villas dont les noms nous ont été gardés par plusieurs chartes. Il y avait la *villa Ciciaco*, la *villa Cacenata*, dont on a fait ensuite *Chasault*. Des manses ou propriétés considérables entouraient ces villas dont deux sont devenues, sous la féodalité, des maisons fortes que le temps a achevé de détruire dans le siècle dernier.

Après la conquête franke, plusieurs de ces manses[1] échurent en

1. Les *manses* (*mansus*, mas, mazil, meix) se composaient d'une certaine étendue de fonds, avec une construction servant à l'habitation du colon et à l'exploitation du domaine. On distinguait diverses espèces de manses; le *mansus indominicatus* (vel ex indominicatu) était considéré : 1° comme manse seigneurial par opposition aux manses des colons, 2° comme manse dont on avait conservé la libre disposition par opposition à celui *in beneficio*. Le manse *indominicatus* était cultivé par des colons libres ou serfs. Le manse *ex beneficio*, au contraire, était celui dont la possession et le domaine utile étaient passés dans les mains d'un tiers, en vertu d'une concession émanée du propriétaire qui s'était réservé seulement le domaine

propriété à la cathédrale de Nevers. Il était d'usage, on le sait, à cette époque, de voir les cathédrales et même les églises moins considérables et les communautés religieuses posséder, même en dehors de leur diocèse, non seulement des manses ou propriétés rurales, mais même des églises paroissiales ou de simples chapelles avec leurs biens propres. C'étaient nos rois qui leur avaient fait ces dons, en puisant dans le fisc impérial. C'est ainsi que l'église de Saint-Cyr, avec ses propriétés, passa, à une époque que je ne suis pas parvenu encore à préciser, des mains royales dans celles de l'évêque de Nevers. C'est de même que dans notre canton l'abbaye de Cluny possède les églises de Beaumont et d'Étrigny, — le monastère de la Ferté, celle de Saint-Ambreuil, — et les moines de l'abbaye de Tournus celle de Gigny. Nous savons seulement par une charte de 894 du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon que le roi Eudes confirma la cession que fit alors Francon, évêque de Nevers [1], à l'un des *fidèles* du roi d'une partie de la dotation de l'église de Saint-Cyr. Il est dit dans cette charte que la cathédrale de Nevers possédait dans le pagus de Chalon (in pago cabillonense) et au hameau de Chazeaux (in villa Cacenato) trois manses (*mansos apsos*); mais ces biens était d'une administration difficile, à cause de leur grand éloignement de Nevers, l'évêque Francon se présenta devant le roi et le pria de confirmer la cession qu'il venait de faire de ces manses à Rocon, l'un des fidèles du roi, sur sa prière (precariam), — et cela, en vue de l'augmentation et de l'amélioration de ces manses (causa augmenti vel ameliorationis). Sur cette demande, le roi sanctionna le traité, et Rocon déclara qu'en retour des avantages qu'il recevait de l'Église de Nevers, il remettait à cette dernière de ses propres biens situés dans le pagus de Mâcon, dans la *villa Colonias* (Collonges-la-Mâconnaise), hameau de Cruzilles, canton de Lugny, et la *villa Luviniaco;* Rocon stipula également que sa femme *Guarva* et ses enfants *Raculfe* et *Leutrade* conserveraient la jouissance de ces biens, pendant leur vie, en payant, chaque année, à la fête Saint-Martin, au curé de l'église de Nevers, un cens de dix sols. L'église

direct et certaines prestations annuelles. Le *mansus vestitus* était celui cultivé et pourvu d'instruments nécessaires à son exploitation. Le *mansus apsus* ou *absus* signifiait une propriété dont la concession de culture à moitié fruit avait eu à l'origine pour objet un fonds inculte (Voir la préface et les notes du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon).

1. (Voir le t. II, p. 113, de cette Histoire).

paroissiale de Laives (Sancti Martini in monte) fit partie de la même concession qui ne fut que temporaire, car l'église de Saint-Cyr et ses manses firent retour à la cathédrale de Nevers et passèrent, en 1025, dans les mains d'un autre *fidèle* du roi. Mais quelques années après, la cathédrale de Nevers semble avoir abandonné tous ses droits sur les manses de Saint-Cyr, car sous le pontificat d'Helmium, évêque d'Autun, Hugues[1], comte de Chalon et évêque d'Auxerre, donne du consentement d'Helmium et de ses chanoines, à l'église de Paray, celle de Saint-Cyr-sur-Grosne, dont un chevalier du nom de Séguin avait la jouissance. Hugues en conféra l'investiture aux moines de Paray, en leur abandonnant deux maisons et une forêt, à leur choix[2].

Mais quand l'église de Paray céda-t-elle la propriété de Saint-Cyr à l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon, car c'est entre les mains de cette dernière que nous la retrouvons plus tard[2]? Mes recherches à cet égard ont été vaines, de même que j'ai consulté infructueusement l'un des savants chanoines de Nevers sur la possession momentanée de Saint-Cyr par la cathédrale de Nevers.

L'abbaye de Saint-Pierre de Chalon était des plus anciennes, elle fut fondée en 584 et reconstruite en 887 par l'évêque Gibold, après les ravages des Sarrasins. L'abbé de cette grande communauté demeura le patron de l'église de Saint-Cyr jusqu'à la Révolution et posséda dans cette paroisse des propriétés importantes qui n'étaient autres, probablement, que les manses dont je viens de parler.

Nos anciennes chartes citent souvent Saint-Cyr. Juénin, dans les preuves de son Histoire de Tournus, rapporte, entre autres, un titre de 1227 par lequel Guy, seigneur de Sennecey, déclare « reprendre de fief de l'abbaye de Tournus deux hommes avec leurs manses, dont l'un est près de Saint-Cyr (in Ciriaco) et l'autre à Sans, hameau de Sennecey.

Le hameau de Chazeaux[3] fut détaché momentanément de la

1. Hugues était fils de Lambert, comte héréditaire de Chalon, et d'Adélaïde, fille de Robert de Vermandois, laquelle après le décès de son premier mari, épousa Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou (Dom Bouquet, t. X, p. 270, et *Gallia christiana*).

2. Pignot, *Hist. de Cluny*, t. II, p. 419.

3. A une époque encore indéterminée, Chasault fit partie de la châtellenie ducale, puis royale de Beaumont. Ce village avait appartenu primitivement

paroisse de Saint-Cyr et fit partie de la châtellenie ducale, puis royale de Beaumont-la-Colonne.

En 1366, les habitants de *Chasault-les-Beaumont* versent entre les mains de Perreney Salcy, maistre-forestier du duc de Bour-

à la grande famille des Brancion; mais ruinée par les Croisades, elle fut obligée de vendre son château de Brancion, véritable nid d'aigles, et toutes ses vastes possessions.

Le duc de Bourgogne s'en rendit acquéreur, et le village de Beaumont passa ainsi entre les mains de nos ducs qui y possédèrent une maison forte, mais qu'ils n'habitèrent pas, quoiqu'ils se fussent réservé la pêche dans la Grosne lorsque eux ou leur famille viendraient dans cette maison forte. Un capitaine châtelain fut chargé de l'administration de cette terre, à laquelle fut adjointe aussi celle de la Colonne, à Gigny. Par suite de cette annexion, le village de Beaumont prit le nom de Beaumont-la-Colonne. Le village de Montpont fit aussi partie de cette vaste châtellenie, et nous avons déjà vu que nos ducs, plus tard nos rois, engagèrent cette possession ou firent don de ses revenus à divers personnages, même aux ducs de Savoie, en récompense de services rendus. J'ai essayé de dresser la liste de tous ces engagistes, sans y réussir complètement, mais M. Bigarne, de Chorey, a retrouvé le nom d'un de ces personnages, et voici la note que je dois à son obligeance. Il s'agissait pour M. Bigarne d'être bien fixé sur une famille bien peu connue, celle des Marlan, *alias* Merlan, ou Le Marchand, fondateurs de la maison seigneuriale d'Arnay-le-Duc et d'une splendide chapelle dans l'église de cette ville. En outre, il lui importait de savoir ce qu'était une autre famille du nom de Beaumont alliée aux Marlan, et qui a été seigneur engagiste de la terre de Beaumont-la-Colonne, à laquelle le hameau de Chasault a été temporairement annexé. Or, il résulte des recherches faites par M. Bigarne, sur mes indications, qu'entre 1530 et 1540, vivaient à Arnay Charles et Philibert, *alias* Philippe Marlan, lequel épousa Marie de Grandry et fut pourvu en 1547, de la charge de supérintendant des finances de Bresse (Arch. de la Chambre des comptes). En 1549, il reprit de fief la baronnie de Montpont et se démit, en 1550, en faveur de son fils Gabriel, baron de Montpont, seigneur de Juilly-les-Arnay, *l'Épervière et la Colonne* (Gigny). Ce Gabriel Marlan épousa Charlotte, fille de Claude de *Beaumont*, second mari de sa mère. Les armes des Marlan étaient : « de... au lion de... tenant en sa dextre un croissant surmonté d'une étoile, au chef chargé de trois merlettes. » A ce moment, la terre de Montpont était engagée à Antoine de Saillant, et après le décès de ce dernier, mort sans postérité, les revenus des terres de la Colonne et de l'Épervière, dont Gabriel Marlan se dit seigneur *en partie*, furent donnés en dot à sa femme par Claude de Beaumont. Plusieurs membres de cette famille sont connus : Étienne de Beaumont, conseiller de Charles le Téméraire ; Jacques, lieutenant général au bailliage de Chalon ; Aimé de Beaumont, son fils et successeur, qui vivait encore au XVIe siècle et dont la fille, Anne de Beaumont, épousa en secondes noces Étienne Julien, bailli de Pouilly-en-Auxois.

Quant à Gabriel Marlan, trésorier de France, en 1563, il prit la fuite après s'être ruiné, et son magnifique château d'Arnay, bien mutilé aujourd'hui, fut vendu par décret le 19 février 1563. Alors, un édit royal aliéna à Jean de Moyria la châtellenie de Beaumont et ses dépendances, sous réserve d'une rente de 200 livres à Claude de Beaumont, précédent engagiste.

gogne, des deniers pour leur usage dans la forêt de la Vaisvre (Arch. départ. de Dijon, reg. de la Chambres des comptes).

En 1374, Chazeaux a part aux secours que Marguerite de Bourgogne, fille de Louis de Male, comte de Flandre, distribue, pendant une famine à ses vassaux. « Les gens de Chasault, dit le capitaine châtelain de Beaumont, dans son compte de gestion, n'ont pas de quoy vivre, ne dont ils peuvent emblaver leurs terres. » Par suite de cette disette, fléau très commun à cette époque de troubles et de guerres sans pitié, les habitants obtinrent un délai pour payer leurs redevances, et la duchesse leur prêta du blé (*idem*).

Dans le siècle suivant, on rencontre *Antoine de Chasault*, « conseiller et chambellan du roy, notre sire, son bailly et maistre des foires de Chalon, *seigneur de Chasault* », en 1498. Chazeaulx était alors un fief noble et avait donné son nom à la famille de cet Antoine.

En même temps que nos rois dotèrent la cathédrale de Nevers avec l'église et les manses de Saint-Cyr, ils concédèrent aussi au monastère de Saint-Philibert de Tournus des propriétés situées sur le territoire de Saint-Cyr. Ces largesses furent faites, notamment, par Charles le Chauve, lequel concéda à l'abbé Geilon, abbé de Tournus, en 875, un grand nombre d'églises, des villages avec leurs serfs de l'un et l'autre sexe et tout ce qui en dépendait. Dans cette concession se trouva, entre autres, la terre qui dépendait de l'une des deux maisons fortes qui existaient à Saint-Cyr. Cette terre formait un fief important, que plus tard l'abbé de Tournus remit à la maison seigneuriale de *Montbellet*. Cette maison était des plus anciennes du Mâconnais, et portait aussi le nom de *La Tour* qu'elle avait pris du fief de *la Tour* ou *d'Estours,* en la châtellenie de Crêches.

L'abbaye de Tournus possédait aussi, à la même époque, non loin de Saint-Cyr, une autre grande terre, celle de *Marnay*, qu'elle concéda également en fief à la famille de Montbellet. En 1286, *Aymon de Montbellet* fit avec Jean II, trente-troisième abbé de Tournus, un traité pour dégager sa terre de Marnay[1], qui était grevée d'une hypothèque de 300 livres viennoises au profit de

1. *Marnay* (Marniacum, Marnaium) eut, d'après Courtépée, des seigneurs de ce nom. Robert de Marnay signe en 1135, une charte avec Falcon de Vergy, en faveur de l'abbaye de Maizières. — Clémence de

l'abbaye. Il paya alors 150 livres, et pour compenser les 150 autres livres, il reprit de fief du monastère, outre le fief de Marnay, tous ceux qu'il possédait lui-même à *Azé* et à Montbellet, lui venant de feu Humbert de la Tour, damoiseau. Cet Aymon de la Tour, baron de Montbellet et de la Salle (aula) eut pour successeur, *Alard*[1] de la Tour.

Saint-Julien de Balleure a consacré aussi quelques lignes à Alard de Montbellet : « C'estoit, dit-il, un bien grand seigneur, mais cruel et si plein de volontés, qu'ayant commis cas reprehensible, la Cour de Parlement de Paris, procéda rigoureusement contre luy. De façon que par souverain jugement son chasteau et maison-forte fust rasé et le pal y planté. Mais, à traict de temps, ses successeurs n'ont laissé de rebastir là près dans des marais et y faire leur demourance. La ligne masculine du dit Alard faillie, sa terre et baronnie de Montbellet écheut a ceux de Montregnard, desquels Pierre de Montregnard a esté le dernier seigneur du dit Montbellet du dit nom. Luy estant en la fleur de l'age, non marié et meilleur mesnager que son age ne le sembloit requérir, fust assailli en sa maison et massacré par ses propres serviteurs cuydant luy treuver et butiner un grand trésor. Luy mort, Philippe de Lugny, fille unique et héritière du seigneur d'Igié, tant en son propre droict, que aydée de la donation à luy faicte par une sœur du defunct qui estoit femme du sieur de la Féole surnommé de Diximieux, apprehenda la possession de l'hoirie du dit feu baron (notamment la damoiselle de Terreaul), prétendit estre substitué au dit feu Pierre, son frère. Messire Guillaume de Maugiron, chevalier, fils ainé du sieur de Maugiron, épousa la dite Philippe de Lugny, et à cause d'elle fut seigneur et baron de Montbellet, Igié

Marnay, fille de Raoul, donne le tiers de la dîme de Mellecey à l'abbaye de la Ferté, en 1227. — Raolin de Marnay lègue une vigne en 1300.

En 1535, Marnay appartient à Guillaume de Bernant, époux d'Anne Bouton du Fay. Le chapitre de Saint-Vincent de Mâcon était le patron de l'église de Marnay.

Plus tard, Marnay passa à la maison de Sennecey, qui le conserva jusqu'en 1825 et fit partie de la vente de la terre de Sennecey consentie par le comte de Noailles, son dernier maître, à un spéculateur.

1. Cet *Alard* de la Tour de Montbellet est appelé *Olardus de Montbeleto* dans une charte de 1274 (Juénin, *Hist. de Tournus*, preuves).

Alard eut un fils, Henri de Montbellet, damoiseau, lequel, en juin 1274, reprit de fief de l'abbaye de Tournus tout ce qu'il possédait dans la paroisse de *Marnay*, du chef de son père, à l'exception de ce qui appartenait à Renaud de Montbellet, son oncle (*idem*).

et Flacé, — et luy estant lieutenant et conducteur de la compagnie des hommes de son père au siège de Valfrenières fut frappé d'un boulet de grosse pièce qui luy emporta son arçon et la cuisse, ce dont il mourut, plaint de l'ami et de l'ennemi, car c'estoit un bien vaillant, sage, gracieux et fort accompli jeune homme qui alloit à la guerre sagement et heureusement. Il ne laissa qu'une fille, laquelle en premières nopces épousa le fils ainé du seigneur de Montagny-sur-Aube, surnommé d'Amoncourt et puisné de Piépape. Devenue veuve, elle eut pour second mari le sieur de Harouet, de la maison de Bassompierre, mais elle n'en eut pas d'enfants, pourquoy sa succession échut à Messeigneurs de Maugiron, ses oncles paternels qui, par elle jouissent de Montbellet, Igié et Flacé. »

« La maison de la Tour-Montbellet portait : « de gueules, à 3 tours crenelees ou chatelliées d'or. » Allard, baron de Montbellet, mort en 1305, gist en l'abbaye de Tournus au fond de la nef, du costé de la chapelle Saint-Georges [1]. » Il était neveu de Jean, abbé de Tournus. Quant à Aymon de Montbellet, il avait eu deux filles, Jeanne et Jacquette, lesquelles épousèrent Jacob de Saint-Point, chevalier, et Regnaud de Saint-Point, son fils.

La maison de Saint-Point, d'après M. Arcelin, était d'ancienne chevalerie mâconnaise ; ses fiefs étaient Saint-Point et la Salle, membre de la baronnie de Montbellet.

Cette maison s'éteignit avec Guillaume, comte de Saint-Point, gouverneur de Mâcon en 1562, lequel ne laissa qu'une fille, *Claire* de Saint-Point, mariée à Antoine de La Tour Saint-Vidal, à qui elle apporta le comté de Saint-Point qui passa ensuite aux Rochefort d'Ailly par l'alliance de Claire de La Tour Saint-Vidal avec Claude de Rochefort d'Ailly, le 1er août 1582.

Jacob et Regnaud de Saint-Point, par suite de leur double union devinrent feudataires de l'abbaye de Tournus, mais ils ne conservèrent pas longtemps ce fief. En janvier 1299, Jean, abbé de Tournus, le leur retira et le concéda à Guillaume de Sennecey, damoiseau (Voir tome II de cette Histoire). Cette concession fut faite à cause des grandes améliorations que Guillaume avait

1. Alard de Montbellet mourut en 1305 et fut inhumé dans l'église abbatiale Saint-Philibert de Tournus. On voyait sur sa tombe, son effigie, une épée à son côté et un lévrier à ses pieds, avec son épitaphe. Ses armes étaient : « de gueules, à 3 tours crénelées d'or » (E. Meulien, *Hist. de Tournus*, p. 319).

faites tant dans le château de Sennecey, qui était alors un fief de l'abbaye de Tours, que dans d'autres fiefs qu'il tenait aussi de ce monastère. Ces améliorations excédaient 100 marcs d'argent. Enfin, ajoute la charte à laquelle j'emprunte ces détails, cette faveur était accordée dans le but d'inciter le seigneur de Sennecey et les autres vassaux de l'abbaye, d'augmenter encore ces améliorations (Voir Juénin, *Histoire de Tournus*, preuves). Je ne parlerai pas ici de l'origine de la maison de Sennecey, ni de ses seigneurs. Je leur ai consacré déjà un chapitre dans le tome II de cette Histoire.

Rien ne nous indique que les barons de Sennecey aient habité leur maison forte de Saint-Cyr. Cette maison n'avait probablement qu'une médiocre importance et ne servait qu'à retraire les habitants en cas de péril imminent, de magasin pour les redevances en nature payées par les vassaux et de demeure pour le juge de la seigneurie. Ce magistrat était à la nomination du baron de Sennecey : j'ai retrouvé une sentence rendue par l'un de ces juges à la requête d'un sieur Demangeon, procureur d'office, contre un habitant de Saint-Cyr, Antoine Rattier, « condamné à une amende de quatre livres pour avoir vendu pain, viande et vin dans la paroisse de Saint-Cyr sans la licence du baron, et en outre à 50 livres pour avoir donné du vin aux heures indues du dimanche ». Les appels de ces sentences étaient portés devant le bailli de Sennecey.

Jusqu'en 1324 les barons de Sennecey, seigneurs de Saint-Cyr, sont vassaux de l'abbaye de Tournus, mais à dater de ce moment cessent tous rapports de vassalité entre ces barons et le monastère. Ils rendent alors hommage au duc de Bourgogne. J'ignore le motif de ce changement, mais on peut supposer qu'il a eu pour cause un sentiment de reconnaissance : on lit en effet dans une charte de 1324 dans laquelle Marguerite de Frolois, veuve de Guillaume Ier, baron de Sennecey, et tutrice de Guillaume II, déclare « *qu'en considération des biens et des honneurs* que les barons de Sennecey ont eus des ducs de Bourgogne, elle reprend en *fief-lige* du duc Eudes, et en accroissance du fief qu'elle tient de lui, les biens et héritages dont le dénombrement est donné dans cet acte de foi et hommage ». Ces biens et honneurs étaient advenus sans doute aux barons de Sennecey par suite du mariage de Guillaume Ier avec Marguerite de Frolois, issue d'une branche de la maison de Bourgogne. Cette branche s'était fixée près de Lyon, à Sathonay, qui lui appartenait. L'un des membres de cette grande famille,

Mile de Frolois, s'allia à Simonne de Berzé[1], et une autre Marguerite de Frolois avait épousé Geoffroy de Berzé, le dernier de la maison de Berzé, l'une des quatre grandes baronnies du Mâconnais.

En rendant foi et hommage au duc Eudes, Marguerite de Frolois donna le dénombrement suivant :

1° La *Grange de Marnay*, le Meix et la dépendance *de la Cloison* et tout le pourpris ; la *ville de Marnay* et des *Étanées*, avec toute justice[2], sauf celle de quelques gentilshommes, — par

1. *Simonne de Berzé* fut inhumée dans la chapelle Saint-Georges de l'abbaye de Tournus, bâtie par Geoffroy de Berzé et de Saint-Germain en Bresse, et dans laquelle les Berzé s'étaient creusé une tombe brisée en 1562 par les protestants. Sur la tombe de Simonne de Berzé on lisait l'inscription suivante :

« Cy gict Simonne de Barzé, qui fust femme Monseigneur Mile de Frolois, chevalier, qui trespassa l'avant veille de la Saint André, l'an mil CCCXXVII » (Juénin, *Hist. de Tournus*, p. 181).

Le nom de Frolois est écrit dans une charte *de Firlezio, de Firleis* (*idem*).

« L'effigie de la défunte, gravée au trait, est encadrée dans des pilastres formés par des niches superposées finissant par des clochetons. Des colonnettes, accolées aux pilastres, soutiennent une arcature trilobée, surmontée d'un fronton garni de feuilles rampantes; deux anges encenseurs complètent la composition. — Simonne, couchée sous l'arcature, les mains jointes, est vêtue d'un *surcot* qui laisse voir les manches collantes de la *cotte hardie ;* à la droite de la tête, un écu aux armes de *de Berzé, de gueules, à 3 étoiles d'or*, à la gauche, les armes des *Frolois*, branche des ducs de Bourgogne, « bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules dentelée ». Au-dessus de la tête, deux anges enlèvent l'âme de Simonne, sous la forme d'une petite figure nue joignant les mains » (E. Meulien, *Hist. de Tournus*, p. 319).

2. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, la justice du bailliage de Sennecey comprenait :

Le marquisat de Sennecey ;

Les paroisses et seigneuries de Saint-Julien-les-Sennecey, de Laives, *Chasault* et Marnay, et les autres justices appartenant également au seigneur de Sennecey et qui étaient celles de Nanton et de Gigny. Il serait bien difficile de refaire un plan de la terre de Sennecey, tant elle a subi de changements dans le cours des siècles par suite de mariages ou de ventes. Au XVe siècle, quand Marguerite de Sennecey épousa un Toulongeon, cette seigneurie reçut un accroissement considérable par l'adjonction des grandes possessions que ce dernier avait en Franche-Comté d'où il était originaire. D'après un arrêt du Parlement de Dijon, elle se composait alors « de plusieurs belles maisons et forteresses, comme les hostels de Dijon et de Chalon, des châteaux forts de Sennecey et de Toulongeon, des terres de Hauterive, Moray, *Marnay*, *Saint-Cyr*, des moulins d'Alost et des Essarts, des domaines de Champrongeroux, de Jugy, de Saint-Point, de Venières, de Couches, de Salins, de Saint-Amour, de Chalamand et de possessions en Savoie.

chaque feu de *Chasaul* un pain. — 2º La *Gerberie*, c'est à savoir de chacun feu deux gerbes et s'il y a bête à cornes et charrue, il en doit trois ; s'il y a trois bœufs, il en doit trois. — Les corvées et charrues de Chasaul sont dues quatre fois l'an. — 3º Le bois de *Trembles*, devant Chasaul, auquel bois le châtelain de Brancion fait un *cognier* pour se chauffer, la veille de la Nativité, chacun an.

« Pour raison de la dite reconnaissance, ajoute cette charte, le dit duc a baillé et délivré à Marguerite de Frolois, dame de Sennecey, et à Guillaume, son fils, tout ce qu'il avait, lui, en la châtellenie de Sennecey, en privilège ez villes de *Saint-Cyr*, Saint-Julien et Marnay » (Arch. de Dijon, reg. des fiefs).

En 1326, la terre de Sennecey subit un notable changement. Ses seigneurs durent, soit par l'exigence de leurs hommes, soit pour obéir à l'esprit de leur époque, partager avec la communauté des habitants une grande partie de leurs bois, en s'en réservant seulement la juridiction. Ces bois leur appartenaient en commun, avec les seigneurs d'Arlay, de Nanton, de Vers et de Loyse (Arch. de la mairie de Sennecey).

Plus d'une famille nobiliaire a possédé la terre de Marnai ; déjà en 1132 on y trouve une maison seigneuriale de ce nom. Robert de Marnai (Marnaium, Marniacum, Marnaicum) signe une charte de Falcon de Vergy en faveur de l'abbaye de Maizières. Clémence de Marnai, fille de Raoul, donne le tiers de la dîme de Mellecey à l'abbaye de la Ferté, en 1227, ce qui donne à croire que la famille de Marnai était possessionnée dans ce dernier village. Raolin de Marnai lègue aussi à la Ferté, en 1300, le clos Roman. Hugues de Marnai est aussi un bienfaiteur de ce monastère.

Au XVIᵉ siècle, on rencontre à Marnai Guillaume de Bernaut, seigneur du lieu, de Vitry et de Charmoilles ; il épousa Anne Bouton, fille de Charles Bouton du Fay, en 1535 (Courtépée, *Hist. du duché de Bourgogne*, t. V, p. 143).

Marguerite de Frolois ne négligea pas non plus les intérêts des habitants de Saint-Cyr. Nous avons déjà vu qu'il existait sur la limite de la paroisse de Saint-Cyr, sur la Grosne un port fortifié et un petit hospice appelé le Portail de Grosne[1]. Les portes de ce

1. L'hospice établi sur le pont ou *portail de Grosne* n'était pas le seul qu'on rencontrait alors dans le canton de Sennecey. La religion, qui n'oublie jamais les malheureux, avait créé sur toutes nos grandes routes, de distance en distance, dès les hauts temps de la féodalité, de ces petits hospices

pont se fermaient, dès le soir, et ne s'ouvraient qu'au grand jour ; c'était un refuge pour le voyageur attardé dans cette contrée alors recouverte de forêts dans lesquelles se cachaient de nombreux malfaiteurs, et les gens de Saint-Cyr eurent souvent à les redouter. Mais la garde établie sur ce pont en imposait à ces détrousseurs de grand chemin. Les seigneurs de Sennecey avaient créé cet utile établissement, mais les évêques de Chalon, jaloux du droit que s'étaient réservé ces seigneurs de l'institution de l'aumônier ou du maistre de l'Hospice, cherchèrent mainte fois querelle aux châtelains de Sennecey, et il était à craindre que ceux-ci lassés retirassent du pont son maître et ses gardes. Marguerite de Frolois résolut alors de traiter avec l'évêque de Chalon et chargea Jean de Sennecey, chanoine de Lyon et grand vicaire de l'archevêque, de traiter de cette affaire. Il y réussit à la commune satisfaction des parties, et en 1316, elles signèrent une convention dont les témoins furent Henri de Poncey, curé de Buxy, Jean, curé de Saint-Cyr, Robert Maillard, notaire apostolique, le seigneur des Barres, chevalier, Guillaume de Francheleux, Stéphane Chagrin, damoiseau, et Guillaume de Navilly, damoiseau (Arch. nation., fonds Bouhier)[1].

Mais au XVIe siècle, d'après la *Gallia christiana* et un titre des archives du château de Sennecey, « la chapelle fondée et dotée anciennement par les seigneurs de Sennecey, en l'honneur de saint Nicolas, sur le portail de Grosne, était tombée en ruine et

fortifiés où le voyageur pauvre ou malade trouvait protection, asile et assistance. Le premier de ces hospices était placé entre Tournus et Sennecey sur la grande route, dans un lieu appelé *Rouge-Pont*, ainsi nommé à cause de la couleur rouge des briques avec lesquelles on avait construit le pont qui à cet endroit passe sur le ruisseau le *Merderiæ* (eau coulant lentement). Cet hospice était placé dans un champ, près du ruisseau, et se composait de deux maisons que la Révolution, bien entendu, a renversées et dont les ruines se voyaient encore en 1830. Il avait eu pour fondateurs les chevaliers du Temple, qui avaient une commanderie à Montbellet. Après la suppression de cet Ordre religieux et militaire, ses biens passèrent aux chevaliers de Malte, qui continuèrent l'œuvre pie des Templiers. Les chevaliers qui occupaient l'hospice de Rougepont avaient le droit de prélever des dîmes à Saint-Julien, à Laives, à Jugy et même à Beaumont, dont Chasault a fait partie pendant quelque temps (Arch. de Sennecey).

1. Il existe aux archives de Chalon une charte de 1396 portant une ordonnance du duc Philippe le Hardi imposant au sire de Sennecey la réparation des passages, chaussées et *ponts* sur la *Grosne*. Cette ordonnance concerne probablement les deux ponts établis sur cette rivière, l'un au portail de Grosne, et l'autre près de Marnay.

décadence, les revenus et titres perdus par la négligence, incuriosité et incurie des chapelains, le service de cette chapelle y avoit cessé pour cette cause ; joinct le peu de commodité du lieu où elle est située, lequel est sans habitation pour le châtelain, solitaire, lointain et de bien mauvais accès pour la plus grande partie de l'année ». Nicolas de Bauffremont, alors baron de Sennecey, réorganisa l'institution des *orateurs* de la chapelle et de l'hospice[1] (*capellae*

1. Cette réorganisation eut lieu en 1553, mais le chapelain de la chapelle du pont de Grosne ne fut plus obligé d'y résider, car voici ce qu'on lit dans un mémoire que présentèrent les chapelains du château de Sennecey au seigneur du lieu :

« Les prêtres commis à la desserte de la chapelle érigée dans l'enceinte du château de Sennecey déclarent qu'il existoit jadis une chapelle ou oratoire proche la rivière de Grosne, à une lieue de Sennecey ; — que cette chapelle avoit été bâtie et dotée par les anciens seigneurs du dit Sennecey, — qu'entre autres choses, il avoit été cédé par les dits seigneurs au prêtre commis à la desserte une dixme qui se levoit, en grains, chanvre et vendange, recueillis dans une partie du territoire de la paroisse de Saint-Martin de Laives, notamment dans le finage de Sermaizey, — que la pluspart des autres biens de cette chapelle étant dissipés et perdus, le service qui s'y faisoit fut transporté, l'an 1553, dans la chapelle du château de Sennecey, le chapelain qui en étoit chargé fut pareillement transféré et réuni aux chapelains du dit oratoire de Sennecey.

» Par ce moyen la dixme dont il s'agit appelée Dixme de Grosne, parce qu'elle appartenait anciennement à la chapelle de Grosne, devint partie des biens et revenus de la chapelle du château de Sennecey et les prêtres commis à la desserte de cette susdite chapelle en ont toujours joui jusqu'à présent.

» D'abord, ils la perçurent en nature jusqu'en 1606. A cette époque, il fut fait un traité devant Charpy, notaire, le 3 juillet 1606, par lequel les dits prêtres, du consentement de Marie de Brichanteau, dame de Sennecey, reçurent et délaissèrent à perpétuité à Guillaume Charpy, curé de Laives, la dite dixme de Grosne, moyennant que le dit curé et ses successeurs livreroient annuellement et à perpétuité aux dits prêtres la quantité de 10 coupes de froment, d'une coupe de pois et d'une feuillette de vin, et ceux-ci fourniront le fût. Signé : Comprot, Leclerc, Fontanel, Metra, Raisson et Terrier » (Arch. du château de Sennecey).

Le chapelain du Portail de Grosne jouissait de dîmes à Saint-Cyr, avec plusieurs personnages, avec lesquels cette dîme était indivise : avec le sieur Bertin de Pont-de-Vaux, pour 1/3, le curé de Saint-Cyr, pour 1/3, et le sieur de la Tour de Vers, qui percevait la dîme sur l'étang de Pierre, qui lui avait été cédée par sentence du 15 juin 1548. Ces dîmes se prélevaient sur la 12e gerbe de froment, seigle, orge et avoine, la 16e sur les fèves, excepté le blé de Turquie quérable dans les maisons de ceux qui l'avaient égrené. Le curé devait leur donner la moitié de la paille de ses dîmes. En 1567, il y eut un procès entre les chapelains et Guillaume des Ardillières, curé de Saint-Cyr, qui refusait de livrer la paille ; le curé le perdit.

Les chapelains de Sennecey avaient aussi une dîme à Scivolières près Jugy, elle leur avait été cédée par Jean de Toulongeon, baron de Sennecey, le 10 octobre 1448 (Anc. arch. de Sennecey).

et nosocomii). Perrenet du Crotel avait été le premier « gouverneur et maistre du Portail de Grosne », après la signature du traité intervenu en 1316, entre Marguerite de Frolois et l'évêque de Chalon.

Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige de ce pont et de son hospice, qui ont été démolis au commencement de notre siècle pour faire place à un beau pont en pierre. Mais le lieu est toujours « lointain et solitaire », et c'est pour cela qu'on le choisit pour la perpétration, en 1814, entre autres, d'un grand crime demeuré un mystère dont je parlerai plus loin et pour l'attaque d'un corps autrichien par des partisans des villages d'alentour, lesquels faillirent en être les victimes, comme on le verra ci-après.

Mais revenons aux seigneurs de Saint-Cyr. Outre les maisons de Montbellet, de Saint-Point et de Sennecey, on rencontrait à Saint-Cyr et dans ses hameaux d'autres gentilshommes qui y eurent aussi des possessions. En 1380, Hugues de Chastellux, seigneur de Châtelmoron près Chagny, époux de Guillemette de Sennecey, sans doute fille de Guillaume, baron de Sennecey, donne un dénombrement de ce qu'il possède « ez lieu de Noyerie (Noirie, hameau d'Ormes) de Rimboul (Rimbot, membre du marquisat d'Ormes et de Vergennes) et aux lieux et paroisses de Saint-Cyr et Marnay, qu'il tenoit du chef de sa femme » (Arch. départ. de Dijon, registre des fiefs).

Mais ce ne fut qu'une partie de la terre de Marnay qu'Hugues de Chastellux reçut pour la dot de sa femme Guillemette de Sennecey, car voici ce qu'on lit dans une charte de 1394 du 9 mars, par laquelle Jean de Sennecey, baron de Sennecey, mari de Richarde du Quart, prenant les titres de *sire de Senecé-le-Chastel, chevalier* « fait narration que comme il a reçu des deniers du mariage avec Richarde du Quart, sa femme, fille de messire Henri, seigneur du Quart et en partie de Gergy, chevalier, la somme de 3.000 fr. bon or, c'est pour quoy le dit sire de Sennecey, de l'avis des bonnes gens et des parents et mesmement de Tristan de Toulongeon, chevalier, son neveu et héritier, au cas qu'il mourût sans hoirs de son corps, assigne pour et au profit de sa dite femme, pour seureté des dits deniers de mariage, la dite somme de 3.000 fr. sur les fonds, rentes et héritages, savoir les taillis de *Marnay*, etc... Le tout confirmé par le duc, à Paris, le 11 décembre 1402, *sauf le fief de Marnay* qui doit faire un même *fief avec le chastel et terre de Sennecey* » (Arch. de Dijon, reg. des fiefs).

Notons en passant que Jean de Sennecey fut le dernier de son nom sire de Sennecey, et qu'en 1400, cette grande baronnie échut à la grande maison de Toulongeon, en la personne de Jean de Toulongeon, mari de Catherine de Roussillon (Voir le t. II, p. 517, de cette Histoire).

Ni lui ni ses successeurs ne touchèrent au fief de Marnay. En 1824 seulement, il fut vendu avec toute la terre de Sennecey.

Il n'est pas inutile aussi de rappeler qu'en 1551 le prieur et le couvent des Chartreux de Dijon avaient des possessions à Marnay, avec droit de justice.

Il est bon de noter que Richarde *du Quart* dont il est parlé ci-dessus, était de la famille d'*Escars*, citée par Dunod, dans son *Histoire de la Comté de Bourgogne* (t. III, p. 131). Les d'Escars étaient barons de Châteauvilain, dont la terre était située entre Nozeroi et Saint-Claude. Les Châteauvilain se sont éteints dans celle de Commerci et de Chauviré.

Henri du Quart ou d'Escars eut cinq filles : 1° *Richarde*, femme de Sennecey ; 2° *Agnès*, qui épousa Jacques d'Arbon, chevalier, sire de la Chaux et de Châteauvilain ; 3° *Jeanne*, épouse de Pierre de Marcilly ; 4° *Catherine*, mariée à Thibaud de Grandvilliers, et 5° *Marguerite*, femme d'Antoine de Montaigny, dans la vallée d'Aoste.

Dunod prétend aussi qu'Henri du Quart ou d'Escars eut un fils du nom de *Richard*, baron de Châteauvilain, qui épousa N. de Sennecey, dont il eut Agnès d'Escars, femme de Jacques d'Arbon, et Jean d'Escars, chanoine de Besançon en 1400.

La maison de Chastellux était des plus anciennes. Artaud de Chastellux vivait en 1147. Artaud II fonda les Cordeliers de Vézelay et suivit le roi Louis VII à la seconde croisade. — Claude de Chastellux, maréchal de France, en 1418, gagna la bataille de Cravant dans laquelle fut fait prisonnier Jean Stuart, connétable d'Écosse, par Jean de Toulongeon, baron de Sennecey (Voir tome II de cette Histoire).

La maison de Chastellux portait : « d'azur, à la bande d'or accompagnée de 7 billettes de même, 4 en chef, 3 en pointe. » Elle avait aussi le nom de *Beauvoir*.

Au XVe siècle, on rencontre aussi à Saint-Cyr les seigneurs de la *Tour de Vers*[1]. Le 1er octobre 1499, *Jean II de Tenay*, sei-

1. Les Tenay ont été les premiers seigneurs connus de la terre de la Tour

gneur de la Tour de Vers et de Besanceuil fait le partage de ses biens entre ses deux fils Claude et Amblard de Tenay. Dans cet acte, Jean cède à son fils aîné Claude « *le village de Chasaul*, en la paroisse de Saint-Cyr, ensemble les rentes, revenus et toute la disme appelée de *Chaseaul*, prés, terres, *vignes*, à la condition de certaines charges les quels sont du domaine de la Tour de Vers, avec honorable *Jehan Broard*[1] (Voir tome II, p. 349, de cette Histoire).

De cette terre de Chaseaul dépendait aussi alors l'étang dit de *la Pierre*, desséché depuis longtemps.

En 1548, *Aymé* de Tenay vendit à Jean de Livron[2], époux de Philiberte de La Boutière, sa terre de la Tour de Vers; mais en se réservant ce qu'il possédait à *Chaseaul*. Toutefois, les Tenay ne gardèrent pas l'étang de *la Pierre;* ils le cédèrent en présence de Jean de La Guiche, seigneur de l'Épervière (Gigny), chambellan du roi, aux chapelains du château de Sennecey (Arch. départ. de Mâcon).

Enfin, nous trouvons prossessionnés à Saint-Cyr les *Saint-Julien de Balleure*[3] (Voir t. I, p. 497 de cette Histoire).

On ignore le moment où cette Maison eut une terre à Saint-Cyr; nous ne les y rencontrons qu'au XVIe siècle. Alors, Claude,

de Vers, dont je parlerai plus loin. Le plus ancien connu a été Josserand de Tenay, vivant en 1280. D'après les plus anciennes chartes, cette famille aurait été originaire de Bugey, où il existe encore un bourg de ce nom.

1. Jehan Broard était un riche habitant de Sennecey vivant au XVe siècle, et dont la famille est bien inconnue. De concert avec sa femme, M. Guillet, il fonda dans l'ancienne église paroissiale de Sennecey une chapelle qui existe encore et d'une assez belle décoration (Voir t. II de cette Histoire, p. 349).

2. Les Livron possédaient alors, comme engagistes, la terre de la Colonne à Gigny. Le 30 août 1676, Michel de la Boutière, chevalier, seigneur de Chagny, de la Colonne et de l'Épervière, est obligé de racheter du roi la terre de la Colonne, moyennant 1.500 livres de principal, en sus des 10.244 livres de l'ancienne finance. Les La Boutière étaient originaires du village de ce nom, près Buxy (Voir t. II de cette Histoire, p. 61).

3. La famille de Saint-Julien était originaire de la Franche-Comté, où elle possédait « une jolie villette posée sur un relief, en air fort agréable et pays très fertile. Il y a un chasteau remarqué, signalé de louable grandeur, mais les guerres du passé et la désaccoutumance d'y recevoir ses seigneurs l'ont fait grandement décheoir de ses précédentes beautés et singularités. L'un des membres de cette famille se fixa dans nos pays et y épousa Claude de Chastenay, fille de Marguerite de Lugny. Claude de Chastenay en épousant Claude de Saint-Julien, reçut en dot la terre de Balleure et des rentes à Martailly, Ozenay, Mancey, Étrigny, Nanton, Sully, Vincelles, Serville, Chalot, Layves, Beaumont, Saint-Cyr » (Pierre de Saint-Julien, *Mesl. hist.*).

En 1780, on comptait à Saint-Cyr, 350 communiants. De nos jours, voici le tableau de la population depuis 1806 :

1806	592 habitants.
1821....................	742 —
1826....	775 —
1831....................	798 —
1836....................	780 —
1841....................	771 —
1846....................	784 —
1851....................	776 —
1856....................	756 —
1851....................	704 —
1866....................	701 —

Ainsi cette population, malgré les sanglantes guerres du premier Empire, la disette de 1816 et son peu d'aisance, augmente sans cesse depuis 1806 jusqu'en 1846, et quand la richesse vient la dédommager de ses pénibles labeurs dans un sol sans cesse amélioré, elle décline en nombre. Quelles tristes réflexions ne fait pas naître ce tableau !

Les grandes forêts qui entouraient autrefois Saint-Cyr étaient pour la plupart la propriété des seigneurs, mais ceux-ci avaient concédé aux habitants les plus larges droits de glandée et de vaine pâture dans ces forêts.

Les bois de Chaplasse et de Lespinay appartenaient en 1272 à la maison de Sennecey, — on les a défrichés en grande partie, ces années dernières[1]. En 1556, existait aussi sur le territoire de Saint-

1. D'après une note qu'a bien voulu me fournir M. le Conservateur des forêts à Mâcon, la commune de Saint-Cyr a défriché depuis le commencement du siècle, 113 hectares 5 ares et 50 centiares, et les particuliers 43 hectares 39 ares 54 ares.

Le bois dit des *Reppes des Plantes* appartenant à la commune, *à lui seul*, était d'une contenance de plus de 84 hectares.

Les habitants de Saint-Cyr, ainsi que de Varennes, Saint-Loup et Vielmoulin, avaient aussi des droits d'usage dans la forêt de la Vaivre.

Il y a déjà quelques années un habitant de Sennecey, revenant un soir de Saint-Cyr, fut attaqué par un loup atteint de la rage, et ce malheureux mourut quelques jours après dans d'horribles convulsions.

Au siècle dernier, le loup abondait encore dans nos bois. Les ducs avaient créé des officiers appelés louviers, puis louvetiers, pour la destruction des loups. Une prime était accordée à ceux qui les tuaient. En 1376, Philippe Chien, « maistre forestier du duc, payait à Hugueneau Plumeau, louvier de Bourgogne », pour sept louves et dix loups qu'il avait pris dans l'année, vingt

Cyr le bois du Grand-Breuil-des-Essarts;—ce bois fut vendu alors aux chapelains de la chapelle Saint-Nicolas du Portail du pont de Grosne, par Nicolas de Bauffremont, restaurateur de cette chapelle, et par Denyse Patarin, sa femme. Le bois de la Vesvre (Vaura, Vavra) situé sur la rive droite de la Grosne et en majeure partie sur la paroisse de Saint-Ambreuil, fournissait le meilleur bois de chauffage et de charronnage. L'État s'est vu obligé, après la révolution de 1830 et pour payer les désastres de cette inutile révolution, d'en aliéner une grande partie. Depuis lors, les communes de Saint-Cyr et de Beaumont ont vendu également la majeure partie des bois de Chaplasse et de l'Épinay, qui ont été défrichés. C'est une double et grande perte, et ces défrichements sont désastreux pour l'agriculture comme pour la santé publique. Du reste, tous les hommes sages et prévoyants de l'antiquité avaient senti l'importance et la nécessité des forêts. Qu'on me permette, à cet égard, quelques citations : « Summum munus homini datum, » le plus grand bien donné à l'homme, disait Pline (lib. XII). Premier abri de l'homme à l'état sauvage, souvent même l'un des premiers

sols par loup et 24 sous par louve dont il avait présenté les pattes de devant » (Arch. de Dijon, Chambres des comptes).

Les primes accordées pour la destruction des loups étaient à la charge des paroisses. Le 20 mars 1620, la commune de Beaumont dut payer à Jean Poffert 8 livres pour la chasse au loup au bois de Fontaine et à celui du Bouchet. Mais en 1662, les États de Bourgogne supprimèrent la *despense des testes de loups* (Arch. départ. de Dijon, Chambre des comptes).

Je ne parlerai pas du pont sur lequel était assise cette chapelle et l'hospice. Je lui ai déjà consacré quelques lignes plus haut. Je dois ajouter cependant que le chapelain « devoit chascun an, au duc (de Bourgogne), à cause de la dite chapelle, quatre deniers parisis sur environ une soiture de pré assise en la prairie de Beaumônt près le pré de la confrérie du dit Beaumont et le pres de Perrot Levesque » (Arch. de Dijon, Chambre des comptes).

Disons aussi que le pont s'était écroulé en 1666, car alors la paroisse de Sennecey était tenue « d'entretenir un pontonnier au pont de Grosne auquel elle donnoit 60 livres par an, moyennant quoy celui-ci estoit obligé de passer les habitants et de les repasser lorsque la rivière est en son bassin ordinaire, et le double lorsque la Grosne estoit répandue » (*Idem*).

En 1227, Guy, seigneur de Sennecey, avait accordé aux moines de la Ferté le libre passage sur le pont de la Grosne.

En 1206, la ville de Chalon était encore tenue de payer un droit de péage sur ce pont, mais elle s'en affranchit malgré les seigneurs de Sennecey, et en 1361, le roi Jean confirma ce privilège. En 1724, l'abus des droits de barrage ou de péage devint si excessif que le Parlement dut exiger de tous les seigneurs, pour la justification de leurs droits, la représentation des titres antérieurs à 1569.

possible ; mais la chaussée de cette route a été élevée considérablement, lors de la reconstruction du pont.

Disons aussi que non loin passe le chemin de fer de P.-L.-M. construit en 1851. Cette création a beaucoup diminué le nombre des passants sur la route, et on pourrait dire qu'elle est de nouveau « dans un lieu lointain et solitaire ». Ce lieu porte dans le pays le nom de Brûlefin.

N'oublions pas de dire non plus que les seigneurs de Sennecey prélevaient au Portail de Grosne un droit de péage sur les marchandises qui traversaient le pays. Le produit de ce péage servait à l'entretien du pont et de la route avant que cet entretien eût été mis à la charge des communes qui s'en plaignirent vivement aux commissaires enquêteurs (Arch. de Dijon).

Près du pont actuel, entièrement rebâti, s'est passé, vers 1814, un horrible drame dont la justice n'est jamais parvenue à pénétrer le mystère. Un soir, un élégant équipage passait sur ce pont, il portait un jeune homme voyageant pour son plaisir. Des gens armés et demeurés inconnus, arrêtent la voiture, poignardent le jeune homme, traînent la voiture dans un champ voisin où ils la brûlent après avoir jeté le cadavre dans la rivière où il ne fut retrouvé que longtemps après et inhumé au pied d'un chêne de la forêt. Son nom n'a jamais été connu, mais on a été amené à croire qu'il appartenait à une grande famille étrangère à notre pays et qui alla jusqu'au crime pour faire disparaître ce pauvre jeune homme dont la naissance illégitime la déshonorait.

Vers le même temps périt aussi, dans ce lieu solitaire, dans une embuscade, un soldat autrichien tué par des hommes des corps francs qui s'étaient formés pour aider l'armée à repousser l'ennemi

tions, et c'est ainsi que se forma dans notre canton la grande route qui en sortant de Tournus, gravissait encore naguère les pentes ardues de la montagne de Pymont, passait sur le pont de Rougepont, traverse Sennecey et arrive au Portail de Grosne. Cette route, quoique propriété de l'État, était à la charge des paroisses qu'elle traversait, et ces paroisses étaient même tenues de fournir des guides et des voitures pour le transport des troupes ; mais en 1413, « le roi apprenant qu'il y avoit dans le royaume beaucoup de chemins, chaussées et passages, tels que bonnement on ne peut y passer sans grands inconvénients et dangers, mande à ses sénéchaux, baillis et prévôts de s'informer bien diligemment a qui en estoit la faute et que leurs auteurs seront contraints rigoureusement ».

En 1508, le roi manda encore à ses trésoriers généraux « d'informer et enquérir en quel estat sont les chemins, de les faire reparer par ceulx qui en ont charge et qui pour ce, prennent péage, barrage et aultres trucs ».

qui venait d'envahir la France. Je raconte ce fait un peu plus loin.

Les siècles passés n'ont pas laissé de monuments à Saint-Cyr ; on sait seulement qu'il y exista deux maisons fortes qui ont disparu. Il y avait aussi « une chapelle privée construite à Chasaul en 1531, en sa cour et maison, par Jehan Forgeot, notaire royal, en l'honneur de Nostre-Dame » (Arch. départ. de Mâcon).

Cette chapelle était sous le vocable de sainte Barbe, saint Sébastien et saint Antoine (*idem*) ; à ce moment, on rencontre aussi à Saint-Cyr « noble Arnould Narjoux, écuyer, et en 1544, Jean de La Roche, écuyer ».

L'église actuelle de Saint-Cyr n'offre rien de remarquable et a perdu son caractère primitif par ses restaurations. Elle datait de l'époque romane. En 1776 et en 1781, les habitants demandèrent à l'intendant de Bourgogne l'autorisation de la reconstruire. Ils exposèrent « que le plafond est en vieilles planches de sapin clouées à la charpente sur des courbes au-dessus des tirants, ce qui présente à l'œil un objet fort désagréable ; — que l'église est éclairée seulement par quatre petites lucarnes d'environ un pied de largeur et de dix pieds de hauteur, et qu'on ne saurait voir aucun édifice de ce genre aussi obscur, — que l'une des cloches était cassée, — qu'on en demandait une du poids de 880 livres, — et que la réparation du chœur était à la charge des décimateurs ».

La commune demandait en même temps une chaire à prêcher, trois autels à la romaine, une boiserie dans le chœur, six chandeliers et un dais ; une maison d'école ; un pont à la queue de l'étang de la Pierre, un pont sur le Grison et un petit pont sur le fossé du grand chemin. Elle n'obtint que la reconstruction partielle de son église. La mairie, l'école, les lavoirs, les abreuvoirs et le magasin à pompes sont de construction moderne.

En 1526, Philippe Prévost, official et chanoine de Saint-Vincent de Chalon, est curé de Saint-Cyr. En 1552, Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey et seigneur de Saint-Cyr, céda certains fonds à Jehan Dessaignes, curé de saint-Cyr, « à la charge de faire sonner midy un chascun jour de samedy et aussi allumer une lampe à la dite heure et à la faire luire jusques au dimanche après suivant, jusques après la grand messe estre dite et célébrée » (Arch. dép. de Mâcon). En 1781, il y avait dans cette église deux chapelles sous le vocable de la sainte Vierge et de saint Cyr.

De nos jours a vécu longtemps à Saint-Cyr un homme de bien

dans les bois derrière l'église ; on y a découvert de nombreuses sépultures. Ces stations ont laissé aussi des traces dans la vaste lande qui existe entre Vers et Jugy ; on y a exploité un gisement de silex qui s'étend dans notre canton depuis le Mâconnais jusqu'à Sennecey et dont on a fait des armes et des instruments.

Les Romains y ont laissé aussi des souvenirs de leur séjour ; en maints endroits on découvre des vestiges de leurs établissements.

La féodalité, en succédant aux Romains, a élevé une maison forte à Vers et ses premiers maîtres ont emprunté leur nom au pays. La plus ancienne charte qui les mentionne est de 1074. Dans ce titre inséré dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, on voit *Bertrannus de Ver* (Bertrand de Vers) témoin d'une restitution faite par Landric le Gros (Landricus Grossus), fils de Bernard le Gros (Bernardus Grossus), à l'évêque de Mâcon, de la *villa de Scissé* (villa Siciaci), située à Saint-Gengoux-de-Scissé. Cette villa avait été concédée à titre précaire (per precariam) à Josserand et à Bernard le Gros, devenus moines. Les autres témoins furent Humbert le Hongre, Hugues de Fays, Robert de Bresse et Liébaud de Digoine. — Plus tard, en 1113, un autre *Bertrand de Vers* figure comme témoin, avec Robert de Buxy, dans une charte de la Ferté. Ce même Bertrand de Vers est encore témoin des libéralités faites à ce même monastère par Arlay de Marcilly, sa femme et ses enfants. Il appose son sceau avec Alard, baron de Sennecey, et Garold de Beaumont. *Bertrand* et *Liébaud* de Vers, Alard de Sennecey sont de nouveau signataires d'une donation faite par Moranne le Sourd à l'abbaye de la Ferté. — En 1164, on trouve dans les chartes de cette même abbaye un *Richard de Vers* avec Richard de Sennecey, Joceran le Gros, Joceran de Brancion, Léobald de Nanton et Joceran de la Salle. — En 1326, intervient un traité entre Marguerite de Frolois, dame de Sennecey (dominica de Seneceyo), *Jacob de Vers* et *Jean de Vers*, damoiseaux (domicelli) et d'autres seigneurs du pays au sujet du partage des bois de Sennecey.

Jusqu'en 1457, on ne rencontre plus les seigneurs de Vers dans nos chartes, mais alors cette seigneurie appartient à la maison de Lugny, qui possède aussi la baronnie de Ruffey dont j'ai parlé plus haut[1]. En 1457, d'après un titre conservé à la

1. Mais les seigneurs de Ruffey ne conservent pas leur propriété de Vers. En 1549, elle est vendue au prix de 2.240 livres tournois à Jean de Montcony.

mairie de Vers, « *Catherine de Dyo*, dame de Lugny, Ruffey, Lessart, Allerey et en partie de Vers, veuve de noble Jacques de Lugny, en son vivant chevalier et seigneur des dits lieux, tutrice de Liébaud et de Claude de Lugny, frères, écuyers, enfans et héritiers universaulx, donne au prestre-curé de Vers les colombiers qui furent acquis de ses prédécesseurs, par son père Antoine Palatin de Dyo, de Bresse et de Saint-Burry, assis près l'église paroissiale de Vers, à long du chemin tendant de la d. église à la fontaine de la *Doubs*, pour fondation de messes ».

A cette époque, l'abbaye royale de Tournus était coseigneur de Vers, car en 1421 le bailli de Mâcon avait condamné les habitants de Vers et de Dulphey à faire guet et garde à Tournus; mais ils s'y étaient refusés, ainsi que ceux de Plottes, Ozenay et du Villars, et leur refus avait permis aux Armagnacs de surprendre Tournus dans la nuit du 22 au 23 septembre 1421[1].

Ce refus se comprend facilement. La défaite des Armagnacs à la bataille de Crevant et la victoire des Anglais suivie de grandes fêtes étaient bien de nature à affliger les populations des campagnes. « Le pauvre peuple n'avoit pas cœur à des fêtes, il en auroit plutot pleuré. Il ne lui importoit guere qu'on eut tué trois ou quatre mille de ces Armagnacs, car leurs ennemis ne lui avoient pas fait plus de bien. La victoire des Anglois ne pouvoit donner sujet de se réjouir à ceux qui supportoient leur rude domination. Il étoit à croire que les uns comme les autres mouroient en péché mortel. En effet, selon le commun dire, tous ces hommes d'armes n'alloient pas tant à la guerre pour l'amour de leurs seigneurs dont

écuyer, par Jean de Lugny, chevalier, baron de Ruffey et d'Allerey, bailli et maître des foires à Chalon, par acte de Magnien, notaire à Chalon » (Arch. départ. de Mâcon, E. 1303).

Jean de Montcony ou Montconnis était marié à Colette de Lugny, fille de Jean de Lugny et de Jeanne de Bauffremont, seigneur de Ruffey. De cette union sortit, entre autres, Philibert de Montconnis, chevalier de l'Ordre du roi, gouverneur de la ville et citadelle de Chalon, qui joua un certain rôle pendant la Ligue à Chalon. Sa famille était des plus anciennes et eut pour auteur Renaud de Montconnis, vivant en 1200; ses principaux fiefs étaient Montconnis, Montcouet, Bellefonds, Cersot et Champrongeroux; elle s'allia aux Toulongeon, Lugny, Malain, etc., et s'éteignit le 17 août 1657, en la personne de Charles de Montconnis assassiné, ce jour (Voir plus haut le chapitre concernant la baronnie de Ruffey).

1. « La prise de Tournus occasionna aux habitants un mal qui n'a pas encore entièrement cessé et qui pendant plus de 300 ans, a causé une infinité de querelles, de discussions, de batteries et de meurtres » (Juénin, *Hist. de Tournus*, p. 211).

ils se targuoient si fort, pour la crainte de Dieu, ni pour aucun motif de charité, que par pure convoitise » (*Journal de Paris*). Comme des partis ennemis tenaient encore la campagne, malgré la victoire de Crevant sur l'armée royale, et l'infestaient, le maréchal de Toulougeon, baron de Sennecey, fut chargé de les expulser. Après avoir pris le château d'Uchizy, près Mâcon, il se rendit devant Bussière, mais la trahison de son commandant lui fut fatale. Au moment où le maréchal se disposait à attaquer le château fort de Bussière, son gouverneur lui proposa de lui remettre la place, moyennant une somme stipulée, si dans un temps convenu, personne ne se présentait pour le secourir. Le jour désigné, le maréchal attendait à la tête de ses gens, ce qu'on appelait alors « tenir la journée »; mais le commandant avait fait avertir secrètement Imbert de Grolée, qui tenait le parti du roi à Lyon avec 500 lances et mille archers que le duc de Milan lui avait envoyés. Imbert de Grolée tomba sur la partie des troupes demeurées en dehors du château et les tailla en pièces. Sur les sept ou huit cents hommes que le maréchal avait amenés avec lui, il ne s'en échappa qu'un petit nombre qui apporta à Dijon la nouvelle de ce désastre qui eut lieu le 27 août 1423.

Le conseil de Bourgogne, justement alarmé, pourvut aussitôt à la sûreté du duché. Il fallut convoquer les hommes d'armes, et il va sans dire que ceux de notre canton qui avaient refusé de marcher durent cette fois marcher sous les bannières de leurs seigneurs. Leur commandement fut confié à Antoine de Toulongeon, seigneur de Traves, frère du maréchal Jean de Toulongeon, prisonnier. Des députés furent envoyés à Lyon pour y traiter de sa délivrance ; Imbert de Grolée exigea 80.000 écus que le maréchal, avant d'être remis en liberté, paya « en vendant de son meuble et en faisant des emprunts ». Une trêve eut lieu cependant, mais elle fut bientôt rompue. Le maréchal se remit en campagne pour reprendre le Mâconnais aux troupes royales. Pendant que les châteaux de Solutré et de la Bussière, foudroyés par une nombreuse artillerie, ouvraient leurs portes, Jean de Toulongeon secourut le château de Champrond pressé par l'armée royale et fit évacuer la place de la Charité-sur-Loire que tenait Perrenet Grasset. La guerre continua encore quelque temps et acheva de ruiner notre malheureux pays (Barante, *Hist. des Ducs de Bourg.*, et anciennes arch. de Sennecey).

La riche abbaye de Tournus possédait à Vers un doyenné, et

nous voyons encore en 1776 les chanoines de l'église royale et collégiale de Tournus, faire un traité avec Benoist Guennevaud, curé de Vers, au sujet de la perception de la dime qui appartenait au chapitre sur le territoire de Vers, à cause du doyenné dudit lieu (Arch. départ. de Mâcon).

Le curé de Saint-André de Tournus avait une part de cette dime, et le 21 août 1776, il convient avec le curé de Vers de délimiter les cantons sur lesquels ils lèvent ce droit.

L'église de Vers a été toujours sous le vocable de *saint Félix*, et elle était assez bien dotée. On voit, par exemple, le 31 décembre 1684, « au village de Vers, à l'issue de la messe paroissiale, dite et célébrée, le peuple sortant d'ouir icelle et estant assemblé en la manière accoustumée, le notaire royal et les échevins se présenter et dire qu'ils acceptent une rente de 150 livres, du procureur d'office du seigneur du Cocq, qui est seigneur de Balleure, pour le *luminaire de l'église* » (Arch. départ. de Mâcon). En 1757, le curé de Saint-Félix de Vers « donne à titre d'*amazage* ou accensement perpétuel un héritage situé à Vers, à Claude Boullay, avocat à la Cour et lieutenant en la maitrise des eaux et forêts à Chalon » (*idem*).

En 1738, les échevins de Vers avaient exposé à l'intendant de la province et aux élus du Mâconnais « que leur maison presbytériale tombant en ruines, ils avoient été imposés à 850 livres pour les frais de réparation et non les forains ayant des biens dans la paroisse ; qu'ils ne pouvoient payer cette somme tant par la petitesse de la communauté, n'y ayant que 30 feux peu considérables, que par les mauvaises années, et sont réduits à la dernière nécessité ». En conséquence, ils avaient prié les États du Mâconnais de diminuer cet impôt « et promis de bien prier Dieu pour la prospérité et santé des Élus ». Leur demande fut agréée, et les États consentirent à une réduction de 100 livres pendant trois années. Ce presbytère est aujourd'hui une propriété privée.

En 1570, *Philibert Bureteau*, seigneur de Jugy (voir le t. II, p. 85, de cette Histoire), rend foi et hommage à Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, pour la terre et seigneurie de *Vers*, du Chesne et de Jugy, qu'il a acquise de messire Albert de Gondy, comte de Retz, et de Claudine de Clermont, sa femme.

En 1678, la terre de Vers était indivise entre les seigneurs de Jugy et de Dulphey, d'après une déclaration des habitants du 21 octobre 1678, « qui avaient des droits sur toutes les commu-

nautés, les chemins publics, les *concises* et les bois, sans pouvoir en mesuser » (Arch. départ. de Mâcon).

Jacques-Philibert de Naturel était seigneur de Vers et de Dulphey en 1669. Il siégeait à l'assemblée de la noblesse du Mâconnais et était capitaine au régiment d'infanterie de Médoc.

A ce moment, demeurait à Vers François Corlin, cadet au régiment d'infanterie Dauphin, commandé par le marquis d'Uxelles. Il fit un don à André Lelièvre, curé de Saint-Félix de Vers.

D'après le dénombrement donné le 17 janvier 1769, par François-Emmanuel de Naturel, seigneur de Balleure, *Vers* faisait encore partie de cette dernière terre, avec les fiefs de Barbières et de Chastenay, de la prévôté de Brancion, de la seigneurie de Nanton, et de la Tour-Saint-Didier et de Champlieu, et de la seigneurie de Dulphey.

Dans cet acte de dénombrement qui existe encore aux archives départementales de Mâcon, la *seigneurie de Vers* est ainsi décrite :

« Seigneurie, avec toute justice et terrier pour Philippe de Naturel, en 1699. — Droit de nommer les officiers, — chasse, — pesche dans le ruisseau de la Doue, où il n'y a pas de poisson, mais seulement des écrevisses sur un demi-quart de lieue dans lequel le juge a seul droit de pesche » (Voir tome I, p. 528, de cette Histoire).

Telle est l'histoire des dix-huit communes qui forment actuellement le canton de Sennecey-le-Grand. Je ne me dissimule pas qu'elle est loin d'être complète. Elle exigerait même de nombreux volumes, si on y ajoutait, comme preuves, les milliers de documents dont j'ai fait usage, car c'est toujours aux sources que j'ai voulu puiser. Du reste, il ne m'a pas été possible de connaitre tous les monuments de notre canton. Ils sont enfouis encore dans les archives de nos départements limitrophes, sans avoir été tous inventoriés, et comment fouiller dans ces liasses énormes qui forment un véritable chaos ?

Mais, néanmoins, on me saura peut-être quelque gré d'avoir présenté, aussi exactement que possible, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours le tableau de notre pays, de son organisation, de ses institutions diverses et de ses nombreuses vicissitudes, et d'avoir cité tous ceux à qui notre ancien état social avait concédé le pouvoir sur les hommes et sur les choses. La plupart de ces personnages étaient à peine connus. Je les ai mis en lumière et

désormais on saura quels furent, siècle par siècle, les maîtres de chacune de nos paroisses. Furent-ils tous justes et paternels? Surent-ils tous, comme les Bauffremont, se faire appeler les bons barons? Je n'ose le dire, c'étaient des hommes et Dieu ne nous a pas créés parfaits, et les temps où ils ont véeu ont été souvent si affreusement « *meslés* » ! Mais on a pu voir aussi dans ces trois volumes que c'est bien à tort qu'on écrit encore aujourd'hui que, pendant les longs siècles de la féodalité, nos pères ont toujours été à la merci de l'Église et de leurs seigneurs. La papauté ne condamna-t-elle pas, en plein concile, la servitude comme attentatoire à la dignité du chrétien? L'abbé Suger n'a-t-il pas déclaré la main-morte une coutume détestable (exactio consuetudinis pessima), et la royauté ne fut-elle pas la première à donner le signal de l'affranchissement? Et dans notre canton n'a t-on pas vu l'abbé de la Ferté accorder aux habitants de Saint-Ambreuil, ses vassaux, leur complet affranchissement, parce qu'ils lui avaient exposé: « que les jeunes gens du pays quittaient leurs villages à cause du mépris qu'avaient pour eux les gens des paroisses des environs, qui ne voulaient pas se marier avec eux à cause de la servitude de la main-morte qui pesait sur eux? » Faut-il citer aussi Jean II de Toulongeon, seigneur de Sennecey, lequel se rend, exprès, en Flandres, près du duc de Bourgogne, pour obtenir l'autorisation de soustraire les vassaux de sa grande terre à cette servitude, qui était si lourde pour eux ?

Et quant aux conditions de cette vassalité que dans les temps de violence de la haute féodalité les comtes avaient pu imposer aux populations de la campagne, ne se sont-elles pas singulièrement adoucies dans le cours des âges? Alors les seigneurs n'imposèrent plus, comme dans le passé, leur volonté omnipotente consacrée primitivement par la loi; leurs rapports avec leurs sujets furent réglés par des contrats en forme, bilatéraux, appelés terriers, discutés librement dans les églises ou sous leurs porches entre le seigneur et ses gens, jurés et signés par toutes les parties, et devenus ainsi la loi commune, jusqu'à ce que les circonstances aient exigé la revision de cette constitution. On voit par nos anciens titres qu'à Beaumont, par exemple, les habitants croyant nécessaire cette revision, « après avoir été convoqués au son de la cloche, au lieu accoutumé, sous le tilleul devant l'église, après la messe ouïe, se sont acheminés vers le château pour y supplier le seigneur de renouveler leur terrier ». Toutefois, telle était la bonté de plus

CHALON-SUR-SAONE. — IMPRIMERIE DE E. BERTRAND

